



GUIDE DU Comprenant Informations de sécurité, renseignements sur le véhicule et l'entretien

Série **Skandic** MC

AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce quide du conducteur. Il contient d'importantes consignes de sécurité. Âge minimal recommandé du conducteur: 16 ans. Conserver ce Guide du conducteur dans le véhicule.

Traduction des instructions originales

A AVERTISSEMENT

Ne pas tenir compte des avertissements et instructions de sécurité de ce guide, de la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* et des étiquettes apposées sur les produits peut mener à des blessures et même au décès.

A AVERTISSEMENT

Les performances de ce véhicule peuvent dépasser celles des autres véhicules qu'on a déjà conduits. Prendre le temps de se familiariser avec le nouveau véhicule.

AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE

AVERTISSEMENT: L'utilisation, la réparation et l'entretien d'un véhicule tout-terrain peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif. Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule. Pour en savoir davantage, visitez le www.p65warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle



Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Les marques ci-après sont des marques déposées de Bombardier Recreational Products Inc. ou de ses filiales.

ACE^TM	E-TEC®	Learning Key™	Skandic™
D.E.S.S. TM	HPG^TM	REV-XP TM	Ski-Doo®
eDrive™	iTC™	ROTAX®	TRA TM III

AVANT-PROPOS

Deutsch	Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: www.operatorsguides.brp.com
English	This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: www.operatorsguides.brp.com
Español	Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: www.operatorsguides.brp.com
Français	Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifier avec votre concessionnaire ou aller à: www.operatorsguides.brp.com
中文	本手册可能有您的语种的翻译版本。请向经销商问询,或者登录 www.operatorsguides.brp.com 查询。
日本語	このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。 ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください: www.operatorsguides.brp.com
Nederlands	Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: www.operatorsguides.brp.com
Norsk	Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: www.operatorsguides.brp.com
Português	Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: www.operatorsguides.brp.com
Suomi	Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: www.operatorsguides.brp.com
Svenska	Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: www.operatorsguides.brp.com

Félicitations pour votre achat de la nouvelle motoneige Ski-Doo®. Quel que soit le modèle que vous avez choisi, il est couvert par la garantie de Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) et par un réseau de concessionnaires de motoneiges Ski-Doo agréés qui seront prêts à vous fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous pourriez avoir besoin.

Votre concessionnaire est déterminé à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a été formé pour procéder à la mise en marche initiale et à l'inspection de votre motoneige ainsi que pour effectuer le réglage final en fonction de votre environnement et de votre poids, et ce, avant que vous en ayez pris possession.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON pour vous assurer de la satisfaction de la préparation de votre véhicule.

S'instruire avant de partir

Pour réduire les risques de blessures graves ou mortelles pour vous, votre passager ou les personne à proximité, lisez les sections suivantes avant d'utiliser le véhicule:

- INFORMATIONS DE SÉCURITÉ
- RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICUI F.

Lisez également toutes les étiquettes de sécurité apposées sur

619 900 933 FR

la motoneige et visionnez attentivement la VIDÉO DE SÉCURITÉ.

Nous vous recommandons vivement de suivre un cours de conduite sécuritaire. Veuillez vérifier auprès de votre concessionnaire ou des autorités locales si on donne un tel cours dans votre région.

À défaut de suivre les avertissements contenus dans ce guide peut mener à des BLESSURES GRAVES et même au DÉCÈS.

Le bon fonctionnement d'une motoneige dépend en partie de la surface sur laquelle elle est utilisée.

La conduite sur les surfaces très dures ou sans neige nuit au refroidissement du moteur et à la lubrification des composants de suspension arrière. Évitez la conduire prolongée sur de telles surfaces.

Messages sur la sécurité

Les types de messages de sécurité, leur apparence et la façon dont ils sont utilisés dans ce guide sont expliqués de la façon suivante :

Ce symbole d'avertissement de sécurité ${\underline{\begin{subarray}{c} \triangle \end{subarray}}}$ avertit d'un risque de blessure.

A AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

ATTENTION Avertit d'une situation qui, si elle n'est pas évitée, pourrait présenter des risques de blessures mineures ou moyennes.

AVIS Avertit d'une directive qui, si elle n'est pas suivie, risque d'endommager gravement des composants du véhicule ou la propriété d'autrui.

À propos de ce Guide du conducteur

Le présent guide du conducteur a été réalisé afin de présenter la motoneige et ses commandes à son propriétaire ainsi qu'au passager. Le guide contient également les consignes pour conduire le véhicule en toute sécurité et en effectuer l'entretien

Conserver ce Guide du conducteur dans le véhicule afin de pouvoir s'y référer pour l'entretien, le diagnostic ou la formation d'autres personnes.

Noter également que le guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version originale, cette dernière a préséance.

Si vous désirez consulter et/ou imprimer un exemplaire supplémentaire du Guide du conducteur, il vous suffit de visiter le site Internet www.operatorsguides.brp.com.

L'information contenue dans ce document était exacte à la date de publication. Il faut noter toutefois que BRP adopte une politique d'amélioration continue de ses produits, sans engagement à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et la fiche technique du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Le Guide du conducteur et la *VI-DÉO DE SÉCURITÉ* doivent être offerts avec le véhicule au moment de la vente.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
S'INSTRUIRE AVANT DE PARTIR	
MESSAGES SUR LA SÉCURITÉ	2
À PROPOS DE CE GUIDE DU CONDUCTEUR	2
INFORMATIONS DE SÉCURITÉ	
PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES	8
ÉVITER TOUTE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE	8
ÉVITER LES FEUX D'ESSENCE ET LES AUTRES DANGERS	8
ÉVITER DE SE BRÛLER AVEC DES PIÈCES CHAUDES	8
ACCESSOIRES ET MODIFICATIONS	
MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ	
TECHNOLOGIES ACTIVES (ITC) (600 ACE / 900 ACE)	.14
INTRODUCTIONITC (INTELLIGENT THROTTLE CONTROL)	.14
CONDUITE DU VÉHICULEINSPECTION AVANT RANDONNÉE	.15
CONDUITE DU VÉHICULE	.15
TRANSPORT D'UN PASSAGER	19
DIFFÉRENCES DE TERRAIN/CONDUITE	.20
ENVIRONNEMENT	
PRODUITS AMÉLIORANT LA TRACTION	.27
MANJABILITÉ	
ACCÉLÉRATION	.28
FREINAGERÈGLES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES	.29
EFFETS DE L'INSTALLATION DE CRAMPONS SUR LA DURÉE DE	.25
VIE DE LA MOTONEIGEINSȚALLATION DE CRAMPONS SUR DES CHENILLES HOMOLO-	.29
INSTALLATION DE CRAMPONS SUR DES CHENILLES HOMOLO-	
GUÉES BRPINSPECTION D'UNE CHENILLE ÉQUIPÉE DE CRAMPONS	.30
ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE VÉHICULE	.32
ÉTIQUETTE MOBILEÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ SUR LE VÉHICULE	.3Z
ÉTIQUETTES DE CONFORMITÉ	.38
ÉTIQUETTES D'INFORMATIONS TECHNIQUES	.39
RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE	
	40
COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT	. 42
1) GUIDON 2) MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR (TOUS SAUF 600 ACE ET 900	.43
ACE)	.43
3) MANETTE DE EREIN	.44
4) LEVIER DE FREIN DE STATIONNEMENT	
5) COMMUTATEUR DE COUPURE DU MOTEUR 6) INTERRUPTEUR D'ARRÊT D'URGENCE DU MOTEUR	.46
7) INTERRUPTEUR MULTIFONCTION	.47 47
8) LEVIER DE CHANGEMENT DE VITESSE	.50

	9) RÉTROVISEURS RÉGLABLES	.50
	10) TROUSSE D'OUTILS	.50
	11) PARE-CHOCS AVANT ET RAIL DE PORTE-BAGAGES	
	12) INDICATEUR	.51
	13) SIÈGE PASSAGER (1 + 1)	.56
	14) POIGNÉES POUR PASSAGER	.5/
	15) SANGLE POUR REGIONS MONTAGNEUSES	.57
	16) GUIDE DU CONDUCTEUR 17) COMPARTIMENT DE RANGEMENT	.57
	18) PORTE-BAGAGES ARRIÈRE	.57 03
	19) PRISE 12 VOLTS	
	20) ATTELAGE	.50 58
	21) CAPOT	
	22) FLANCS SUPÉRIEURS	.59
	23) FLANCS INFÉRIFURS	.60
	24) PROTÈGE-COURROIE DE DISTRIBUTION	.61
	25) COMMUTATEUR DE MODE ECO/STANDARD/ SPORT (600 ACE	
	ET 900 ACE UNIQUEMENT)	.62
CA	ARBURANT ET HUILE	.63
	SPÉCIFICATIONS DE CARBURANT	.63
	MARCHE À SUIVRE POUR FAIRE LE PLEIN DE CARBURANT	.64
	HUILE RECOMMANDÉE	64
	VÉRIFICATION DU NIVEAU D'HUILE D'INJECTION	.65
ΡÉ	RIODE DE RODAGE	.67
	FONCTIONNEMENT PENDANT LE RODAGE	.67
М	ODES DE FONCTIONNEMENT (600 ACE ET 900 ACE UNIQUEME-	
ΝĪ	Γ)	.68
ΝĪ	「) MODE ECO (MODE D'ÉCONOMIE DE CARBURANT)	.68 .68
ΝŢ	MODE ECO (MODE D'ÉCONOMIE DE CARBURANT) MODE STANDARD	.68
ΝŢ	MODE STANDARDMODE SPORT	.68 .68
ΝŢ	MODE STANDARD MODE SPORT CHANGEMENT DE MODES DE FONCTIONNEMENT	.68 .68
NΤ	MODE STANDARD	.68 .68 .68
NΤ	MODE STANDARD	.68 .68 .68
NΤ	MODE STANDARD	.68 .68 .69 .71
NΤ	MODE STANDARD	.68 .68 .69 .71 .71
NΤ	MODE STANDARD	.68 .68 .69 .71 .71
NΤ	MODE STANDARD	.68 .68 .69 .71 .71 .72
NΤ	MODE STANDARD	.68 .68 .69 .71 .71 .72
NΤ	MODE STANDARD	.68 .68 .69 .71 .71 .72 .73
CC	MODE STANDARD	.68 .68 .69 .71 .71 .72 .73 .74
CC	MODE STANDARD	.68 .68 .69 .71 .71 .72 .73 .74 .75
CC	MODE STANDARD	.68 .68 .69 . 71 .71 .72 .73 .74 .75
CC	MODE STANDARD. MODE SPORT CHANGEMENT DE MODES DE FONCTIONNEMENT MODES DE LA CLÉ D'APPRENTISSAGE DNSIGNES D'UTILISATION PROCÉDURE DE DÉMARRAGE DU MOTEUR DÉMARRAGE DE SECOURS PRÉCHAUFFAGE DU VÉHICULE FONCTIONNEMENT DE LA BOÎTE DE VITESSES ARRÊT DU MOTEUR REMORQUER UN ACCESSOIRE REMORQUER UNE AUTRE MOTONEIGE DAPTER LA SUSPENSION RÉGLAGE DE LA SUSPENSION ARRIÈRE COMPORTEMENT DU VÉHICULE EN FONCTION DU RÉGLAGE DE	.68 .68 .69 .71 .71 .72 .73 .74 .75
CC	MODE STANDARD	.68 .68 .69 .71 .71 .72 .73 .74 .75

ENTRETIEN

PREMIÈRE INSPECTION	86
PROGRAMME D'ENTRETIEN	8
PROCÉDURES D'ENTRETIEN	94
PROCÉDURES D'ENTRETIENPRÉFILTRE DU SILENCIEUX D'ADMISSION D'AIR	94
LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT DU MOTEUR (SAUF 550F)	94
HUILE MOTEUR (600 ACE / 900 ACE)	95
ÉCHAPPEMENT	96
BOUGIESDISPOSITIF D'ARRÊT DU MOTEUR (600 HO E-TEC)	96
LIQUIDE DE FREIN	90
HUILE DE LA BOÎTE DE VITESSES	98
COURROIE D'ENTRAÎNEMENT	99
POULIE D'ENTRAÎNEMENT	102
CHENILLE	103
SUSPENSION	107
PATINS	108
FUSIBLESFEUX	
SOINS DU VÉHICULE	112
SOINS D'APRÈS-UTILISATIONNETTOYAGE ET PROTECTION DU VÉHICULE	110
ENTREPOSAGELUBRIFICATION DU MOTEUR	113
	٠١١٠
RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES	
IDENTIFICATION DU VÉHICULE ÉTIQUETTE CONTENANT LA DESCRIPTION DU VÉHICULE	118
ÉTIQUETTE CONTENANT LA DESCRIPTION DU VÉHICULE	118
NUMÉROS D'IDENTIFICATION	
VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS (TOU	JS
LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS)	
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - CE	121
MOTEURS CERTIFIÉS EPAINFORMATIONS SUR LES ÉMISSIONS DU MOTEUR	122
INFORMATIONS SUR LES ÉMISSIONS DU MOTEUR	122
SYSTÈME DE SÉCURITÉ À ENCODAGE NUMÉRIQUE RADIOFR	É-
QUENCE (CLÉ D.E.S.S. RF)	124
FICHE TECHNIQUE	125
<i>DÉPANNAGE</i>	
DIRECTIVES DE DÉPANNAGE	126
SYSTÈME DE SURVEILLANCE	139
TÉMOIN, MESSAGES ET CODES SONORES	139

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : MOTO SKI-DOO® 2018	
GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, ÉU.)	148
GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : MOTONEIG DOO® 2018	
GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE PÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS E TURQUIE : MOTONEIGES SKI-DOO® 2018	T LA
RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT	
RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS	162
NOUS JOINDRE	163
AMÉRIQUE DU NORD	163
EUROPE	163
OCÉANIE	163
AMÉRIQUE DU SUD	164
ASIE	164
CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE	165

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone, un gaz mortel. L'inhalation de monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et finalement la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si aucun gaz d'échappement n'est visible ou senti. Il est possible de trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et d'être incapable de réagir et de se sauver. Par ailleurs, des concentrations de monoxyde de carbone peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone sont ressentis, quitter immédiatement les lieux, aller à l'air frais et demander un traitement médical.

Afin d'éviter les blessures graves ou même la mort causées par du monoxyde de carbone :

- Ne jamais faire fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement clos, comme un garage, un abri d'auto ou une grange. Même si on essaie de chasser les gaz d'échappement avec des ventilateurs ou en ouvrant les portes et les fenêtres, la concentration du monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
- Ne jamais faire fonctionner le véhicule à l'extérieur là où les gaz d'échappement pourraient être aspirés dans un bâtiment par les ouvertures, comme les fenêtres et les portes.

Éviter les feux d'essence et les autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se répandre et être allumées par une étincelle ou une flamme à plusieurs mètres du moteur. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivre les instructions ci-dessous:

- N'utiliser qu'un bidon d'essence homologué pour entreposer de l'essence.
- Se conformer strictement aux instructions dans la PROCÉ-DURE DE REMPLISSAGE.
- Ne jamais faire démarrer ni faire fonctionner le moteur lorsque le bouchon du réservoir n'est pas adéquatement installé.

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

- Ne jamais siphonner de l'essence avec la bouche.
- En cas d'ingestion d'essence, d'éclaboussure dans les yeux ou d'inhalation des vapeurs d'essence, consultez immédiatement un médecin.

En cas de déversement d'essence sur soi, se laver à l'eau et au savon et changer de vêtements.

Éviter de se brûler avec des pièces chaudes

L'échappement et le moteur deviennent chauds lorsque le moteur tourne. Évitez tout contact pendant et peu de temps après son fonctionnement pour éviter les brûlures.

Accessoires et modifications

Ne pas effectuer de modifications non autorisées et ne pas utiliser d'équipements ou d'accessoires non homologués par BRP. Comme ces modifications n'ont pas été testées par BRP, elles peuvent augmenter le risque de blessures ou de collision, et rendre le véhicule illégal.

Consulter un concessionnaire Ski-Doo autorisé pour connaître les accessoires disponibles pour le véhicule.

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si on ne se conforme pas à ces instructions :

- Inspectez toujours votre véhicule AVANT de faire démarrer le moteur.
- Testez la souplesse de l'accélérateur et vérifiez s'il revient en position initiale avant de mettre le moteur en route.
- Attachez toujours l'œillet du cordon coupe-circuit aux vêtements avant de faire démarrer le moteur.
- Ne faites jamais tourner le moteur si le protège-courroie et la protection du disque de frein ne sont pas fixés en position ou si le capot ou les flancs sont ouverts ou déposés. Ne faites jamais tourner le moteur sans courroie de distribution. Faire tourner un moteur à vide, par exemple sans courroie de distribution ou avec les chenilles surélevées, peut s'avérer dangereux.
- Serrez toujours le frein de stationnement avant de faire démarrer le moteur.
- Tout conducteur d'une motoneige est considéré débutant lorsqu'il s'assoit pour la première fois aux commandes de l'engin, même s'il bénéficie déjà d'une certaine expérience dans la conduite d'un autre type de véhicule. La conduite en toute sécurité de votre motoneige dépend de nombreux facteurs tels que la visibilité, la vitesse, les conditions météorologiques, l'environnement, le trafic, l'état du véhicule et de santé du conducteur.
- Une formation de base est requise pour l'utilisation en toute sécurité des motoneiges. Lisez attentivement votre Guide du conducteur en prêtant une attention toute particulière aux conseils et aux mises en garde. Inscrivez-vous dans un club local de motoneige : les clubs proposent des activités et des parcours ludiques en toute sécurité. Vous pourrez obtenir des conseils auprès d'un concessionnaire, d'un ami, d'un membre d'un club ou en vous inscrivant à un programme local de formation à la sécurité.
- Tout nouveau conducteur doit lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité apposées sur la motoneige et les instructions du guide du conducteur et visionner la VIDÉO DE SÉCURITÉ avant d'utiliser la motoneige. Ne laissez un nouveau conducteur utiliser la motoneige que dans une zone plane restreinte tant qu'il n'est pas complètement familiarisé avec la conduite du véhicule. Incitez-le à s'inscrire à un cours de conduite de motoneige si une telle formation existe dans la région.
- Certaines motoneiges sont beaucoup plus puissantes que d'autres que vous auriez pu conduire. Par conséquent, leur conduite n'est pas recommandée aux personnes inexpérimentées.
- Les motoneiges sont utilisées sur des sites à la topographie variée et dans diverses conditions d'enneigement. Tous les modèles ne se comportent pas de la même manière dans les mêmes conditions. Veuillez toujours consulter votre concessionnaire afin de sélectionner l'engin le plus approprié à vos besoins.
- L'usager, un promeneur ou un passager peuvent être victimes de blessures ou même décéder suite à un accident dû à une utilisation risquée du véhicule, lorsqu'un conducteur, passager ou véhicule font face à une situation qu'ils ne maîtrisent pas.
- BRP recommande que l'opérateur soit âgé d'au moins 16 ans.

- Il est très important d'informer tout conducteur, quelle que soit son expérience, du maniement de cette motoneige. La configuration de la motoneige, notamment l'écartement des patins, le type de patin, le type de suspension, la longueur, la largeur et le type de chenille, peut varier d'un modèle à l'autre. La manière de manœuvrer la motoneige est fortement influencée par ces caractéristiques.
- Un conducteur débutant doit se familiariser avec la motoneige en pratiquant sur un terrain plane et à vitesse réduite avant de s'aventurer plus loin dans la nature.
- Soyez informés des normes locales en vigueur. Les provinces, les gouvernements fédéraux et locaux ont édicté des lois et réglementé l'utilisation et la conduite en toute sécurité des motoneiges. En tant que motoneigiste, il vous incombe de connaître et d'appliquer ces lois et réglementations. La sécurité pour tous est indissociable du respect de ces normes. Soyez informé de votre responsabilité lors d'un préjudice matériel et des polices d'assurance en vigueur sur votre équipement.
- Les excès de vitesse peuvent être mortels. Dans la plupart des cas, la vitesse empêche de réagir de manière appropriée face au danger. Ne conduisez qu'à une vitesse adaptée à la piste, aux conditions météorologiques et à vos capacités. Soyez informés des normes locales en vigueur. Des limitations de vitesse peuvent être imposées et devront être respectées.
- Gardez bien votre droite.
- Respectez toujours les distances de sécurité entre véhicules et promeneurs.
- Rappelez-vous que certaines publicités peuvent montrer des manœuvres effectuées par des conducteurs professionnels, dans des conditions idéales et/ou contrôlées. Vous ne devez en aucun cas tenter de les reproduire si vous n'avez pas le niveau requis.
- Ne jamais conduire ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Ces substances augmentent le temps de réaction et affaiblissent les capacités de jugement.
- La motoneige n'est pas conçue pour une utilisation sur la voie publique, les routes ou les autoroutes.
- Évitez d'emprunter les routes. Si vous n'avez pas le choix et que l'accès est autorisé, conduisez à vitesse réduite. La motoneige n'est pas conçue pour fonctionner ou virer sur un revêtement. Pour traverser une route, arrêtez-vous complètement, regardez prudemment des deux côtés avant de traverser en effectuant un angle à 90°. Faites attention aux véhicules garés.
- Conduire une motoneige de nuit peut être une expérience agréable, mais vous devrez redoubler de vigilance à cause du manque de visibilité. Évitez les terrains méconnus et assurez-vous que vos phares fonctionnent. Soyez toujours muni d'une lampe torche et d'ampoules de rechange.
- Ne retirez jamais l'équipement d'origine de votre motoneige. Chaque véhicule contient de nombreux dispositifs de sécurité. Ces dispositifs peuvent prendre la forme de diverses protections et consoles, de matériaux réfléchissants et d'étiquettes de sécurité.

- Bien que la nature soit un endroit merveilleux, ne vous laissez pas distraire et concentrez-vous sur la conduite. Pour apprécier la beauté des paysages enneigés, il est préférable d'arrêter votre motoneige sur le bas-côté de la piste pour ne pas constituer un danger pour les autres.
- Les clôtures représentent un réel danger pour vous et votre motoneige.
 Passez à bonne distance des bornes téléphoniques et des poteaux.
- Des câbles cachés et peu visibles de loin peuvent causer de sérieux accidents.
- La pratique de la motoneige requiert le port d'un casque, de lunettes de protection et d'un écran facial. Ces instructions s'appliquent aussi au passager.
- Soyez conscients des risques pouvant être associés au hors-piste, tels que les avalanches et d'autres catastrophes naturelles ou provoquées par accident.
- Évitez de suivre de trop près une autre motoneige. Si le véhicule qui vous devance venait à freiner, ses passagers risqueraient d'être blessés par votre faute. Veillez à maintenir une distance de sécurité entre les véhicules. La distance d'arrêt peut augmenter en fonction de l'état du terrain. Jouez la sécurité. Soyez prêt à changer de cap pour éviter l'accident.
- S'aventurer seul en motoneige peut aussi s'avérer dangereux. Vous pourriez tomber en panne d'essence, avoir un accident ou abîmer votre motoneige. Souvenez-vous que votre motoneige peut réaliser en une demi-heure une distance supérieure à une journée de marche. Voyagez en équipe. Conduisez toujours accompagné d'un ami ou d'un motoneigiste de votre club. Même dans ce cas, informez un tiers de votre destination et de l'heure à laquelle vous pensez être de retour.
- Les zones humides formées en contrebas des prairies sont parfois gelées en hiver. Cette glace est souvent réfléchissante. Amorcer un virage ou freiner sur la glace peut faire partir le véhicule en vrille. Ne freinez jamais et ne tentez pas d'accélérer ou de braquer sur du verglas. S'il vous arrive de circuler sur un tel terrain, réduisez votre vitesse en relâchant doucement l'accélérateur.
- N'effectuez jamais de sauts avec votre motoneige.
- Lorsque vous circulez en groupe, ne faites pas d'accélération « à pleins gaz ». Des projections de neige ou de glace pourraient gêner la motoneige qui vous suit. D'autre part, les accélérations brutales du véhicule creusent la neige et laissent une surface irrégulière sur son passage.
- Les déplacements en groupe sont agréables et divertissants, mais n'essayez pas de vous donner en spectacle ou de doubler d'autres membres du groupe. Un conducteur moins expérimenté pourrait être tenté de vous imiter et d'échouer. Lorsque vous conduisez à plusieurs, limitez vos ardeurs à l'expérience du reste du groupe.
- En cas d'urgence, enfoncez le commutateur d'arrêt d'urgence du moteur, puis actionnez les freins.
- Ne laissez jamais le véhicule sans surveillance avec le moteur tournant dans un en droit non ventilé.
- Serrez toujours le frein de stationnement avant de faire démarrer le moteur.

- Ne chargez ou suralimentez jamais la batterie lorsqu'elle est installée dans la motoneige.
- Moteurs E-TEC: Ne tentez jamais d'effectuer des entretiens ou des réparations du système carburant ou du système électrique. Les opérations d'entretien et les réparations de ces systèmes doivent être effectuées par un concessionnaire Ski-Doo agréé.
- Vérifiez l'absence d'obstacles ou de personnes avant de reculer.
- Retirez toujours le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur lorsque vous n'utilisez pas la motoneige, afin d'éviter un démarrage accidentel, une utilisation sans surveillance par des enfants ou un vol.
- Ne restez JAMAIS derrière une chenille en mouvement. Des débris pourraient être projetés et occasionner de graves blessures. Pour enlever de la neige ou de la glace qui s'est accumulée, coupez le moteur, inclinez et maintenez le véhicule sur son flanc et utilisez un tournevis de la boîte à outils.
- Sur ce modèle de véhicule, vous pouvez installer des crampons sur la chenille. Vous DEVEZ toutefois utiliser exclusivement le type de crampons homologué par BRP pour utilisation sur les motoneiges Ski-Doo. N'utilisez SURTOUT JAMAIS des crampons conventionnels, car l'épaisseur de la chenille est inférieure à celle d'autres modèles. Le crampon pourrait se détacher de la chenille et être projeté.
- Seules les motoneiges équipées d'un siège passager et de poignée ou de sangles de retenue peuvent accueillir un passager autre que le conducteur. Asseyez-vous exclusivement sur le siège passager prévu.
- Veillez à porter un casque homologué et à appliquer les mêmes règles vestimentaires que celles applicables au conducteur indiquées dans ce guide.
- Assurez-vous de maintenir une position stable, les deux pieds fermement posés sur les marchepieds latéraux, les mains agrippées aux poignées.
- Une fois en route, si, pour quelque raison que ce soit vous n'êtes pas bien installé ou vous ne vous sentez pas en sécurité, demandez immédiatement au conducteur de ralentir ou de s'arrêter.

TECHNOLOGIES ACTIVES (iTC) (600 ACE / 900 ACE)

Introduction

REMARQUE: Certaines fonctions ou caractéristiques décrites dans cette section peuvent ne pas s'appliquer à chaque modèle ou être disponibles en option.

L'accélérateur est électronique et transmet un signal de commande à un module électronique dont la fonction est d'assurer le fonctionnement adéquat de son système dans les paramètres définis.

Il est extrêmement important que les opérateurs lisent toutes les informations contenues dans ce guide de manière à se familiariser avec cette motoneige, ses systèmes, ses commandes, ses capacités et ses limites.

iTC (intelligent Throttle Control)

Le système utilise une commande d'accélération électronique (ETC) qui transmet des signaux de commande au module de commande du moteur (ECM). Grâce à ce système, il n'est pas besoin de câble d'accélérateur traditionnel.

Le dispositif iTC offre les modes de fonctionnement suivants :

- Mode ECO
- Mode Standard
- Mode Sport

Mode ECO

Lorsque le mode ECO est sélectionné (mode d'économie de carburant), le couple et la vitesse du véhicule sont limités et une vitesse de croisière optimale est maintenue afin de réduire la consommation de carburant Reportez-vous à la sous-section des *MODES DE FONCTIONNEME-NT* pour les instructions détaillées.

Mode Standard

En mode Standard, l'accélération est réduite lors de l'accélération depuis l'arrêt complet et lorsque le véhicule est utilisé à basse vitesse dans certaines conditions.

Mode Sport

En mode Sport, la puissance maximale du moteur est disponible sur toute la plage opérationnelle du moteur.

Reportez-vous à la sous-section des *MODES DE FONCTIONNEME-NT* pour les instructions détaillées.

Modes de la clé d'apprentissage

La clé d'apprentissage Ski-Doo^{MC} limite le couple et la vitesse de la motoneige, permettant ainsi aux utilisateurs débutants et aux opérateurs moins expérimentés d'apprendre à faire fonctionner la motoneige tout en gagnant la confiance et le contrôle nécessaires.

Limitations

La capacité d'un novice à faire fonctionner la motoneige peut être dépassée même lorsqu'une clé d'apprentissage est utilisée.

Reportez-vous à la sous-section des *MODES DE FONCTIONNEME-NT* pour les détails.

CONDUITE DU VÉHICULE

Chaque conducteur de motoneige doit assurer la sécurité des autres usagers ou des promeneurs.

Vous êtes tenu de conduire votre véhicule d'une manière responsable et de former tout conducteur ou passager de votre choix à son utilisation. La conduite et les performances des motoneiges peuvent différer grandement d'un modèle à l'autre.

La motoneige est un véhicule assez simple à utiliser, mais comme tout véhicule ou machine, elle peut représenter un danger pour des passagers imprudents, insouciants ou inattentifs. Nous vous recommandons d'effectuer un contrôle de sécurité annuel de votre motoneige. Pour plus de renseignements, veuillez contacter un concessionnaire Ski-Doo agréé. Bien que ce ne soit pas obligatoire, il est recommandé qu'un concessionnaire Ski-Doo agréé procède à la préparation présaisonnière de votre motoneige. Chaque visite au concessionnaire Ski-Doo autorisé est une bonne occasion de vérifier si le véhicule fait partie d'une campagne de sécurité. Nous vous prions de vous rendre chez votre concessionnaire Ski-Doo agréé dans les plus brefs délais si vous avez connaissance d'une campagne liée à la sécurité.

Consultez un concessionnaire Ski-Doo autorisé pour les accessoires disponibles qui pourraient être requis.

Avant de vous aventurer sur les pistes, familiarisez-vous à la conduite de la motoneige dans une zone restreinte et sans dénivelé jusqu'à ce que vous manipuliez parfaitement l'engin et que vous soyez en mesure d'entreprendre avec facilité des manœuvres plus difficiles. Conduisez avec plaisir et en toute sécurité.

Inspection avant randonnée

A AVERTISSEMENT

Il est primordial de vérifier le véhicule avant de l'utiliser. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes et de toutes les fonctions du véhicule.

Avant le démarrage du moteur

- Retirez la neige et la glace du véhicule, notamment des phares, de la selle, des calepieds, des commandes et des instruments.
- Vérifiez que le préfiltre du silencieux n'est pas bloqué par la neige.
- Vérifiez que la direction et les patins fonctionnent correctement. Contrôlez la réaction des patins par rapport au guidon.
- 4. Contrôlez les niveaux de carburant et d'huile et la présence de fuites éventuelles. Refaites le plein si nécessaire et, en cas de fuites, adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour la maintenance, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, reportezvous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.
- Tous les compartiments de stockage doivent être correctement sanglés. Évitez d'y placer des objets lourds ou fragiles. Le capot et les flancs doivent aussi être correctement verrouillés.
- Actionnez la manette d'accélérateur à plusieurs reprises pour vous assurer qu'elle fonctionne

- correctement et sans à-coups. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.
- Actionnez la commande de frein et vérifiez que les freins fonctionnent parfaitement avant que la commande ne touche le guidon. La manette doit revenir complètement à sa position originale dès qu'on la relâche.
- Serrez le frein de stationnement et vérifier s'il fonctionne bien. Laissez le frein de stationnement nt serré.

Après le démarrage du moteur

Pour connaître la procédure de démarrage correcte du moteur, référez-vous à la *PROCÉDURE DE DÉMARRAGE DU MOTEUR* dans la sous-section *CONSIGNES D'UTILI-SATION*.

 Vérifiez le fonctionnement des feux de route et de croisement, du feu arrière, du feu-stop et des témoins lumineux.

REMARQUE: Vous devrez peutêtre détacher le cordon coupe-circuit de vos vêtements pour vérifier les feux. Si c'est le cas, attachez le cordon dès que vous revenez aux commandes de la motoneige.

- Vérifiez le fonctionnement du commutateur de coupure du moteur (en tirant sur le capuchon du cordon coupe-circuit) ainsi que du commutateur d'arrêt d'urgence du moteur.
- 3. Relâchez le frein de stationnement.
- Référez-vous à la section PRÉ-CHAUFFAGE DU VÉHICULE et suivez les instructions.

Liste de vérification avant utilisation

ÉLÉMENT	FONCTIONNEMENT
Véhicule : selle, cale-pieds, phares, filtre à air, commandes et instruments.	Vérifiez l'état et enlevez la neige ou la glace.
Patins et direction	Vérifiez qu'ils bougent librement et correctement.
Carburant et huile d'injection (le cas échéant)	Vérifiez les niveaux et l'absence de fuite.
Liquide de refroidissement	Vérifiez les niveaux et l'absence de fuite.
Liquide de frein	Vérifiez les niveaux et l'absence de fuite.
Compartiment de rangement	Vérifiez si les objets sont correctement sanglés et l'absence d'objets lourds ou fragiles.
Manette d'accélérateur	Vérifiez le bon fonctionnement.
Chenille	Vérifiez l'état et enlevez la neige ou la glace.
Manette de frein	Vérifiez le bon fonctionnement.
Frein de stationnement, frein	Vérifiez le bon fonctionnement.
Commutateur d'arrêt d'urgence du moteur et commutateur de coupure du moteur (capuchon du cordon coupe-circuit)	Vérifiez le bon fonctionnement. Le cordon coupe-circuit doit être relié à un œillet sur les vêtements du conducteur.

ÉLÉMENT	FONCTIONNEMENT
Feux	Vérifiez le bon fonctionnement.
Patins et masselottes	Vérifiez le bon fonctionnement.
Glissières	Vérifiez le bon fonctionnement.
Inspecter la courroie d'entraînement	Vérifiez l'état et recherchez d'éventuelles craquelures, des traces d'usure ou une usure anormale.

Conduite du véhicule

Équipement de randonnée

Portez un équipement approprié à l'usage de la motoneige. Il doit être confortable et ne pas trop serrer. Renseignez-vous toujours sur les conditions météorologiques avant une sortie. Habillez-vous selon la température la plus froide prévue. Des sous-vêtements thermiques en contact direct avec la peau constituent un bon isolant.

Portez en permanence un casque homologué qui vous assure confort et sécurité. Portez une cagoule ou un passe-montagne et un masque protecteur. Des lunettes de protection ou une visière qui se fixe au casque sont indispensables.

Protégez vos mains avec des gants spécialement conçus pour la conduite de motoneige ou des mitaines suffisamment chaudes qui permettent une libre manipulation des commandes.

Portez des bottes avec semelles en caoutchouc recouvertes de guêtres en nylon ou en cuir et à doublure en polaire facile à défaire.

Dans la mesure du possible, essayez de rester le plus au sec possible. Lorsque vous retournez à l'intérieur, ôtez vos bottes et votre équipement et faites-les sécher.

Ne portez pas de longues écharpes ou des vêtements amples qui pourraient se coincer dans les pièces mobiles.

Portez des lunettes de protection à verres teintés.

Équipement supplémentaire

Trousse de premiers soins	Trousse d'outils fournie
Lampe de poche	Courroie de distribution de rechange
Ruban adhésif	Bougies de rechange
Couteau	Collations
Téléphone cellulaire	Carte des sentiers

Position du conducteur (marche avant)

La position de conduite et l'équilibre sont deux facteurs déterminants de l'aboutissement de votre excursion. Lorsque vous tournez à flanc de coteau, votre passager et vous-même devez être prêts à vous pencher afin de tourner dans la direction souhaitée. Le conducteur et le ou les passagers ne doivent jamais tenter cette manœuvre en posant les pieds à terre. Avec l'expérience, vous apprendrez naturellement à vous placer en fonction de la vitesse et du dénivelé afin de garder un bon équilibre.

En général, la meilleure position pour garder l'équilibre et le contrôle du véhicule est la position assise. Cependant, d'autres positions telles que la position semi-assise, agenouillée ou debout sont nécessaires dans certaines conditions.

A AVERTISSEMENT

Ne tentez pas des manœuvres au-delà de vos capacités.

Position assise

Sur terrain lisse et bien connu du conducteur, la position idéale consiste à placer les pieds sur les marchepieds, assis un peu en arrière sur la selle. Les genoux et les hanches doivent être relâchés pour absorber les chocs.



Position semi-assise

La position semi-assise est similaire à une position accroupie, le corps légèrement décollé du siège et les pieds placés de telle sorte que les jambes puissent absorber les chocs sur un parcours irrégulier. Évitez les arrêts brusques.



Position agenouillée

Cette position nécessite un pied fermement posé sur le marchepied et le genou opposé placé sur le siège. Évitez les arrêts brusques.



Position debout

Placez vos deux pieds sur les marchepieds. Vos genoux doivent être fléchis pour absorber les chocs produits par les irrégularités du sol. Cette position offre une meilleure visibilité et permet de déplacer le poids du corps en fonction de l'état de la piste. Évitez les arrêts brusques.



Position du conducteur (marche arrière)

Nous vous recommandons de vous asseoir sur votre motoneige lorsque vous effectuez une marche arrière.

Éviter de se tenir debout. Le poids de votre corps pourrait déplacer la manette d'accélérateur pendant la marche arrière et provoquer une accélération subite.

A AVERTISSEMENT

Cette accélération subite en marche arrière pourrait à son tour provoquer une perte de contrôle.

Transport d'un passager

Alors que certaines motoneiges sont conçues pour un conducteur seulement, d'autres sont biplaces ou triplaces. Consultez les caractéristiques techniques de votre véhicule pour savoir si votre motoneige peut accueillir un ou plusieurs passagers. Veillez à respecter ces indications. Le surpoids est un facteur dangereux pour les motoneiges non adaptées.

Même si vous pouvez transporter des passagers, veillez à ce qu'ils soient en bonne condition physique pour la motoneige.

A AVERTISSEMENT

Chaque passager doit être en mesure de placer ses pieds fermement sur les cale-pieds et d'agripper les poignées ou les sangles du siège pendant tout le trajet lorsqu'il est assis. Ces critères sont importants à respecter car il faut pouvoir assurer au passager une certaine stabilité afin de réduire les risques d'éjection.

Dans le cas des motoneiges pouvant accueillir deux passagers, s'il s'agit d'un adulte et d'un enfant, BRP recommande d'asseoir l'enfant au milieu. Cela permet à l'adulte assis à l'arrière de garder à tout moment les yeux sur l'enfant et de le tenir si nécessaire. D'autre part, l'enfant est ainsi mieux protégé du vent et du froid.

Les conducteurs sont responsables de la sécurité de leurs passagers et doivent les informer des consignes d'utilisation de base de la motoneige.

A AVERTISSEMENT

- Les passagers ne peuvent s'asseoir que sur les sièges prévus à cet effet. Ne jamais laisser quelqu'un s'asseoir entre le guidon et le conducteur.
- Tous les sièges passagers doivent être équipés de poignées ou de sangles conformes à la norme SSCC.
- Les passagers et les conducteurs doivent toujours porter un casque homologué ainsi qu'une tenue chaude et adéquate aux déplacements en motoneige. Veiller à ne pas exposer sa peau.
- Une fois en route, si, pour quelque raison que ce soit un passager n'est pas bien installé ou ne se sent pas en sécurité, il doit immédiatement demander au conducteur de ralentir ou de s'arrêter.

La conduite avec un passager n'est pas la même qu'une conduite seul. Le conducteur sait quelle est la manœuvre suivante qu'il va accomplir et peut se préparer au mouvement. Le conducteur dispose également du guidon comme point d'appui. En contrepartie, les passagers sont tributaires du conducteur qui doit se montrer prudent aux commandes du véhicule. De plus, avec des passagers l'utilisation du corps est limitée. Le conducteur a une bien meilleure vue de la piste devant lui. Il doit donc démarrer et s'arrêter en douceur lorsqu'il transporte des passagers, et il doit adapter sa vitesse. Il doit aussi informer ses passagers des pente, bosses, branchages, etc., car le

passage sur un obstacle passé inaperçu peut provoquer l'éjection des passagers. Rappelez à vos passagers de se pencher avec vous dans les virages pour éviter que le véhicule ne se renverse. Soyez extrêmement prudent, conduisez plus doucement et vérifiez fréquemment comment vont les passagers.

A AVERTISSEMENT

Conduite avec un passager :

- Votre capacité de freinage et de manœuvre dans les virages est réduite. Décélérer et faire des manœuvres plus larges.
- Régler les suspensions en fonction du poids.

Pour des informations complètes sur la manière de régler la suspension, veuillez vous référer à la soussection RÉGLAGE DU VÉHICULE.

Redoublez de vigilance et réduisez encore davantage votre vitesse avec de jeunes passagers. Contrôlez fréquemment que l'enfant est bien agrippé et correctement positionné avec ses pieds sur les marchepieds.

Différences de terrain/conduite

Piste damée

Sur une piste entretenue, la position assise est la meilleure position de conduite. Évitez les courses et veillez à toujours tenir votre droite. Adoptez une conduite défensive. Observez les panneaux de signalisation. Ne zigzaguez pas en travers de la piste.

Piste non damée

Sauf en cas de chute de neige récente, vous risquez de rencontrer des bosses et des congères. À grande vitesse, ces conditions peuvent s'avérer dangereuses. Ralentir.

Tenez le guidon et optez pour la position semi-assise. Les pieds doivent être placés sous le corps (position accroupie) afin d'absorber les secousses éventuelles. Sur les longues séries de bosses, vous pouvez poser un genou sur la selle. Cela procure un meilleur confort tout en laissant suffisamment de liberté pour contrôler le véhicule. Prenez garde aux pierres et aux branches couvertes de neige fraîche.

Neige profonde

Dans la poudreuse, votre véhicule peut s'enliser. Le cas échéant, tournez aussi largement que possible et cherchez une base solide. Si vous vous enlisez (cela arrive à tout le monde), évitez de patiner, car cela enlise davantage le véhicule. Coupez plutôt le moteur, descendez et déplacez l'arrière du véhicule sur la neige fraîche. Piétinez ensuite la voie que vous comptez emprunter. Un bon mètre suffit. Redémarrez le moteur. Mettezvous debout et balancez légèrement le véhicule tout en mettant les gaz progressivement et en douceur. Selon que l'avant ou l'arrière du véhicule s'enlise, vos pieds se placeront à l'extrémité opposée des marchepieds. Ne placez jamais rien sous la chenille pour assurer l'adhérence du véhicule. Ne laissez personne se placer devant ou derrière la motoneige lorsque le moteur tourne. Eloignez-vous de la chenille. Le contact avec les chenilles en mouvement peut occasionner des blessures

Eau gelée

Tout déplacement sur les lacs et les rivières gelés peut s'avérer fatal. Évitez les cours d'eau. Si vous vous trouvez en terrain inconnu, demandez aux autorités locales ou aux résidants de vous donner des informations sur l'état de la glace,

les prises d'eau et les déversements, les sources, les courants ou tout autre danger potentiel. N'essayez jamais de piloter votre motoneige sur de la glace qui pourrait s'avérer top mince pour supporter votre poids et celui du véhicule. Le pilotage sur des surfaces gelées peut s'avérer très dangereux si vous ne prenez pas certaines précautions. La glace peut provoguer une perte de contrôle de la motoneige ou de tout autre véhicule. L'adhérence de la glace au démarrage, en cas de virage ou d'arrêt est de loin inférieure à celle de la neige. Les distances peuvent donc s'en trouver multipliées. Le contrôle est réduit et il y a toujours un risque de partir en vrille incontrôlable. Lors du pilotage sur la glace, conduisez lentement et prudemment. Prévoyez toujours suffisamment d'espace pour vous arrêter et tourner, en particulier la nuit.

Neige compacte

Ne sous-estimez pas la neige compacte. Elle peut être difficile à négocier étant donné que les patins et les chenilles auront une adhérence moindre. Il convient donc de ralentir et d'éviter toute accélération, virage ou freinage brusques.

Montée

Vous pouvez rencontrer deux types de dénivelés : une colline abrupte sur laquelle se trouvent quelques arbres ou autres obstacles, ou un dénivelé qui doit faire l'objet d'une directe Sur ascension terrain abrupt, prévoyez une ascension latérale ou en slalom. N'entamez pas l'ascension de face. Mettez-vous en position agenouillée. Veillez à peser davantage côté sommet. Maintenez une vitesse régulière. Allez le plus loin possible dans cette direction, ensuite, passez à un angle d'ascension opposé et inversez votre position de conduite.

Une ascension directe peut s'avérer problématique. Mettez-vous debout. Accélérez avant de commencer à monter et réduisez les gaz afin d'éviter de patiner.

La vitesse devrait toujours être adaptée à l'inclinaison. Ralentissez toujours à proximité du sommet. Si vous ne pouvez plus avancer, ne faites pas demi-tour dans vos traces. Coupez le moteur, dégagez les patins et placez-les dans la descente. Placez l'arrière côté sommet. Redémarrez et mettez les gaz lentement et régulièrement. Placez-vous de sorte à éviter de basculer et entamez la descente.

Descente

Le pilotage en descente nécessite une maîtrise parfaite et continue de votre véhicule. Sur les collines abruptes, maintenez votre centre de gravité le plus bas possible et gardez les deux mains sur le guidon. Mettez légèrement les gaz et laissez la machine descendre tout en laissant tourner le moteur. Si vous allez trop vite, utilisez le frein pour ralentir. Freinez légèrement et régulièrement. Ne freinez jamais à fond sous peine de bloquer la chenille.

Circulation à flanc de colline

Lors d'un passage en dévers ou de circulation à flanc de coteau, vous devez respecter certaines consignes. Les passagers doivent se pencher vers la pente afin d'assurer la stabilité. Mieux vaut vous agenouiller en plaçant le genou côté vallée sur la selle et le pied côté sommet sur le marchepied. Vous pouvez aussi opter pour la position semi-assise. Soyez prêt à déplacer le poids de votre corps rapidement. Le pilotage à flanc de coteau et en pentes abruptes est déconseillé aux débutants ou aux motoneigistes novices.

Risques d'avalanche

Lorsque vous circulez en zone montagneuse, restez conscient des risques d'avalanche. Les avalanches sont de taille et de forme variables et elles se produisent généralement sur des pentes abruptes et sur neige instable.

De la neige fraîche, des animaux, des personnes, le vent et les motoneiges peuvent tous déclencher une avalanche. Évitez de circuler sur un terrain en forte pente ou de le traverser lorsque des risques d'avalanche sont présents. Si la neige est instable, limitez-vous à vous déplacer sur des terrains en pente plus douce. Évitez les corniches façonnées par le vent. La clé d'un déplacement sûr en montagne est de rester loin des zones présentant des conditions stables. Le plus important est probablement de rester conscient des conditions et des dangers quotidiens lorsque l'on est en montagne. Informez-vous des risques et menaces d'avalanche chaque jour avant de partir sur votre motoneige et suivez les conseils des météorologues.

Apportez toujours une pelle à neige, une sonde et une balise (appareil de recherche de victime d'avalanche) lorsque vous circulez en montagne. Nous recommandons à tous les conducteurs qui veulent circuler en montagne de suivre un cours de sécurité sur les avalanches afin de se familiariser avec l'état de la couverture neigeuse et d'apprendre à se servir correctement de l'équipement.

Voici l'adresse d'un site Internet qui vous donnera des informations précieuses :

É.-U.: www.avalanche.orgEurope: www.avalanches.org

- Canada: www.avalanche.ca

Neige fondue

Faites en sorte de toujours éviter la neige fondue. Vérifiez toujours la présence de neige fondue avant de traverser les lacs ou les rivières. Si des zones sombres apparaissent dans votre sillage, quittez immédiatement la glace. De la glace et de l'eau risquent d'être projetées sur le trajet d'une autre motoneige. Il est très difficile, voire parfois impossible de faire sortir le véhicule d'une zone de neige fondue.

Brouillard ou zone de visibilité nulle

Sur la terre comme sur l'eau, du brouillard ou une chute de neige limitant la visibilité peut se produire. Si vous devez avancer dans le brouillard ou par chute de neige importante, allumez vos phares et adoptez une conduite défensive. Si vous n'êtes pas sûr de votre route, n'allez pas plus loin. Maintenez une distance de sécurité entre vous et les autres usagers afin d'assurer une bonne visibilité et un temps de réaction suffisant.

Territoire inconnu

Faites preuve d'une extrême prudence si vous entrez en territoire inconnu. Ralentissez afin de réagir en présence de dangers sur votre chemin tels que des clôtures ou des piquets, des ruisseaux, des rochers, des trous, des câbles d'ancrage ou tout autre obstacle pouvant mettre fin à votre excursion. Restez prudent même si vous suivez des traces existantes. Adoptez une vitesse vous permettant de conserver une visibilité suffisante dans les virages et sur les sommets.

Temps ensoleillé

Le soleil peut réduire considérablement votre visibilité. Les reflets du soleil et de la neige peuvent vous aveugler au point de ne plus distinguer les ravins, les fossés ou autres obstacles. Veillez à toujours porter des lunettes de sécurité à verres teintés dans ces conditions.

Obstacle imprévu

Certains obstacles peuvent être masqués par la neige. Le pilotage hors piste ou dans les bois demande une vitesse réduite et une plus grande vigilance. Une vitesse trop importante peut rendre les plus petits obstacles très dangereux. Un simple choc avec une pierre ou une souche peut vous faire perdre le contrôle de votre motoneige et blesser les passagers. Restez sur les pistes prévues afin de limiter les risques. Soyez prudent, ralentissez et profitez du paysage.

Câbles dissimulés

Restez toujours à l'affût des câbles, notamment dans les zones d'exploitation agricole. De nombreux accidents ont été provoqués par un contact avec des câbles dans les champs, les câbles d'ancrage à proximité des piquets ou des routes ainsi qu'avec les câbles et les chaînes utilisés pour fermer les routes. Optez pour une vitesse réduite.

Obstacles et saut

Les sauts imprévus de congères, d'accumulation de neige, de buses ou d'autres objets invisibles peuvent s'avérer très dangereux. Vous pouvez éviter cela en portant des lunettes de soleil adaptées ou un masque et en conduisant à vitesse réduite.

Faire des sauts en motoneige peut être dangereux. Soyez prêt à amortir le choc quand la motoneige revient au sol et redressez le dos pour l'impact. Les genoux doivent être fléchis pour absorber les chocs.

Si la piste plonge devant vous, penchez-vous (position debout), genoux pliés, vers l'arrière du véhicule en veillant à maintenir les patins vers le haut et vers l'avant. Mettez un peu plus de gaz et préparez-vous à l'impact. Les genoux doivent être fléchis pour absorber les chocs.

Virages

Selon l'état du terrain, vous pouvez tourner de deux manières. Sur la plupart des surfaces enneigées, le corps reste le meilleur outil de virage. Penchez-vous vers l'intérieur de la courbe en plaçant le poids du corps sur le pied intérieur. Vous pourrez ainsi créer l'inclinaison nécessaire au virage. En adoptant cette position et en vous plaçant le plus en avant possible, votre poids sera déplacé vers le patin intérieur.

Vous verrez que dans certains cas, la seule manière de faire tourner le véhicule dans la neige profonde, c'est de tirer la motoneige. Cependant, ne faites pas d'efforts inconsidérés. Demandez de l'aide. Veillez à toujours soulever un poids important en vous servant de vos jambes plutôt que de votre dos.



Traverser une route

Pour arriver à la route, vous devrez parfois passer par un fossé ou un banc de neige. Choisissez un endroit que vous pourrez escalader sans problème. Restez debout et continuez à la vitesse nécessaire à l'ascension. Arrêtez-vous complètement au sommet et attendez d'avoir le champ libre. Évaluez la descente vers la route. Traversez la route à 90°. Si vous rencontrez un autre banc de neige de l'autre côté, placez vos pieds à l'arrière du véhicule. N'oubliez pas que votre motoneige n'est pas prévue pour évoluer sur un sol qui ne serait pas enneigé. Le pilotage sur ce type de surface est plus difficile.

Traverser une voie ferrée

Ne roulez jamais sur une voie ferrée. C'est illégal. Les voies ferrées et les servitudes constituent des propriétés privées. La motoneige ne fait pas le poids face à un train. Lorsque vous traversez une voie ferrée, arrêtez-vous, regardez et écoutez.

Conduite de nuit

L'intensité de lumière naturelle ou artificielle à un moment donné peut affecter votre capacité à voir ou à être vu. La conduite de nuit est particulièrement appréciée. Ils constituent une expérience unique si vous prenez en compte la visibilité réduite. Avant de démarrer, vérifiez que vos phares sont propres et fonctionnent correctement. Conduisez à une vitesse vous permettant de vous arrêter à temps en présence d'un objet inconnu ou dangereux. Restez sur la piste et n'évoluez jamais en territoire inconnu. Evitez les rivières et les lacs. Les câbles d'ancrage, les fils barbelés, les accès de route câblés ainsi que d'autres objets tels que les branches peuvent s'avérer difficiles à voir de nuit. Ne conduisez jamais seul. Ayez toujours une torche. Évitez les zones résidentielles et respectez le sommeil de chacun.

Déplacement en groupe

Afin de démarrer, désignez un meneur qui prendra la tête du groupe et une personne qui fermera la marche. Faites en sorte que chacun ait connaissance de l'itinéraire et de la destination. Veillez à disposer des outils et du matériel nécessaires ainsi que d'une quantité de carburant suffisante. Ne dépassez jamais le meneur ni aucun autre membre du groupe. Faites des gestes de la main pour indiquer les dangers ou les changements de direction. Aidez les autres en cas de hesoin

Veillez à TOUJOURS conserver une distance de sécurité entre chaque motoneige. Gardez une distance de sécurité et laissez l'espace suffisant pour freiner. Ne collez pas au pare-chocs de la motoneige devant vous. Observez la position des véhicules de devant.

Signaux

Si vous comptez vous arrêter, levez la main au-dessus de la tête. Indiquez un virage à gauche en plaçant votre main gauche dans la direction souhaitée. Pour tourner à droite, levez le bras gauche de sorte à placer la main gauche en angle droit avec le coude. Chaque pilote se doit de relayer le signal à ceux se trouvant derrière.

Arrêts sur piste

Dans la mesure du possible, quittez la piste lorsque vous vous arrêtez. Vous limiterez ainsi les risques pour les autres pilotes utilisant la piste.

Pistes et signaux

Les signaux permettent de contrôler, diriger ou régler l'utilisation des motoneiges sur piste. Familiarisezvous avec les différents signaux utilisés dans la zone.

Environnement

La nature se réjouit de votre excursion en motoneige. Les pistes empruntées par les motoneiges sont également empruntées par les animaux. N'en profitez pas pour poursuivre les animaux ou perturber la vie sauvage. La fatigue et l'épuisement peuvent provoquer la mort de l'animal. Évitez les zones réservées à la protection ou à l'alimentation des animaux.

Si vous avez la chance de voir un animal, arrêtez votre motoneige et observez-le calmement.

Ces consignes ne visent pas à limiter votre plaisir, mais à préserver cette totale liberté que vous offre la motoneige. Ces consignes garantiront le bien-être et feront le bonheur des motoneigistes. Ils pourront en outre expliquer à d'autres ce qu'ils savent et ce qu'ils apprécient dans leur passe-temps favori. La prochaine fois que vous prendrez la route par une belle journée d'hiver, rappelez-vous que vous êtes vous aussi le garant de l'avenir de ce sport. Aidez-nous à montrer l'exemple! BRP vous remercie pour votre participation à cet effort.

Rien n'est plus amusant que la motoneige. Qu'y a-t-il en effet de plus amusant et de plus sain que de parcourir les pistes dans la nature sauvage en motoneige? Toutefois, en raison du nombre croissant de personnes parcourant les parcs, l'environnement est de plus en plus soumis au risque de se voir endommagé. Les abus au niveau des espaces, des infrastructures ou des ressources amènent inévitablement des restrictions voire des interdictions dans les espaces privés comme publics.

Bref, nous pouvons être la plus grande menace pour notre sport. Nous sommes donc confrontés à un choix logique. Il nous suffit d'être responsables lorsque nous pilotons notre motoneige.

La plupart des pilotes respectent la loi et l'environnement. Chacun de nous se doit de montrer l'exemple aux jeunes et moins jeunes qui débutent dans ce sport.

Il est de l'intérêt de chacun de se faire le plus discret possible dans les zones récréatives. Parce que, à long terme, pour protéger le sport, nous devons préserver l'environnement.

La reconnaissance de l'importance de ce problème et la contribution des pilotes à la préservation des zones font que l'exercice de notre sport est possible. C'est pourquoi BRP a lancé la campagne « Light Treading is Smart Sledding » (Un pilotage raisonné pour le respect des espaces).

Le pilotage raisonné ne se limite pas aux traces laissées par notre motoneige. Il s'agit surtout d'une prise de conscience, du respect et de la volonté de montrer l'exemple et de réagir. Cela s'applique à l'environnement en général, au respect de celui-ci, de ses habitants, de tous les adeptes et du public au sens large qui souhaite profiter des grands espaces. Nous souhaitons ainsi inviter tous les motoneigistes à se souvenir que le respect de l'environnement n'est pas seulement essentiel à l'avenir de notre secteur, mais aussi aux générations futures.

La campagne « Light Treading » n'a pas pour but de limiter votre envie de pratiquer la motoneige et de vous amuser! Elle veut simplement promouvoir le respect!

L'objectif fondamental de la campagne « Light Treading » est de respecter l'endroit où vous circulez en motoneige, et la manière dont vous pratiquez ce sport. Votre passage sera discret si vous respectez les principes ci-dessous.

Soyez informés. Contactez le garde forestier et les agences compétentes pour obtenir les cartes, les règlements et autres informations nécessaires. Apprenez les règles afin de les respecter. Cela s'applique également aux limitations de vitesse!

Évitez d'écraser les jeunes arbres, les buissons ou les zones herbues. Ne coupez pas de bois. En plaines ou dans les zones comportant de nombreuses pistes, veillez à ne circuler que dans les endroits autorisés. Le respect de votre environnement est directement lié à votre sécurité.

Respectez la vie sauvage et prêtez une attention toute particulière aux animaux avec leurs petits ou qui éprouvent des difficultés à trouver de la nourriture. Le stress peut brûler les dernières réserves d'énergie. Évitez de circuler dans des endroits réservés aux animaux!

Respectez les interdictions de passage et les panneaux de signalisation et souvenez-vous : les adeptes du passage discret ne laissent pas de détritus !

Évitez les réserves naturelles. Tous les véhicules y sont interdits. Sachez où se trouvent les limites.

Obtenez une autorisation pour traverser les terrains privés. Respectez les droits des propriétaires ainsi que l'intimité d'autrui. Les avancées technologiques ont permis de réduire considérablement le bruit. Veillez toutefois à ne pas perturber la quiétude de rigueur dans certains endroits.

Les motoneigistes connaissent les efforts qui ont été mis en œuvre tout au long de l'histoire de ce sport pour avoir accès à des sites permettant d'apprécier les joies de la motoneige de manière responsable et en toute sécurité. Ces efforts doivent être poursuivis aujourd'hui, plus que jamais.

Le respect des zones ouvertes aux motoneiges ... où qu'elles soient ... est le seul moyen de garantir leur maintien dans le futur. C'est l'une des raisons principales qui nous poussent à croire que vous accepterez l'esprit « Light Treading is Smart Sledding » (Un pilotage raisonné pour le respect des espaces). Mais ce n'est pas tout.

Les motoneigistes apprécient particulièrement pouvoir profiter de l'hiver et de ses merveilles. L'approche « Light Treading » permettra de les préserver et de partager avec d'autres les charmes de l'hiver et les frissons que procure la motoneige. Le respect des espaces contribuera au développement de notre sport!

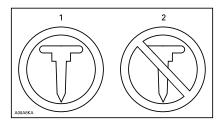
Enfin, le respect de cette démarche distinguera le motoneigiste intelligent des autres. Il ne faut pas forcément laisser de larges traces ou parcourir une forêt inviolée pour prouver que vous savez piloter. Que vous conduisiez un véhicule Ski-Doo, une motoneige de sport MX Z ou toute autre marque, montrez que vous savez ce que vous faites. Montrez que vous savez piloter et circuler en toute discrétion!

PRODUITS AMÉLIORANT LA TRACTION

REMARQUE: Cette section est applicable aux motoneiges équipées d'une chenille installée d'usine qui a été homologuée par BRP pour l'installation de crampons spéciaux.

A AVERTISSEMENT

Ne pas installer des crampons sur les chenilles à moins qu'elles ne soient conçues à cet effet. Les chenilles homologuées peuvent être identifiées par un symbole de crampon estampé (voir illustration ci-dessous) sur la surface de la chenille. L'installation de crampons sur une chenille non homologuée pourrait accroître les risques de déchirement ou de sectionnement de la chenille.



SYMBOLES DE CRAMPONS

- 1. Homologués
- 2. NON homologués

A AVERTISSEMENT

Utiliser exclusivement des types de crampons homologués par BRP pour ces motoneiges Ski-Doo. Ne JAMAIS utiliser de crampons conventionnels, car l'épaisseur de la chenille est inférieure à celle d'autres modèles standard. Le crampon pourrait se détacher de la chenille et se séparer du véhicule. Consulter un concessionnaire Ski-Doo agréé pour connaître la disponibilité et les applications de systèmes de crampons spécifiques.

L'utilisation de produits améliorant la traction tels que notamment des accessoires plus mordants comme des lisses de patin au carbure et/ou des crampons sur votre motoneige modifiera son comportement, particulièrement en termes de maniabilité, d'accélération et de freinage.

L'utilisation de ce type de produits assure une meilleure adhérence sur de la neige durcie et de la glace, mais n'offre aucune amélioration sur de la neige molle. C'est pourquoi l'utilisation d'une motoneige équipée de produits améliorant la traction demande une certaine période d'adaptation. Si votre motoneige est équipée de ce type de produits, veillez à bien prendre le temps de vous habituer à son maniement en virage, en accélération et au freinage.

Par ailleurs, vérifiez toujours les réglementations locales liées à l'utilisation de produits améliorant la traction sur les motoneiges. Conduisez toujours votre motoneige de manière responsable, en respectant l'environnement et la propriété d'autrui.

Maniabilité

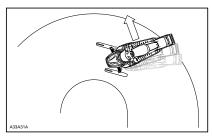
L'utilisation de produits améliorant la traction, notamment des accessoires plus mordants comme des lisses de patin au carbure et/ou des crampons, augmente l'adhérence de la motoneige au sol tant à l'avant qu'à l'arrière. L'installation de lisses de patin au carbure est donc nécessaire pour augmenter l'adhérence des patins et ainsi équilibrer l'avant et l'arrière de la motoneige. Même si des lisses de patin au carbure sur étagères sont appropriées, elles ne vous offrent pas nécessairement un contrôle optimal du véhicule, car cela dépend de vos préférences personnelles, de votre style de conduite et de la manière dont votre suspension est réalée.

A AVERTISSEMENT

Si l'avant et l'arrière de la motoneige sont déséquilibrés en raison d'une mauvaise combinaison de produits améliorant la traction, la motoneige peut avoir tendance à survirer ou sous-virer, ce qui peut entraîner une perte de contrôle.

Survirage

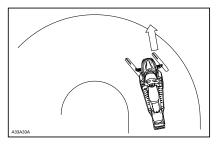
Dans certaines conditions, l'utilisation de lisses de patin au carbure plus mordantes sans équiper la chenille arrière de crampons peut provoquer une tendance à survirer de la motoneige, voir l'illustration.



SURVIRAGE

Sous-virage

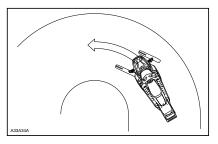
Dans certaines conditions, l'utilisation de crampons sur la chenille peut provoquer une tendance à sous-virer de la motoneige si les patins ne sont pas équipés de lisses au carbure plus mordantes, voir l'illustration.



SOUS-VIRAGE

Conduite contrôlée

Une combinaison équilibrée de lisses de patin au carbure et de crampons installés sur la chenille offre un contrôle adéquat et une meilleure maniabilité, voir l'illustration.



CONDUITE CONTRÔLÉE

Accélération

Des crampons installés sur la chenille permettront à votre véhicule de mieux accélérer sur de la neige durcie et de la glace, mais n'auront aucun effet perceptible sur de la neige molle. Ces accessoires peuvent provoquer des variations subites de traction dans certaines circonstances.

A AVERTISSEMENT

Pour éviter les surprises qui pourraient entraîner une perte de contrôle de la motoneige :

- Utiliser l'accélérateur avec modération.
- Ne JAMAIS essayer de faire tourner la chenille rapidement pour faire déraper l'arrière de la motoneige.

Cela pourrait projeter violemment des débris ou de la glace vers l'arrière et éventuellement blesser des personnes à proximité ou endommager les motoneiges se trouvant derrière vous.

Freinage

Comme dans le cas de l'accélération, l'utilisation de crampons sur la chenille améliorera votre capacité de freinage sur de la neige durcie ou de la glace, mais n'aura aucun effet perceptible sur de la neige molle. Le freinage peut donc changer subitement dans certaines circonstances. Veillez à utiliser les freins avec modération pour ne pas bloquer la chenille et éviter les surprises qui pourraient entraîner une perte de contrôle.

Règles de sécurité importantes

A AVERTISSEMENT

Afin d'éviter toute blessure corporelle grave à proximité de la motoneige :

- Ne JAMAIS rester derrière ou à proximité d'une chenille en mouvement.
- Toujours utiliser un pont mécanique large pour motoneige doté d'un panneau déflecteur arrière s'il faut faire tourner la chenille.
- Lorsque la chenille ne repose pas sur le sol, faire fonctionner la motoneige à la vitesse la plus faible possible.

La force centrifuge pourrait provoquer, au niveau de la sortie du tunnel, l'expulsion violente et puissante de débris, de crampons endommagés ou détachés, de morceaux de chenille déchirée ou d'une chenille complète.

Effets de l'installation de crampons sur la durée de vie de la motoneige

L'utilisation de produits améliorant la traction peut augmenter la charge et les contraintes sur certains composants de la motoneige, ainsi que le niveau de vibrations. Une usure prématurée des pièces peut en résulter, notamment des courroies de distribution, des garnitures de frein, des paliers, de la chaîne, de la roue folle du carter de chaîne, ainsi qu'une réduction de la durée de vie de la chenille dans le cas de chenilles à crampons homoloquées. Effectuez toujours une inspection visuelle de la chenille avant chaque utilisation. Pour davantage d'informations, reportez-vous à la section *CHENILLE* dans les *PROCÉDURES D'ENTRETIEN*.

Les crampons installés sur la chenille peuvent également sérieusement endommager votre motoneige si votre véhicule n'est pas équipé des protecteurs de tunnel conçus pour votre modèle spécifique. Il existe un risque potentiel de dégâts au câblage électrique ou de perforation des échangeurs, entraînant une surchauffe du moteur et des dégâts sérieux.

A AVERTISSEMENT

Si les protecteurs de tunnel sont excessivement usés ou ne sont pas installés, le réservoir d'essence pourrait être perforé ce qui provoquerait un incendie.

AVIS Demandez à votre concessionnaire le modèle adapté de protecteur de tunnel ainsi que le numéro d'ensemble requis pour votre motoneige.

REMARQUE: Consultez la garantie limitée BRP pour savoir quelles sont les limites de garantie liées à l'utilisation de crampons.

Installation de crampons sur des chenilles homologuées BRP

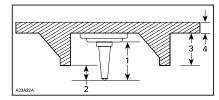
A AVERTISSEMENT

Ne pas installer des crampons sur les chenilles à moins qu'elles ne soient conçues à cet effet. L'installation de crampons sur une chenille non homologuée pourrait accroître les risques de déchirement ou de sectionnement de la chenille.

Afin de garantir une installation correcte et en toute sécurité, BRP

vous recommande de faire installer les crampons par votre concessionnaire.

- Utilisez exclusivement des crampons spéciaux homologués par BRP.
- N'utilisez jamais de crampons dont la hauteur est supérieure au profil de la chenille de votre motoneige de plus de 9,5 mm.



INSTALLATION DE CRAMPONS

- 1. Taille de crampon
- 2. Plage de pénétration 6,4 mm à 9,5 mm
- 3. Hauteur du patin de chenille
- 4. Épaisseur de la chenille

A AVERTISSEMENT

- Consulter un concessionnaire Ski-Doo agréé pour connaître la disponibilité et les applications de systèmes de crampons spécifiques.
- Ne JAMAIS utiliser de crampons conventionnels, car l'épaisseur de la chenille est inférieure à celle d'autres modèles standard et le crampon pourrait se détacher de la chenille et se séparer du véhicule.
- Les crampons ne devraient être installés qu'aux endroits indiqués par les renflements moulés dans la surface de la chenille. Certains modèles de chenilles sont dotés de deux types de renflements moulés: des triangles et des cercles. Consulter les avertissements moulés sur la surface des chenilles pour savoir lesquels employer.
- Ne jamais installer de crampons sur une chenille ayant un profil de 35 mm ou plus.
- Le nombre de crampons installés devrait toujours correspondre parfaitement aux renflements moulés dans la chenille.
- Toujours consulter les consignes et recommandations fournies par le fabricant des produits de traction avant de demander à votre concessionnaire d'installer des crampons et des lisses. Il est très important de suivre les spécifications relatives aux couples de serrage pour les boulons des crampons.

INSTALLER UN NOMBRE ERRO-NÉ DE CRAMPONS OU UNE MAUVAISE INSTALLATION PEUT AUGMENTER LE RISQUE DE DÉCHIREMENT OU DE SEC-TIONNEMENT DE LA CHENILLE.

Inspection d'une chenille équipée de crampons

EFFECTUEZ UNE INSPECTION VI-SUELLE DE LA CHENILLE AVANT CHAQUE DÉPART.

Recherchez les défauts tels que :

- Des perforations de la chenille
- Des déchirements de la chenille (particulièrement autour des trous de traction dans le cas de chenilles munies de crampons)
- Des patins cassés ou déchirés laissant apparaître des parties de tiges
- Un décollement du caoutchouc
- Des tiges cassées
- Des crampons cassés (chenille à crampons)
- Des crampons pliés (chenille à crampons)
- Des crampons manquants
- Des crampons qui sont arrachés de la chenille
- Des guides de chenille manquants
- Des crampons desserrés.

Sur les chenilles à crampons agréées, remplacez immédiatement les crampons cassés ou endommagés. Si votre chenille montre des signes de détérioration, elle doit être remplacée immédiatement. En cas de doute, demandez à votre concessionnaire Effectuez toujours une inspection visuelle de la chenille avant chaque utilisation.

A AVERTISSEMENT

Conduire avec une chenille ou des crampons endommagés pourrait entraîner une perte de contrôle.

ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE VÉHICULE

Étiquette mobile

DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE :

XXXXX

CERTIFICATION EPA

NER (NIVEAUX D'ÉMISSION NORMALISÉS) =

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 A 10, 0 ÉTANT LE PLUS PROPRE

*NE PAS ENLEVÉ AVANT LA VENTE.

REMARQUE: En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.

TYPIQUE

⚠ AVERTISSEMENT. L'utilisation, la réparation et l'entretien d'un véhicule tout-terrain peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif.

Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule.

Pour en savoir davantage, visitez le www.P65Warnings.ca.gov/products/p assenger-vehicle

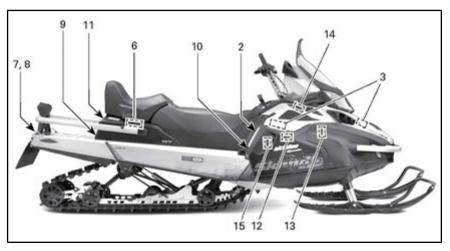


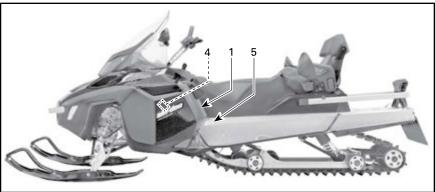
704906872

Étiquettes de sécurité sur le véhicule

Lire et comprendre les étiquettes de sécurité sur le véhicule. Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule pour la sécurité du conducteur, du passager ou des personnes à proximité.

Les étiquettes suivantes sont apposées sur votre véhicule et doivent être considérées comme des pièces permanentes du véhicule. Si elles viennent à se décoller ou à se détériorer, elles seront remplacées gratuitement. Contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé.





TYPIQUE

A AVERTISSEMENT

Ce véhicule est conçu pour un (1) opérateur et un passager, car le véhicule est doté de sièges et de sangles ou poignées, conformément aux normes du SSCC.

This vehicle is designed for one (1) operator and as many passengers as there are seats with straps or handgrips installed on the vehicle confirming to SSCC standards.

- Conduite avec un passager :

 Votre capacité de freinage et de manœuvre dans les virages est réduite. Décélérer et faire des manœuvres plus larges.
- Régler vos suspensions en fonction du poids.

NE PAS OUBLIER : IL VOUS INCOMBE DE GARANTIR LA SÉCURITÉ DE VOTRE PASSAGER!

TOUS LES CONDUCTEURS ET PASSAGERS DOIVENT LIRE CE QUI SUIT:

Éviter les surprises!

DEMEURER ATTENTIFS pour éviter les imprévus.

Conduire de manière défensive.

- Observer constamment le terrain pour repérer les objets, les conditions et les véhicules à proximité. • Eviter la glace mince/les plans d'eau.
- Faire preuve de grande prudence sur les sentiers hors route.

TOUJOURS porter un CASQUE homologué par le MINISTÈRE DES TRANSPORTS et des vêtements adaptés à la conduite en motoneige.



Ne JAMAIS conduire ou monter à bord en tant que passager lorsque vous êtes sous l'influence d'alcool ou de droque.



516004652_revB

A AVERTISSEMENT

- · Lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité, le guide du conducteur et visionner le DVD de sécurité avant la conduite. Le guide du conducteur se trouve dans le siège du passager ou sous le siège du conducteur. Pour accéder au guide sous le siège du conducteur, tirer l'avant du coussin de siège, puis tirer sur la patte pour déverrouiller le siège (il faudra possiblement retirer le siège du passager d'abord).
- Il faut se familiariser avec le véhicule. Les conducteurs inexpérimentés peuvent ignorer des risques et être surpris par le comportement spécifique de ce véhicule et certaines conditions de terrain, Conduire lentement,
- Les vitesses excessives et la conduite imprudente peuvent entraîner la mort! TOUJOURS adapter sa vitesse selon les conditions d'enneigement et les situations.
- Les manœuvres et la capacité de freinage peuvent être affectées par la neige tassée, la glace ou les autres conditions routières. Réduire la vitesse et prévoir une plus grande distance pour arrêter ou tourner.
- Respecter les lois quant à l'âge minimum du conducteur. Le fabricant recommande que le conducteur soit âgé de 16 ans ou plus.
- Ne jamais ouvrir les panneaux latéraux ou le capot lorsque le moteur est en marche ou que le véhicule est en mouvement. Veiller à retirer la clé DESS avant de les ouvrir.

AVANT LE DÉMARRAGE :

- 1. Fixer le cordon coupe-circuit à ses vêtements.
- 2. Confirmer le bon fonctionnement de l'accélérateur et des leviers de frein avant chaque départ. Ils doivent revenir à leur position initiale dès qu'on les relâche.
- 3. Actionner le frein de stationnement.
- 4. Tourner le guidon complètement dans les deux directions pour confirmer qu'il n'y a aucune obstruction et qu'il fonctionne librement.

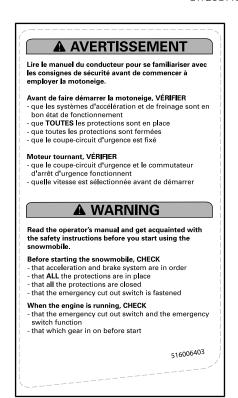
APRÈS LE DÉMARRAGE :

- 1. Retirer le cordon coupe-circuit pour confirmer que le moteur s'éteint
- 2. Redémarrer le moteur et appuyer sur l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur pour vérifier si le moteur s'éteint.
- 3. Relâcher le frein de stationnement avant la conduite pour éviter l'affaiblissement des freins.

516004653

ÉTIOUETTE 1

ÉTIOUETTE 2 - MODÈI ES NORD-AMÉRI-CAINS



ÉTIQUETTE 2 - MODÈLES EUROPÉENS

A ATTENTION Attention aux pièces CHAUDES!

ÉTIQUETTE 3



ÉTIOUETTE 4



ÉTIOUFTTF 5

A AVERTISSEMENT

Ne jamais s'asseoir sur cette surface.
Ne jamais transporter une charge sur cette surface.
Toujours utiliser un support BRP pour transporter une charge.

ÉTIQUETTE 6

TRANSPORTER OU REMORQUER UNE CHARGE PEUT AFFECTER LES MANOEUVRES ET LA CAPACITÉ DE FREINAGE TRANSPORT - Ne dépassez pas la capacité de charge maximale de l'espace de charge maximale de l'espace de chargement. CHARGEMENT : 30 kg MAX. 516004960 CHARGE VERTICALE : 100 N / 10 kg MAX.

ÉTIQUETTE 7 - MODÈLES NORD-AMÉRICAINS

A AVERTISSEMENT

- Utilisez toujours une barre d'attelage fixée correctement.
- Réduisez votre vitesse lors d'un remorquage.
- Ne dépassez pas la capacité de charge maximale de l'espace de chargement.
- CHARGE ARRIÈRE MAXIMUM : 30 kg / 66 lb
- Capacité de remorquage MAXIMUM : 5 000 N / 510 kg / 1 124 lb
- Capacité MAXIMUM du timon : 100 N / 10 kg / 22 lb



ÉTIQUETTE 7 - MODÈLES EUROPÉENS



ÉTIQUETTE 8 - MODÈLES NORD-AMÉRI-CAINS



ÉTIQUETTE 8 - MODÈLES EUROPÉENS

A AVERTISSEMENT

Pour réduire les risques de blessures, toujours verrouiller le siège sur son support à l'aide du loquet et s'assurer que le compartiment de rangement sous le siège est verrouillé avant d'utiliser le véhicule.

INSTRUCTIONS POUR RETIRER LE SIÈGE DU PASSAGER :

Appuyer sur le loquet à l'arrière du siège et soulever l'arrière du siège pour le relâcher. Déplacer le siège vers l'arrière pour le dégager de ses fentes.

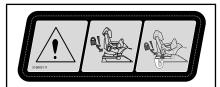
POUR INSTALLER LE SIÈGE DU PASSAGER :

Placer le siège sur ses crochets en J d'alignement, puis dans les fentes respectives. Pousser le siège fermement vers l'avant pour engager les crochets en J. Appuyer sur l'arrière du siège pour verrouiller le loquet.

ÉTIQUETTE 9



ÉTIQUETTE 10 - MODÈLES EUROPÉENS



ÉTIQUETTE 11

A ATTENTION

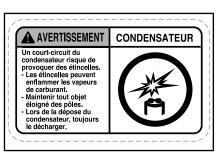
L'HUILE MOTEUR ET CERTAINS COMPOSANTS DU COMPARTIMENT MOTEUR PEUVENT ÊTRE CHAUDS. TOUT CONTACT DIRECT AVEC LA PEAU PEUT OCCASIONNER DES BRÛLURES.

VÉRIFIER LE NIVEAU D'HUILE DU MOTEUR

- S'assurer que le moteur fonctionne à une température normale. Placer le véhicule sur une surface de niveau pour effectuer la vérification. Laisser le moteur tourner au ralenti pendant au moins 30 secondes. Arrêter le moteur et attendre au moins 30 secondes. Contrôder le niveau d'huile à l'aide de la jauge.

- Le moteur de cette motoneige a été élaboré et validé avec de l'huile synthétique 4 temps BRP XPSTM (293 600 112). BRP recommande aymorauque et terrips ont Ar 51 m (23) 500 1121 BMP recommande fortement de toujours utiliser son huile synthétique 4 temps XPSTM. Les dommages causés par une huile qui n'est pas adaptée au moteur ne seront pas couverts par la garantie limitée de BRP.

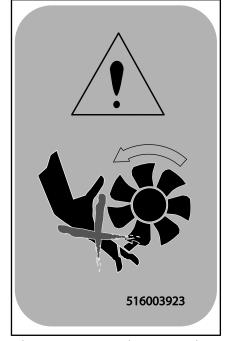
ÉTIQUETTE 12 - MODÈLES ACE 600 ET 900



ÉTIQUETTE 13 - MODÈLES E-TEC



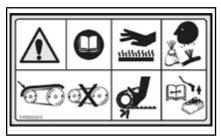
ÉTIQUETTE 14



ÉTIQUETTE 15 - MODÈLES EUROPÉENS



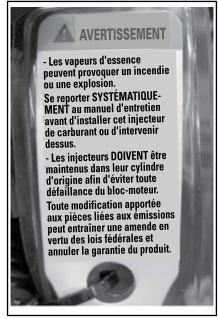
VÉRIFICATION DU NIVEAU D'HUILE DE CARTER DE CHAÎNE - MODÈLES EURO-PÉENS



SUR LE PROTÈGE-POULIE - MODÈLES EUROPÉENS



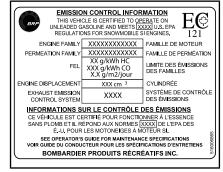
SUR LES INJECTEURS DE CARBURANT - MODÈLES E-TEC



SUR LES INJECTEURS DE CARBURANT - MODÈLES E-TEC

Étiquettes de conformité

Étiquette de conformité de l'EPA



TYPIQUE - ÉTIQUETTE DE CONFORMITÉ - SUR LE COMPARTIMENT MOTEUR

Étiquette du SSCC

Les normes de sécurité relatives aux motoneiges ont été adoptées par le Snowmobile Safety and Certification Committee (SSCC) (comité de sécurité et de certification des motoneiges), dont BRP est fier d'être membre participatif. Vous pourrez aisément confirmer que votre motoneige est conforme à ces normes grâce à l'étiquette de certification apposée verticalement sur la droite de votre véhicule.

L'étiquette suivante indique qu'un laboratoire d'essais indépendant a vérifié la conformité avec les normes de sécurité du SSCC.



SUR LE TUNNEL

Étiquettes d'informations techniques





AVIS

- Pour être en conformité avec la réglementation relative au bruit, ce moteur est conçu pour fonctionner avec un silencieux d'admission d'air.
- Le fonctionnement sans silencieux ou avec un silencieux mal installé risque d'endommager le moteur.

 516004579

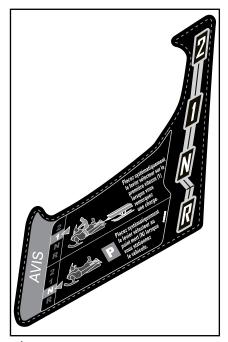
 516004579

ÉTIQUETTE 1 - MODÈLES E-TEC

AVIS

Le moteur de la présente motoneige a été élaboré et validé avec de l'huile XPS™ recommandée par BRP. BRP conseille vivement de toujours utiliser son huile XPSTM recommandée ou une huile équivalente. Les dommages causés par l'utilisation d'une huile qui ne convient pas pour ce moteur peuvent ne pas être couverts par la garantie limitée BRP. Se reporter au guide du conducteur. 51600744

DANS LE COMPARTIMENT MOTEUR



ÉTIQUETTE 3



ÉTIQUETTE 4



SITUÉE SUR LE BOUCHON DU RÉSER-VOIR DE CARBURANT - SUR LES MO-TEURS DES MODÈLES 550F, 600 ACE ET 900 ACE (DANS LES PAYS UTILISANT DES INDICES D'OCTANE AKI (RON+MON)/2 AFFICHÉS À LA POMPE)



SITUÉE SUR LE BOUCHON DU RÉSER-VOIR DE CARBURANT - SUR LE MOTEUR DU 600 HO E-TEC (DANS LES PAYS UTI-LISANT DES INDICES D'OCTANE AKI (RON+MON)/2 AFFICHÉS À LA POMPE)



SITUÉE SUR LE BOUCHON DU RÉSER-VOIR DE CARBURANT - SUR LES MO-TEURS DES MODÈLES 550F, 600 ACE ET 900 ACE (DANS LES PAYS UTILISANT DES INDICES D'OCTANE AKI RON AFFI-CHÉS À LA POMPE)



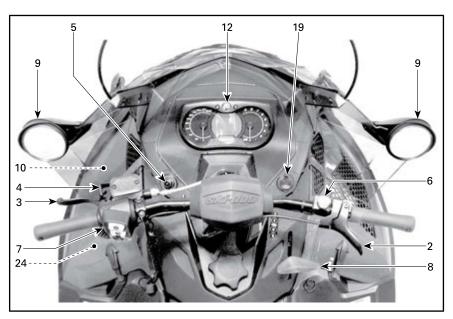
SITUÉE SUR LE BOUCHON DU RÉSER-VOIR DE CARBURANT - SUR LE MOTEUR DU 600 HO E-TEC (DANS LES PAYS UTI-LISANT DES INDICES D'OCTANE AKI RON AFFICHÉS À LA POMPE)

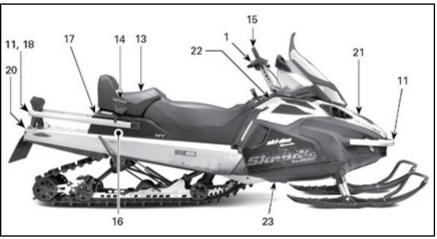
RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT

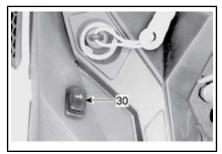
REMARQUE: Certaines caractéristiques pourraient ne pas être applicables à votre modèle ou pourraient être prévues en option.

REMARQUE: Certaines étiquettes de sécurité du véhicule ne sont pas représentées sur les illustrations. Pour plus d'informations sur les étiquettes de sécurité des véhicules, Se référer à la section *ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ SUR LE VÉHICULE*.





42 _____



TYPIQUE - CÔTÉ GAUCHE DU RÉSER-VOIR DE CARBURANT - 600 ACE ET 900 ACE SEUI EMENT

1) Guidon

Le guidon contrôle la direction de la motoneige. La rotation du guidon vers la droite ou vers la gauche entraîne l'orientation des patins pour diriger la motoneige.

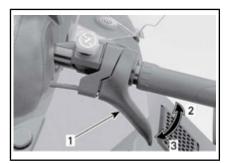
A AVERTISSEMENT

Une marche arrière rapide peut provoquer une perte de stabilité et de contrôle du véhicule.

2) Manette d'accélérateur (tous sauf 600 ACE et 900 ACE)

La manette d'accélérateur se situe à droite du quidon.

Conçue pour être activée avec le pouce. Lorsqu'on l'actionne par pression, elle augmente le régime du moteur. Lorsque cette manette est relâchée, le régime moteur retourne automatiquement au ralenti.



TYPIQUE

- 1. Manette d'accélérateur
- 2. Pour accélérer
- Pour décélérer

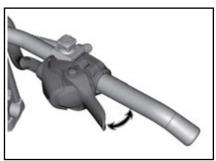
A AVERTISSEMENT

Tester la manette d'accélérateur avant chaque démarrage du moteur. La manette doit revenir à sa position de repos une fois relâchée. Dans le cas contraire, ne pas démarrer le moteur.

Manette d'accélérateur (600 ACE et 900 ACE)

La manette d'accélérateur se situe à droite du guidon.

Conçue pour être activée avec le pouce ou la main. Lorsqu'on l'actionne par pression, elle augmente le régime du moteur. Lorsque cette manette est relâchée, le régime moteur retourne automatiquement au ralenti.



TYPIQUE

A AVERTISSEMENT

Tester la manette d'accélérateur avant chaque démarrage du moteur. La manette doit revenir à sa position de repos une fois relâchée. Dans le cas contraire, ne pas démarrer le moteur.

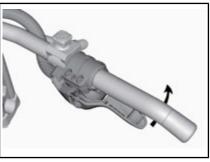
Changement de position de la manette d'accélérateur (du pouce à la main)

ATTENTION Il est fortement recommandé d'immobiliser la motoneige avant de tenter toute modification de la position de la manette d'accélérateur, sous peine d'entraîner une situation dangereuse.

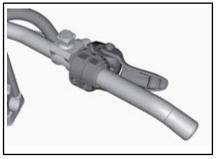
Il y a principalement trois positions pour la manette d'accélérateur, du pouce à la main, et la meilleure est propre aux préférences du conducteur et en relation directe avec le style et les conditions de conduite.



MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR AU POUCE : POUSSEZ VERS LE BAS POUR FAIRE TOURNER LE MODULE D'ACCÉLÉ-RATION



LE CAS ÉCHÉANT, CONTINUEZ À FAIRE TOURNER LE MODULE



POSITION DE LA MANETTE D'ACCÉLÉRA-TEUR À LA MAIN

AATTENTION

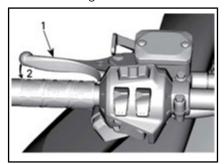
- Il est FORTEMENT recommandé d'utiliser des gants et NON des mitaines lorsque vous utilisez la position de la manette d'accélérateur à la main.
- Il n'est recommandé d'utiliser la position de la manette d'accélérateur à la main lors de la conduite hors-piste intense.

La procédure de retour à la manette d'accélérateur au pouce est l'inverse de la procédure illustrée ci-dessus.

3) Manette de frein

La manette de frein se situe à gauche du guidon.

Lorsqu'elle est actionnée, le véhicule freine. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position de repos. La puissance de freinage est proportionnelle à la pression exercée sur la manette et dépend aussi du type du terrain et de son enneigement.



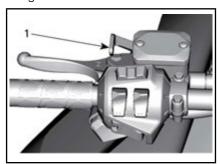
TYPIOUF

- 1. Manette de frein
- 2. Pour serrer les freins

4) Levier de frein de stationnement

La manette de frein de stationnement se situe à gauche du guidon.

Le frein de stationnement doit être utilisé chaque fois que la motoneige est stationnée.



TYPIOUF

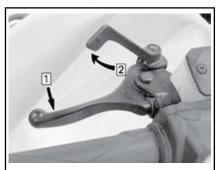
Levier de frein de stationnement

A AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser la motoneige. Circuler alors que les freins sont serrés (frottement des plaquettes sur le disque) peut endommager le système de freinage, causer la défaillance des freins et/ou provoquer un incendie.

Pour enclencher le frein de stationnement

Actionnez et maintenez le frein, puis verrouillez la manette de frein à l'aide de la manette de frein de stationnement, comme illustré.



TYPIQUE — ACTIVATION DU MÉCANI-SME

Étape 1 : Actionnez le frein et maintenez-le

Étape 2 : Verrouillez la manette de frein à l'aide de la manette de frein

de stationnement

Pour relâcher le frein de stationnement

Serrez la manette de frein. La manette de frein de stationnement revient à sa position initiale. Déverrouillez toujours le frein de stationnement avant de mettre le véhicule en marche.

5) Commutateur de coupure du moteur

Le commutateur de coupure du moteur est situé à gauche de la console.

Le capuchon du cordon coupe-circuit doit être correctement couplé au commutateur de coupure du moteur pour pouvoir faire fonctionner le véhicule.

A AVERTISSEMENT

Attacher systématiquement l'œillet du cordon coupe-circuit aux vêtements avant de faire démarrer le moteur.

Lorsque l'on enlève le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur, le moteur s'arrête.

D.E.S.S. MC (Digitally Encoded Security System)

Modèles 600 ACE, 900 ACE et 600 HO E-TEC

Après le démarrage du moteur, 2 bips courts devraient se produire si une clé D.E.S.S. programmée (capuchon du cordon coupe-circuit) est correctement couplée au commutateur de coupure du moteur. Si un autre code de signal sonore se fait entendre, reportez-vous à SYSTÈME DE CONTRÔLE pour les informations relatives aux codes de dysfonctionnement du D.E.S.S..

Le capuchon du cordon coupe-circuit est équipé d'une clé D.E.S.S. intégrée qui vous offre, ainsi qu'à votre motoneige, l'équivalent d'une clé de verrouillage conventionnelle en termes de sécurité.

La clé D.E.S.S. fournie avec votre motoneige renferme une puce électronique contenant un code numérique unique et permanent. Votre concessionnaire Ski-Doo agréé a programmé le système D.E.S.S. de votre motoneige pour qu'il reconnaisse la clé D.E.S.S. intégrée dans le capuchon du cordon coupe-circuit et vous permette d'utiliser le véhicule.

Si un autre cordon coupe-circuit est utilisé sans que le système D.E.S.S. ne soit programmé, le moteur démarrera mais n'atteindra pas la vitesse d'entraînement permettant de déplacer le véhicule.

Vérifiez que le capuchon du cordon coupe-circuit est exempt de saleté ou de neige.

D.E.S.S.MC Flexibilité

Le système D.E.S.S. de votre motoneige peut être programmé par votre concessionnaire Ski-Doo agréé afin d'accepter un maximum de 8 clés distinctes.

Nous vous conseillons d'acheter des cordons coupe-circuit additionnels chez votre revendeur Ski-Doo agréé. Si vous disposez de plusieurs motoneiges Ski-Doo dotées d'une clé D.E.S.S., chacune d'elle peut être programmée par votre concessionnaire Ski-Doo agréé de sorte à être compatible avec les clés des autres véhicules.

RF D.E.S.S. Types de clés (600 ACE / 900 ACE)

Deux types de clés peuvent être utilisés :

- Clé normale
- Learning KeyMC.

Pour faciliter la reconnaissance du type de clé, le cordon coupe-circuit a différentes couleurs.

TYPE DE CLÉ	COULEUR
Normal	Gris
Apprentissage	Vert

La clé d'apprentissage Ski-Doo limite la vitesse de la motoneige et le couple du moteur, permettant ainsi aux utilisateurs débutants et aux opérateurs moins expérimentés d'apprendre à faire fonctionner la motoneige tout en gagnant la confiance et le contrôle nécessaires.

REMARQUE: La programmation initiale de la clé d'apprentissage peut limiter la vitesse à 40 km/h ou 70 km/h. Consultez votre concessionnaire Ski-Doo agréé pour modifier ce réglage.

Reportez-vous à la sous-section des *MODES DE FONCTIONNEME-NT* pour les détails.

6) Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur

Le commutateur d'arrêt d'urgence du moteur est situé à droite du quidon.

Utilisez le commutateur d'arrêt d'urgence du moteur pour couper le moteur en situation d'urgence.

Pour arrêter le moteur, enfoncez le commutateur (position OFF).



POSITION «OFF»

Pour que le moteur puisse redémarrer, le commutateur doit être en position ON (relevée).



POSITION «ON»

Tous les conducteurs de la motoneige devraient se familiariser avec le fonctionnement du commutateur d'arrêt d'urgence du moteur en l'utilisant plusieurs fois lors de la première sortie, puis à chaque arrêt du moteur. Cette procédure d'arrêt du moteur deviendra un réflexe et préparera les conducteurs aux situations d'urgence.

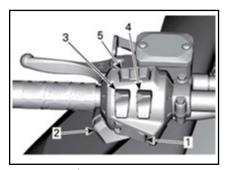
A AVERTISSEMENT

Si le bouton a été activé en cas d'urgence causée par un dysfonctionnement potentiel, la source du dysfonctionnement doit être définie et corrigée avant le redémarrage du moteur. Contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé.

7) Interrupteur multifonction

Modèles E-TEC et ACE

Le commutateur multifonction se situe à gauche du guidon.

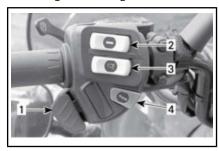


TOUS MODÈLES SAUF 550F

- 1. Bouton de marche
- 2. Sélecteur des phares
- 3. Poignées chauffantes
- 4. Manette d'accélérateur chauffante
- 5. Bouton MODE/SET

550F

Le commutateur multifonction se situe à gauche du guidon.



MODÈLES 550F

- 1. Sélecteur des phares
- 2. Interrupteur des poignées chauffantes
- 3. Interrupteur des poignées chauffantes
- 4. Bouton de marche

Bouton de démarrage

Appuyez pour faire démarrer le moteur. Référez-vous à la PROCÉ-DURE DE DÉMARRAGE DU MO-TEUR dans la sous-section CO-NSIGNES D'UTILISATION.

Commutateur de gradation des phares

Appuyez pour sélectionner les feux de route ou de croisement (HI ou LOW). Les feux S'ALLUMENT automatiquement lorsque le moteur tourne.

Interrupteur de chauffage de la manette d'accélérateur et des poignées

F-TFC

REMARQUE: En-dessous de 1 900 tr/min, le chauffage de la manette d'accélérateur ou des poignées sera limité à 50 %.

600 ACE

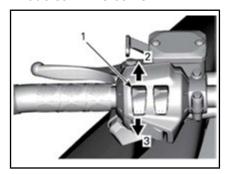
REMARQUE: Le chauffage de la manette d'accélérateur ou des poignées s'active lorsque le régime moteur est supérieur à 1 900 tr/min.

Tous les modèles

Appuyer sur l'interrupteur au besoin pour sélectionner l'intensité de chauffage pour garder les mains à une température confortable.

Interrupteur de chauffage des poignées

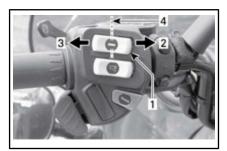
Modèles E-TEC et ACE



TYPIQUE

- Interrupteur de chauffage des poignées
- 2. Augmenter la chaleur
- 3. Diminuer la chaleur

Modèles 550F

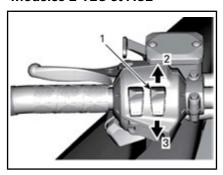


TYPIQUE

- 1. Interrupteur de chauffage des poignées
- 2. Chaud
- 3. Tiède
- 4. Éteint

Manette d'accélérateur chauffante

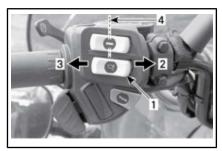
Modèles E-TEC et ACE



TYPIQUE

- 1. Interrupteur des poignées chauffantes
- 2. Augmenter la chaleur
- 3. Diminuer la chaleur

Modèles 550F



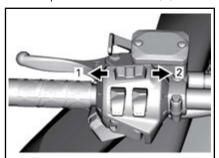
TYPIQUE

- 1. Interrupteur des poignées chauffantes
- 2. Chaud
- 3. Tiède
- 4. Éteint

Bouton MODE/SET E-TEC et ACE

Ce bouton peut être utilisé à la place des deux boutons situés en haut de l'indicateur analogique/numérique pour faciliter les réglages de l'indicateur.

- Lorsque vous le poussez vers la gauche, il a les mêmes fonctions que le bouton MODE (M).
- Lorsque vous le poussez vers la droite, il a les mêmes fonctions que le bouton SET (S).



INDICATEUR MULTIFONCTION

- 1. Fonction MODE
- 2. Fonction SET

8) Levier de changement de vitesse

Utilisez ce levier pour sélectionner les vitesses. La boîte de vitesses comporte deux vitesses en marche avant, une marche arrière et un point mort.

Pour plus de détails, reportez-vous à FONCTIONNEMENT DE LA BOÎTE DE VITESSES dans les CONSIGNES D'UTILISATION.

REMARQUE: Il est indispensable d'enfoncer le bouton du levier de vitesse pour faire passer celui-ci du point mort à la marche arrière.

9) Rétroviseurs réglables

Chaque rétroviseur peut être réglé en faisant pivoter doucement le miroir, pour s'adapter aux préférences du conducteur.

A AVERTISSEMENT

Effectuer le réglage lorsque le véhicule est à l'arrêt et en sûreté.

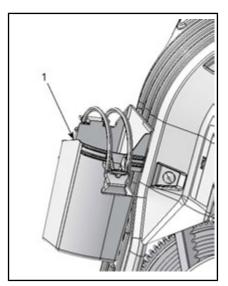
10) Trousse d'outils

Un kit contenant des outils de maintenance de base est fourni avec la motoneige.

Le kit d'outils se trouve dans le compartiment moteur, sur le protège-poulie.

AVIS Veillez à ce que le kit d'outils soit bien attaché pour éviter tout contact avec la courroie de distribution ou la poulie d'entraînement.

Pour déposer le support du kit d'outils du protège-poulie, débloquez la patte se trouvant en dessous du protège-poulie et tirez le support du kit d'outils vers l'avant pour le dégager.



TYPIQUE

1. Trousse d'outils

11) Pare-chocs avant et rail de porte-bagages

À utiliser chaque fois que vous devez lever la motoneige manuellement.

ATTENTION Utilisez des techniques de levage adaptées, notamment en utilisant la force de vos jambes. N'essayez pas de soulever l'une des extrémités du véhicule si c'est au-delà de vos forces. Utilisez un dispositif de levage adapté ou demandez de l'aide pour limiter l'effort dans la mesure du possible.



TYPIQUE

1. Pare-chocs avant



TYPIQUE

1. Rail de porte-bagages

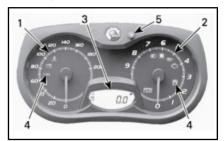
AVIS N'utilisez pas les patins pour tirer ou lever la motoneige.

12) Indicateur



Ne jamais tenter de régler ou d'établir une fonction de l'indicateur multifonctionnel en conduisant le véhicule.

Description de l'indicateur



INDICATEUR ANALOGIQUE/NUMÉRIQUE (STANDARD)

- 1. Voyants
- 2. Tachymètre (tr/min)
- 3. Affichage numérique de l'indicateur
- 4. Témoins de l'indicateur
- 5. Bouton SET (S)

REMARQUE: Le compteur de vitesse est préréglé en usine en unités métriques mais il est possible de passer en unités impériales. Pour cela, contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé.

1) Indicateur de vitesse

Mesure la vitesse du véhicule (en Mi/h ou en km/h selon le réglage).



PARTIE GAUCHE DE L'INDICATEUR

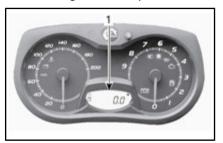
2) Tachymètre (tr/min)

Mesure le régime du moteur en tours par minute (tr/min). Multiplier par 1 000 pour obtenir le régime réel.



PARTIE DROITE DE L'INDICATEUR

3) Affichage numérique



1. Affichage numérique

A AVERTISSEMENT

Ne jamais régler ni définir les fonctions de l'indicateur multifonction pendant qu'on conduit le véhicule, car on risque de perdre le contrôle.

L'affichage multifonction sert à :

- Afficher le message de bienvenue (WELCOME) lors de la mise en route
- Afficher le message de reconnaissance de clé (KEY)
- Fournir différentes indications selon le choix du conducteur
- Activer ou modifier des fonctions ou modes d'utilisation divers
- Afficher des messages déroulants d'activation de fonction ou de pannes du système
- Afficher les codes d'erreur.

4) Témoins et messages



TYPIQUE — TÉMOINS

Voir le tableau ci-dessous pour les informations de base relatives aux témoins. Référez-vous au paragraphe SYSTÈME DE CONTRÔLE pour les détails relatifs aux témoins de pannes.

VOYANT(S) ALLUMÉ(S)	SIGNAL SONORE	DESCRIPTION	
4 bips courts toutes les 5 minutes	Moteur deux temps : Le niveau d'huile d'injection est faible. Arrêtez le véhicule dans un endroit sûr et faites l'appoint du réservoir d'huile d'injection.		
	toutes les	Moteurs quatre temps : pression d'huile du moteur basse. Arrêtez le véhicule dans un endroit sûr et vérifiez le niveau d'huile. Remplissez jusqu'au niveau approprié. Si le niveau d'huile était bon, cessez d'utiliser le véhicule et contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé.	
	_	Bas niveau d'essence. Une seule barre sur l'indicateur de niveau de carburant. Remplissez le réservoir dès que possible.	
(R)	Bips longs se répétant lentement	La marche arrière est sélectionnée.	
	3 bips courts	La marche arrière ne s'est pas enclenchée, réessayez.	
	_	Feux de route sélectionnés.	
	ACE uniquement		
ECÔ	ı	Le mode ECO est sélectionné.	
(STANDARD MODE	_	Le mode Standard est sélectionné.	
SPORT MODE	_	Le mode Sport est sélectionné.	

5) Bouton SÉLECTEUR (S)

Bouton utilisé pour naviguer dans l'affichage multifonction de l'indicateur, l'ajuster ou le réinitialiser.

Pour mémoriser des réglages, le moteur doit tourner.

Caractéristiques de l'indicateur

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR L'AFFICHAGE NUMÉRIQUE				
FONCTIONS	WT 550F	WT 600 HO E-TEC	WT 600 ACE	WT 900 ACE
A) Odomètre	Х	Х	Х	Х
B) Compteur journalier A ou B	S.O.	Х	Х	Х
C) Compteur horaire	S.O.	Х	Х	Х
D) Niveau de carburant	Х	Х	Х	Х
E) Mode de stockage du moteur E-TEC	S.O.	Х	S.O.	S.O.

X = indique une fonction de série

N.D. = Non disponible

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR L'AFFICHAGE NUMÉRIQUE		
FONCTIONS	WT 600 HO E-TEC	SWT 900 ACE
A) Odomètre	Х	Х
B) Compteur journalier A ou B	Х	Х
C) Compteur horaire	Х	Х
D) Niveau de carburant	Х	Х
E) Mode de stockage du moteur E-TEC	X	S.O.

X = indique une fonction de série

Lorsque le centre d'information est mis en route pour la première fois, l'affichage numérique revient par défaut à la dernière indication sélectionnée.

54 _____

Opt = fonction disponible en option

Opt = fonction disponible en option

N.D. = Non disponible

A) Odomètre

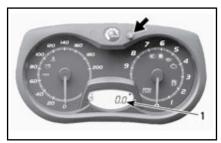
Enregistre la distance totale parcourue.

550F

L'odomètre est présenté sur l'affichage numérique.

Modèles 600 HO E-TEC et 600 ACE

Appuyez sur le bouton SET (S) pour sélectionner le mode odomètre.

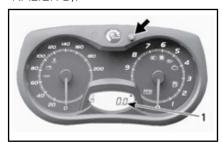


1. Mode odomètre (Km/Mi)

B) Compteur journalier A ou B

Le compteur journalier enregistre la distance parcourue depuis qu'il a été réinitialisé.

Appuyez sur le bouton SET (S) pour sélectionner le mode compteur journalier (JOURNALIER A/JOURNALIER B).



1. Mode compteur journalier (JOURNA-LIER A/JOURNALIER B)

Appuyez sur le bouton SET (S) et maintenez-le enfoncé pour la réinitialisation.

REMARQUE: Sur les modèles

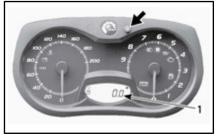
E-TEC, la réinitialisation du mode JOURNALIER B réinitialise aussi la CONSOMMATION DE CARBU-BANT TOTALE.



C) Compteur horaire

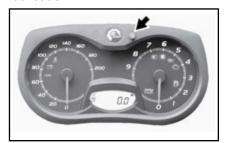
Enregistre le temps de parcours du véhicule depuis qu'il a été réinitialisé lorsque le système électrique est activé.

Appuyez sur le bouton SET (S) pour sélectionner le mode compteur horaire (HrTRIP).



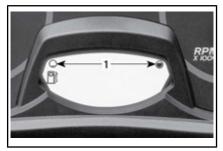
1. Mode compteur horaire (HrTRIP)

Appuyez sur le bouton SET (S) et maintenez-le enfoncé pour la réinitialisation



D) Niveau de carburant

Cet indicateur à barres indique la quantité d'essence qui reste dans le réservoir.



NIVEAU DE CARBURANT

1. Plage de fonctionnement

E) Mode de stockage du moteur E-TEC

Affiche le message OIL lorsque la procédure du mode de stockage est initiée.

13) Siège passager (1 + 1)

Un siège passager 1+1 est fourni de série.

A AVERTISSEMENT

Chaque passager doit être en mesure de placer ses pieds fermement sur les repose-pieds et d'agripper les poignées pendant tout le trajet. Ces critères sont importants à respecter, car il faut pouvoir assurer au passager une certaine stabilité afin de réduire les risques d'éjection.

Dépose du siège passager

1. Enfoncez le loquet puis soulevez l'arrière du siège.

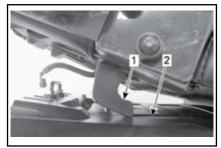


Étape 1 : Poussez le loquet Étape 2 : Soulevez l'arrière du siège

2. Faites glisser le siège vers l'arrière et écartez-le.

Mise en place du siège du passager

- Orientez le siège passager vers l'avant et placez-le sur le couvercle du compartiment de stockage.
- Inclinez légèrement le siège passager vers l'avant et engagez les deux crochets du siège dans les encoches du couvercle du compartiment de stockage.



- 1. Crochet du siège
- Encoche
- Poussez le siège passager vers le siège conducteur et appuyez fortement sur la partie arrière pour verrouiller le siège passager en position.

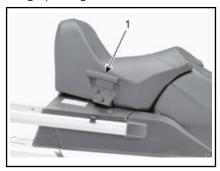
REMARQUE : Un déclic très évident se fera sentir. Vérifier si le siège est solidement verrouillé en tirant dessus.

A AVERTISSEMENT

Vérifier que le siège est solidement fixé avant la conduite.

14) Poignées pour passager

Poignées fixes de chaque côté du siège passager.



1. Poignée passager

15) Sangle pour régions montagneuses

La sangle permet au conducteur de s'accrocher en cas de conduite à flanc de coteau.



TYPIQUE

Sangle pour régions montagneuses

A AVERTISSEMENT

Cette sangle n'est pas adaptée au remorquage, au levage ou à d'autres opérations que de s'y accrocher temporairement lorsqu'un effet de levier est nécessaire à très basse vitesse.

16) Guide du conducteur

Le guide du conducteur se trouve dans le compartiment de rangement.

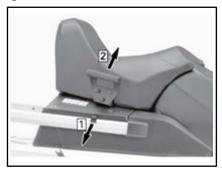
17) Compartiment de rangement

Le compartiment de rangement se trouve derrière le siège du conducteur.

A AVERTISSEMENT

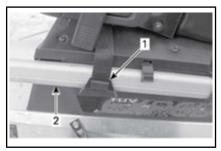
Le compartiment de stockage doit être correctement sanglé. Éviter d'y placer des objets tranchants, lourds ou fragiles.

Pour ouvrir le couvercle, tirez et écartez le loquet en caoutchouc sur le côté puis soulevez le côte droit du couvercle ou le siège du passager le cas échéant.



Étape 1 : Tirez le loquet en caoutchouc Étape 2 : Soulevez le côté droit

Pour fermer le couvercle, repoussez-le simplement vers le bas jusqu'à ce qu'il se verrouille. Par ailleurs, lorsque le siège passager est installé, accrochez la sangle de retenue au rail du porte-bagages comme illustré.



TYPIQUE

- 1. Sangle de retenue
- 2. Rail de porte-bagages

ATTENTION Lorsque vous fermez le couvercle et que le siège passager est installé, fixez-le à l'aide de la sangle de retenue.

18) Porte-bagages arrière

A AVERTISSEMENT

Tous les objets placés sur le porte-bagages doivent être correctement sanglés. Ne pas transporter d'objets fragiles. Un chargement trop important risque de limiter la maniabilité.

A AVERTISSEMENT

Toujours régler la suspension suivant la charge. La capacité de ce porte-bagages est limitée ; la charge MAXIMALE est de 30 kg (66 lb). Conduire très lentement lorsqu'il est chargé. Éviter de passer rapidement sur des bosses.

19) Prise 12 volts

Une prise d'alimentation 12 V se trouve à l'avant, près de la colonne de direction.

Cette prise jack peut recevoir un appareil électrique 12 volts.

20) Attelage

Utilisez l'attelage avec une barre de traction pour remorquer un accessoire.

Lorsque vous attelez un élément, reportez-vous systématiquement aux recommandations du fabricant.

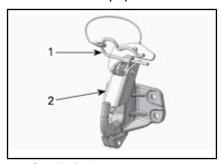
REMARQUE: Consultez l'étiquette placée sur le véhicule concernant les capacités de remorquage en termes de poids.

A AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer un accessoire avec une corde. Toujours utiliser une barre de traction rigide. La corde peut provoquer une collision entre l'objet et la motoneige en cas de décélération rapide ou en descente.

Attelage en J (modèles européens)

Fixation d'un équipement



- 1. Goupille fendue
- 2. Loquet de sécurité
- 1. Retirez la goupille.
- Alignez le trou de fixation de l'accessoire avec le crochet de l'attelage.
- Poussez la fixation de l'accessoire au-delà du loquet de sécurité.

4. Maintenez le loquet de sécurité avec la goupille.

Retrait d'un équipement

- 1. Retirez la goupille.
- Poussez le loquet de sécurité vers l'avant pour dégager la fixation d'accessoires de l'attelage.
- 3. Détachez la fixation d'accessoires
- 4. Remettez la goupille en place.

21) Capot

A AVERTISSEMENT

Ne jamais faire fonctionner le moteur alors que le capot a été déposé.

Dépose du capot

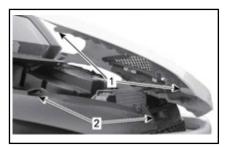
- Déposez les flancs supérieurs comme expliqué dans la présente sous-section.
- 2. Décrochez les attaches en caoutchouc des deux côtés.



- 1. Attache en caoutchouc
- 3. Faites glisser le capot vers l'avant pour libérer les languettes des encoches.

Mise en place du capot

 Engagez les languettes situées à l'avant et au centre du capot dans les encoches du pan inférieur.



TYPIQUE

- 1. Languettes du capot
- 2. Encoches du pan inférieur
- 2. Faites glisser le capot vers le phare jusqu'à ce qu'il s'arrête.
- 3. Accrochez les attaches en caoutchouc.

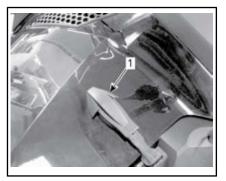
22) Flancs supérieurs

A AVERTISSEMENT

Ne jamais faire fonctionner le moteur alors que les flancs sont ouverts ou déposés.

Dépose des flancs supérieurs

1. Décrochez l'attache en caoutchouc.

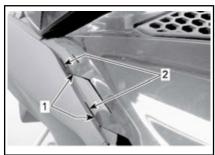


TYPIOUF

- 1. Attache en caoutchouc
- 2. Soulevez la partie arrière du flanc de manière à libérer la languette en plastique de la console.
- 3. Faites coulisser le flanc vers l'arrière.

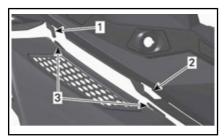
Mise en place des flancs supérieurs

 Introduisez les languettes inférieures dans les encoches du pan inférieur.



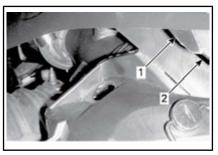
TYPIQUE

- 1. Languettes inférieures du flanc
- 2. Encoches du pan inférieur
- Verrouillez les languettes centrales supérieures dans la console.



TYPIOUF

- 1. Crochet de la console
- 2. Encoche de la console
- 3. Languettes centrales du flanc
- 3. Introduisez la languette arrière dans l'encoche de la console.



TYPIQUE

- 1. Languette arrière
- 2. Encoche de la console
- 4. Accrochez l'attache en caoutchouc.

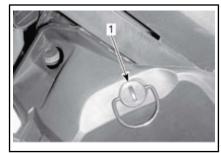
23) Flancs inférieurs

A AVERTISSEMENT

Ne jamais faire fonctionner le moteur alors que les flancs sont ouverts ou déposés.

Dépose du flanc inférieur

- Déposez le flanc supérieur comme expliqué ci-dessus.
- Faites tourner la fixation d'un quart de tour dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour le débloquer.



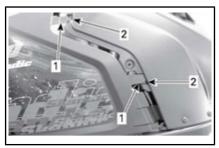
- 1. Attache
- Poussez l'ergot vers l'intérieur et maintenez-le, puis tirez le panneau vers le haut et l'arrière.



1. Ergot de verrouillage

Installation du flanc inférieur

 Introduisez les ergots inférieurs dans les encoches du pan inférieur.



- 1. Ergots avant du flanc
- 2. Encoches du pan inférieur
- Introduisez les ergots inférieurs dans les encoches du pan inférieur.
- 3. Poussez le flanc vers l'avant.
- 4. Insérez le pion du flanc dans le trou du tunnel



- 1. Pion du panneau
- 2. Trou du tunnel

 Verrouillez la fixation en la faisant tourner d'un quart de tour dans le sens des aiguilles d'une montre.

24) Protège-courroie de distribution

Dépose du protège-courroie de distribution

A AVERTISSEMENT

Ne JAMAIS faire tourner le moteur :

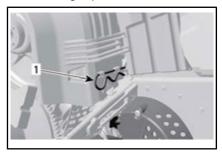
- Sans que les protections et le protège-courroie soient fermement installés.
- Lorsque le capot et/ou les flancs sont ouverts ou déposés.

Ne JAMAIS essayer de régler les pièces mobiles pendant que le moteur tourne.

Enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.

Déposez les flancs gauches comme expliqué dans la présente sous-section.

Retirez la goupille.



TYPIQUE

1. Goupille

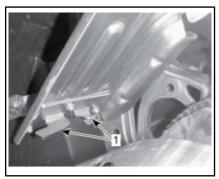
Soulevez la partie arrière du protège-courroie puis extrayez-le des pattes avant en faisant pivoter le protège-courroie vers l'extérieur.

Mise en place du protègecourroie de distribution

Lors de la réinstallation du protègecourroie, positionnez la partie découpée vers l'avant de la motoneige.

Placez l'encoche avant gauche du protège-courroie sur la patte la plus longue.

Faites pivoter le protège-courroie vers l'intérieur pour insérer la patte la plus courte dans l'encoche droite.



1. Pattes

Placez le passe-fil sur la tige de retenue.



1. Tige de retenue

Placez la partie arrière du protègecourroie sur le dispositif de retenue et fixez-le à l'aide de la goupille.

REMARQUE: Le protège-courroie est volontairement légèrement surdimensionné pour maintenir une tension sur ses broches et mécanismes de retenue et éviter un bruit et des vibrations inutiles. Il est important de maintenir sa tension lors de la réinstallation.



1. Goupille

25) Commutateur de mode ECO/Standard/ Sport (600 ACE et 900 ACE uniquement)

Le commutateur de mode est situé du côté gauche du réservoir de carburant.



TYPIQUE - CÔTÉ GAUCHE DU RÉSER-VOIR DE CARBURANT

Commutateur de mode

Il sert à activer ou désactiver les modes Eco/Standard/Sport.

Reportez-vous à la sous-section des *MODES DE FONCTIONNEME-NT* pour les détails.

CARBURANT ET HUILE

Spécifications de carburant

AVIS Toujours utiliser de l'essence fraîche. L'essence s'oxyde, le résultat est la perte de l'octane, des composés volatils et la production de dépôts de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Le mélange de carburant et d'alcool varie selon les pays et les régions. Ce véhicule a été conçu pour fonctionner avec les carburants recommandés, cependant, ne pas ignorer ce qui suit :

- L'utilisation de carburant contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale n'est pas recommandée et peut entraîner les problèmes suivants dans les composants du circuit de carburant :
 - des difficultés de démarrage et de fonctionnement:
 - la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique.
 - la corrosion des pièces métalliques.
 - dommages causés aux parties internes du moteur.
- Vérifier fréquemment l'absence de fuites de carburant ou d'autres anomalies du circuit de carburant en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure à la réglementation gouvernementale en vigueur.
- Les carburants contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases du carburant et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.

Essence recommandée

Utilisez de l'essence sans plomb ayant une teneur MAXIMALE de 10 % d'éthanol. L'essence utilisée doit comporter l'indice d'octane minimal suivant :

TYPE DE CARBURANT	MOTEUR	INDICE D'OCTANE MINIMUM
Carburant SANS éthanol	550F 600 ACE 900 ACE	87 AKI (RON+MON)/2 92 RON
	600 HO E-TEC	91 AKI (RON+MON)/2 95 RON
Carburant qui peut contenir un maximum de 10 % d'éthanol	550F 600 HO E-TEC 600 ACE 900 ACE	91 AKI (RON+MON)/2 95 RON

AVIS Ne jamais utiliser d'autres carburants. L'utilisation d'essence inappropriée peut endommager le système d'alimentation ou le moteur.

AVIS Ne PAS utiliser de carburant étiqueté E85.

L'utilisation de carburant étiqueté E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

Additifs antigel pour carburant

Lors de l'utilisation de carburant oxygéné, un antigel pour conduites ou un additif absorbeur d'eau n'est pas utile et ne doit pas être utilisé. Lors de l'utilisation de carburant non oxygéné, il est conseillé d'utiliser un antigel à base d'isopropyle à raison de 150 ml d'antigel par 40 L de carburant.

Ces précautions permettront de limiter le risque de formation de gel dans les carburateurs ou autres composants du circuit de carburant, ce qui est parfois susceptible de provoquer d'importants dégâts au niveau du moteur.

REMARQUE: Utilisez uniquement un antigel sans alcool méthylique.

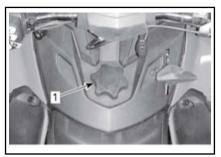
Marche à suivre pour faire le plein de carburant

Dévissez pour remplir le réservoir puis serrez complètement.

A AVERTISSEMENT

- Toujours arrêter le moteur avant de faire le plein. Retirer le bouchon avec précaution.
- Si on constate une différence de pression (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faire inspecter ou réparer le véhicule avant de l'utiliser.
- Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions
- Ne jamais vérifier le niveau d'essence à la lueur d'une flamme.
- Tenir loin des flammes et des étincelles.
- Travailler dans un endroit bien aéré.
- Ne jamais remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, le carburant se dilate et risque de déborder.
- Toujours essuyer toute essence répandue sur le véhicule.

REMARQUE: Ne vous installez pas sur la selle si le bouchon du réservoir n'est pas en place.



1. Bouchon de réservoir d'essence

Huile recommandée

550F

HUILE D'INJECTION RECOMMANDÉE	
MOTEUR	HUILE D'INJECTION XPS (N/P 293 600 117)
550F	✓

AVIS La boîte de vitesses de la présente motoneige a été élaborée et validée avec de l'huile XPS™ recommandée par BRP. BRP conseille vivement de toujours utiliser son huile XPS recommandée ou une huile équivalente. Les dégâts provoqués par une huile qui n'est pas adaptée à ce moteur à 2 temps avec injection d'huile pourraient ne pas être couverts par la garantie limitée de BRP.

Si vous ne parvenez pas à obtenir l'huile d'injection XPS, vous pouvez utiliser l'huile d'injection API TC à basse teneur en cendres circulant à -40°C.

AVIS N'utilisez pas d'huile de moteur hors-bord à deux temps NMMA TC-W, TC-W2 ou TC-W3, ni d'huile de moteur deux temps sans cendres.

600 HO E-TEC

HUILE D'INJECTION RECOMMANDÉE	
MOTEUR	HUILE SYNTHÉTIQUE 2 TEMPS XPS (N/P 293 600 132)
600 HO E-TEC	√

AVIS La boîte de vitesses de la présente motoneige a été élaborée et validée avec de l'huile XPS™ recommandée par BRP. BRP conseille vivement de toujours utiliser son huile XPS recommandée ou une huile équivalente. Les dégâts provoqués par une huile qui n'est pas adaptée à ce moteur à injection directe de carburant à 2 temps avec injection d'huile peuvent ne pas être couverts par la garantie limitée de BRP.

600 ACE et 900 ACE

MOTEUR -	Huile moteur recommandée
600 ACE 900 ACE	HUILE SYNTHÉTIQUE 4 TEMPS XPS (N/P 293 600 112)

AVIS Le moteur de la présente motoneige a été élaboré et validé avec de l'huile synthétique 4 temps BRP XPS™. BRP recommande fortement d'utiliser son huile synthétique 4 temps XPS ou équivalent. Les dégâts provoqués par une huile qui n'est pas adaptée à ce moteur à 4 temps pourraient ne pas être couverts par la garantie limitée de BRP.

En cas d'indisponibilité de l'huile recommandée, utilisez une huile à base synthétique SAE 0W40 qui répond au moins aux exigences du classement SM de l'API.

Vérification du niveau d'huile d'injection

Le réservoir d'huile d'injection se trouve derrière le flanc droit. Reportez-vous au paragraphe *COMMA-NDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPE-MENT* pour la procédure d'ouverture.

Maintenez toujours le niveau d'huile d'injection recommandé dans le réservoir d'huile d'injection.



TYPIQUE

1. Réservoir d'huile

AVIS Vérifiez le niveau et rajoutez de l'huile chaque fois que vous faites le plein.

Pour ajouter de l'huile d'injection

Déposez le capuchon du réservoir d'huile d'injection.

Ajoutez de l'huile d'injection.

Réinstallez le bouchon et serrez à fond.

REMARQUE: Ne pas trop remplir. Ne dépassez pas le niveau MAX dans le col de remplissage du réservoir.

AVIS Ne confondez pas le bouchon du réservoir d'huile et celui du réservoir d'essence.



Essuyer tout déversement d'huile. L'huile chaude est hautement inflammable.

PÉRIODE DE RODAGE

Fonctionnement pendant le rodage

Il est nécessaire d'effectuer une période de rodage de 10 heures de fonctionnement ou 500 km avec le véhicule.

Après la période de rodage, faire inspecter le véhicule par un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix. Se référer à la section ENTRETIEN.

Moteur

Au cours de la période de rodage, éviter :

- Évitez d'appuyer à fond sur la manette des gaz de manière prolongée.
- les accélérations intenses
- de rouler à la même vitesse sur de longues périodes
- toute surchauffe du moteur.

Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

Pendant les premières heures du rodage, le système de gestion du moteur contrôlera certains des paramètres du moteur, ce qui en réduira les performances.

Modèles E-TEC

Pendant une période prédéfinie, le système de gestion du moteur contrôle des paramètres du moteur.

La durée dépend du volume de carburant. Environ deux réservoirs seront nécessaires au rodage.

Pendant cette période :

- Les performances et le comportement du moteur ne seront pas optimaux.
- La consommation de carburant et d'huile sera plus élevée.

Courroie d'entraînement

Une courroie d'entraînement neuve requiert une période de rodage de 50 km.

Au cours de la période de rodage, éviter :

- d'accélérer ou de décélérer vigoureusement
- de tracter une charge
- de circuler à plein régime.

MODES DE FONCTIONNEMENT (600 ACE ET 900 ACE UNIQUEMENT)

A AVERTISSEMENT

Lors du changement de mode de fonctionnement, veiller à garder le parfait contrôle de son environnement.

Mode ECO (mode d'économie de carburant)

Lorsque le mode ECO est sélectionné (mode d'économie de carburant), le couple et la vitesse du véhicule sont limités et une vitesse de croisière optimale est maintenue afin de réduire la consommation de carburant

Une fois activé, le mode ECO reste actif tant qu'il n'est pas désactivé par l'opérateur.

Mode Standard

Un témoin de mode Standard est allumé sur l'indicateur multifonctionnel pour confirmer le mode de fonctionnement actif.

Mode Sport

A AVERTISSEMENT

Veiller à informer le passager qu'il doit bien se tenir avant d'activer le mode Sport. Le mode Sport fournit une accélération accrue.

Lorsqu'il est sélectionné, le mode Sport fournit une réponse instantanée du moteur et des accélérations plus rapides que le mode Standard ou ECO.

Une fois activé, le mode Sport reste actif tant qu'il n'est pas désactivé par l'opérateur.

Changement de modes de fonctionnement

Utilisez le commutateur de mode ECO/Standard/Sport pour faire défiler les niveaux de puissance, d'ECO (puissante réduite) à Standard (pleine puissance) et à Sport (réponse accrue).

Pour augmenter la puissance, remontez le commutateur. Pour diminuer la puissance, abaissez le commutateur.



TYPIQUE - CÔTÉ GAUCHE DU RÉSER-VOIR DE CARBURANT

1. Commutateur de mode

En mode Sport, pour activer le mode Standard, appuyez une fois sur la partie inférieure du commutateur

En mode Sport, pour activer le mode ECO, appuyez deux fois sur la partie inférieure du commutateur.

En mode Standard, pour activer le mode ECO, appuyez une fois sur la partie inférieure du commutateur.



TYPIQUE

Étape 1 : Appuyez sur la partie inférieure du commutateur

A AVERTISSEMENT

Veiller à informer le passager qu'il doit bien se tenir avant d'activer le mode Sport. Le mode Sport fournit une accélération accrue.

En mode Standard, pour activer le mode Sport, appuyez une fois sur la partie supérieure du commutateur.

En mode ECO, pour activer le mode Sport, appuyez deux fois sur la partie supérieure du commutateur.

En mode ECO, pour activer le mode Standard, appuyez deux fois sur la partie supérieure du commutateur.

A AVERTISSEMENT

Lors du réglage des modes, veiller à garder le contrôle de son environnement (autres motoneiges, obstacles ou personnes).

Modes de la clé d'apprentissage

La clé d'apprentissage fournit un mode de fonctionnement où le couple du moteur et la vitesse sont limités.

REMARQUE: La programmation initiale de la clé d'apprentissage peut limiter la vitesse à 40 km/h ou 70 km/h. Consultez votre concessionnaire Ski-Doo agréé pour modifier ce réglage.

Trois niveaux sont disponibles pour le mode de clé d'apprentissage.

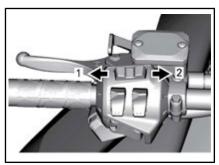
Modification des réglages de la clé d'apprentissage

Pour changer le réglage de la clé d'apprentissage, procédez comme suit :

- Appuyez sur le bouton START/de marche arrière électronique pour réactiver le circuit électrique et installez la clé NORMAL sur le coupe-circuit du moteur.
- Attendez que l'infocentre termine ses tests d'autocontrôle et affiche le message de reconnaissance de la clé.

Indicateur analogique/numérique

 Appuyez sur le bouton SET jusqu'à ce que LEArn soit visible sur l'écran numérique de l'infocentre.

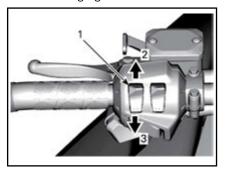


INDICATEUR MULTIFONCTION

- 1. Fonction MODE
- 2. Fonction SET

Tous les modèles

4. Utilisez l'interrupteur de chauffage des poignées pour déplacer le réglage de la clé de 1 à 3.



TYPIQUE

- 1. Interrupteur de chauffage des poignées
- 2. Augmenter
- Réduire

REMARQUE: Le réglage 1 est le couple disponible le plus faible, tandis que le réglage 3 est le plus élevé pour la clé d'apprentissage.

5. Après quelques secondes, le réglage est automatiquement confirmé et enregistré.

REMARQUE: Le réglage de vitesse de la clé est applicable à n'importe quelle clé du même type utilisée sur une motoneige spécifique. Le même type de clé utilisé sur une motoneige différente peut donc avoir un réglage de vitesse différent.

REMARQUE: Les performances du véhicule peuvent varier en fonction des conditions de conduite.

CONSIGNES D'UTILISATION

Procédure de démarrage du moteur

Procédure

- Actionner le frein de stationnement.
- Contrôlez à nouveau le fonctionnement de la manette d'accélérateur.
- 3. Mettez votre casque.
- Vérifiez que le capuchon du cordon coupe-circuit est couplé au commutateur de coupure du moteur et que le cordon est attaché à un œillet sur vos vêtements
- Vérifiez que le commutateur d'arrêt d'urgence du moteur est sur ON (vers le haut).
- Appuyez sur le bouton START pour actionner le démarreur électrique et faire démarrer le moteur. Relâchez le bouton dès que le moteur démarre.

A AVERTISSEMENT

Ne pas accélérer pas lors du démarrage.

AVIS N'activez pas le démarreur électrique pendant plus de 10 secondes à la fois. Laissez le démarreur au repos pendant au moins 30 secondes entre les tentatives de démarrage pour permettre au dispositif de refroidir.

7. Relâchez le frein de stationnement.

REMARQUE: Dans le cas d'un démarrage à froid initial, ne relâchez pas le frein de stationnement. Effectuez la procédure de *PRÉ-CHAUFFAGE DU VÉHICULE* expliquée ci-dessous.

Démarrage de secours

Modèles 600 ACE, 900 ACE et 550 F

Ne tentez pas de procédure de démarrage d'urgence. Faites recharger ou remplacer la batterie.

REMARQUE: Le démarrage d'urgence manuel du moteur n'est pas fourni sur les modèles ACE et 550F.

Modèles 600 HO E-TEC

Si le démarreur ne fonctionne pas et que vous avez sujvi les consignes de la *PROCEDURE DE DÉMARRAGE DU MOTEUR*, faites démarrer le moteur à l'aide du démarreur à rappel ou de la corde de démarrage d'urgence comme suit :

Démarrer à l'aide d'une corde de démarrage d'urgence

Le moteur peut être démarré à l'aide de la corde de démarrage d'urgence fournie avec le kit d'outils. Procéder comme suit :

1. Déposez le protège-courroie.

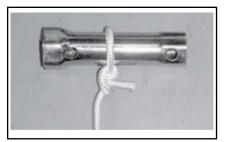
A AVERTISSEMENT

Ne pas enrouler la corde de démarrage autour de votre main. Tenir la corde que par la poignée. Ne pas démarrer la motoneige avec la poulie d'entraînement sauf en cas d'extrême urgence. Faire réparer la motoneige dès que possible.



 Attachez une extrémité de la corde d'urgence à la poignée à rappel.

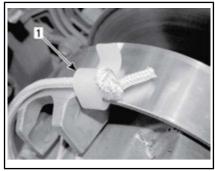
REMARQUE: La prise des bougies d'allumage peut servir de poignée d'urgence.



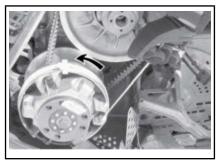
3. Attachez l'autre extrémité de la corde d'urgence à l'attache de démarrage du kit d'outils.



 Fixez l'attache à la poulie d'entraînement.



- 1. Emplacement d'installation de l'attache
- Enroulez la corde autour de la poulie d'entraînement. Lorsque vous tirez, la poulie doit tourner dans le sens inverse à celui des aiguilles d'une montre.



 Tirez sur la corde d'un mouvement ferme et sec, de sorte que la corde se libère de la poulie d'entraînement.

A AVERTISSEMENT

Lors du démarrage de la motoneige en situation d'urgence à l'aide de la poulie d'entraînement, ne pas remettre en place le protège-courroie et faire réparer la motoneige.

Préchauffage du véhicule

Avant chaque trajet, le véhicule doit être préchauffé de la manière suivante :

- Faites démarrer le moteur comme expliqué dans la PROCÉ-DURE DE DÉMARRAGE du moteur ci-dessus.
- Laissez le moteur se réchauffer pendant 1 à 2 minutes au régime de ralenti.

REMARQUE: Il n'est pas recommandé de laisser le moteur tourner au régime de ralenti pendant plus de 10 minutes.

- Désengager le frein de stationnement.
- Accélérez jusqu'à ce que la poulie d'entraînement se mette en prise. Conduisez à faible vitesse pendant les 2 à 3 premières minutes

AVIS Si le véhicule ne bouge pas lorsque vous mettez les gaz, arrêtez le moteur, enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur, et effectuez les opérations suivantes:

- Vérifiez si les patins sont coincés au sol. Soulevez un patin à la fois par la poignée, puis reposez-le au sol.
- Vérifiez si la chenille est coincée au sol. Soulevez l'arrière de la motoneige suffisamment pour dégager la chenille du sol, puis laissez-la retomber.
- Vérifiez l'absence d'une accumulation de neige durcie ou de glace sur la suspension arrière qui pourrait interférer avec la rotation de la chenille. Nettoyez la zone.

ATTENTION Utilisez des techniques de levage adaptées, notamment en utilisant la force de vos jambes. N'essayez pas de soulever l'une des extrémités du véhicule si c'est au-delà de vos forces.

A AVERTISSEMENT

S'assurer que le capuchon du cordon coupe-circuit est enlevé avant de se placer devant le véhicule, de s'approcher de la chenille ou des éléments de la suspension arrière.

REMARQUE: Sur les modèles E-TEC, le préchauffage se fait par commande électronique. Pendant cette période (jusqu'à 10 minutes en fonction de la température ambiante), le régime du moteur est limité.

Fonctionnement de la boîte de vitesses

- Mettez toujours la boîte de vitesses en 1^{re} pour tirer une charge.
- Placez systématiquement la boîte de vitesses au point mort (N) pendant le stationnement.
- Arrêtez-vous complètement et maintenez le frein avant de changer de vitesse pour passer en marche arrière ou sortir de marche arrière. Attendez le déclenchement de l'alarme pour la marche arrière avant d'activer la poignée de gaz.

Point mort

Lorsque la boîte de vitesses est au point mort (N), elle fait en sorte que les poulies ne sont plus en prise avec la chenille.

Passage en marche arrière

Pour enclencher la marche arrière, procédez comme suit :

- 1. Arrêtez complètement le véhicule
- 2. Serrez le frein et maintenez-le serré.

 Le moteur tournant au ralenti, sélectionnez la marche arrière (R pour « reverse ») à l'aide du levier de changement de vitesse.

REMARQUE: Il est indispensable d'enfoncer le bouton du levier de vitesse pour faire passer celui-ci du point mort à la marche arrière.

4. Appuyez doucement sur la manette d'accélérateur.

A AVERTISSEMENT

La vitesse de marche arrière n'est pas limitée. Toujours faire preuve de prudence, car une marche arrière rapide peut provoquer la perte de stabilité du véhicule. Rester assis en permanence. Confirmer l'absence d'obstacles ou de personnes avant de reculer.

Passage en marche avant

Le véhicule comporte deux vitesses en marche avant.

Pour enclencher une vitesse en marche avant, procédez comme suit :

- 1. Arrêtez complètement le véhicule
- 2. Serrez le frein et maintenez-le serré.
- Le moteur tournant au ralenti, sélectionnez la marche avant lente (1) ou rapide (2) à l'aide du levier de changement de vitesse.
- 4. Appuyez doucement sur la manette d'accélérateur.

REMARQUE: Ne changez pas de sens de marche lorsque le véhicule est en mouvement.

Arrêt du moteur

Relâchez la manette d'accélérateur et attendez que le moteur revienne au ralenti.

Coupez le moteur soit à l'aide du commutateur d'arrêt d'urgence du moteur, soit en extrayant le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.

A AVERTISSEMENT

Toujours retirer le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur lorsqu'on utilise pas la motoneige, afin d'éviter un démarrage accidentel, une utilisation non autorisée ou un vol.

Remorquer un accessoire

Utilisez toujours une barre de traction rigide pour remorquer un élément. Les accessoires remorqués doivent être dotés de réflecteurs de chaque côté et à l'arrière. Conformez-vous aux règlements en vigueur en matière de feux-stop.

A AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer un accessoire avec une corde. Toujours utiliser une barre de traction rigide. La corde peut provoquer une collision entre l'objet et la motoneige en cas de décélération rapide ou en descente.

Remorquer une autre motoneige

Si une motoneige est en panne et doit être remorquée, utilisez une barre de remorquage rigide. Déposez la courroie de distribution de la motoneige en panne, reportez-vous au paragraphe COURROIE DE DISTRIBUTION dans la sous-section PROCÉDURES D'ENTRETIEN et remorquez le véhicule à vitesse modérée.

AVIS Retirez toujours la courroie de distribution de la motoneige remorquée afin d'éviter d'endommager la courroie et le système d'entraînement.

En situation d'urgence, en l'absence de barre de traction rigide, vous pouvez utiliser une corde. Faites preuve d'une extrême prudence. Dans certaines zones, cette manœuvre est illégale. Contactez les autorités locales

Retirez la courroie de distribution, attachez la corde aux axes des patins. Demandez à quelqu'un de s'installer sur l'engin remorqué afin d'activer le frein si nécessaire. Tractez à faible vitesse

AVIS Afin d'éviter d'endommager la direction, ne fixez pas la corde aux boucles des patins (poignées).

A AVERTISSEMENT

Ne jamais rouler à une vitesse modérée lorsqu'on remorque une motoneige en panne. Rouler lentement et faire preuve d'une extrême prudence.

ADAPTER LA SUSPENSION

A AVERTISSEMENT

Le réglage de la suspension peut influencer la maniabilité du véhicule. Toujours prendre le temps de se familiariser avec le comportement du véhicule chaque fois que la suspension a été réglée.

La manipulation et le confort de la motoneige dépendent des réglages de la suspension.

Le choix des réglages varie suivant la charge transportée, le poids du conducteur, ses préférences, la vitesse et les conditions du terrain.

A AVERTISSEMENT

Avant de régler les suspensions, se rappeler les consignes suivantes :

- Se garer dans un endroit sûr.
- Enlever le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.
- Si l'avant ou l'arrière du véhicule doit être soulevé, vérifier que l'appareil de levage est stable et sûr.

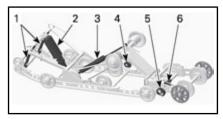
ATTENTION N'essayez pas de soulever le véhicule sans aide. Utilisez un appareil de levage adéquat pour éviter les blessures.

Voir ci-dessous pour régler la suspension avec précision.

Effectuez un réglage à la fois. Il peut par exemple être nécessaire de régler le ressort central après avoir réglé les ressorts avant. Essayez la motoneige dans les mêmes conditions ; piste, vitesse, neige, position de conduite, etc. Modifiez un réglage et procédez à un nouveau test. Procéder de façon

méthodique jusqu'à l'obtention du réglage voulu.

Réglage de la suspension arrière



SUSPENSION ARRIÈRE SC5-U

- 1. Sangles d'arrêt
- 2. Ressort central et amortisseur
- 3. Amortisseur arrière
- 4. Cames de précharge de ressorts arrière
- 5. Cliquet de stabilisation de l'extension
- 6. Cames de précharge de ressort d'extension

AVIS Lors de tout réglage de la suspension arrière, contrôlez la tension de la chenille et modifiez-la si nécessaire.

Longueur de la sangle d'arrêt

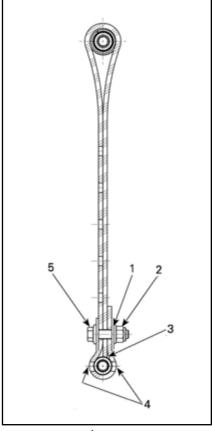
La longueur des sangles d'arrêt influence le poids que doit supporter le ressort central, notamment pendant l'accélération, et par conséquent, le soulèvement de l'avant.

La longueur des sangles d'arrêt influence également le déplacement du ressort central.

AVIS Réglez toujours les deux sangles d'arrêt à la même longueur. Lors de toute modification de la longueur des sangles d'arrêt, vous devez également vérifier la tension de la chenille.

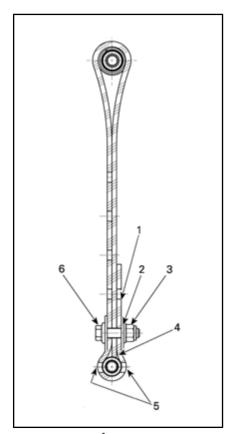
ACTION	CONSÉQUENCE	
Augmentation de la longueur des sangles d'arrêt	Pression plus faible du patin en accélération	
	Déplacement plus grand du ressort central	
	Meilleure capacité d'absorption des chocs	
Diminution de la longueur des sangles d'arrêt	Pression plus forte du patin en accélération	
	Déplacement plus petit du ressort central	
	Moins bonne capacité d'absorption des chocs	

REMARQUE: La sangle d'arrêt peut être réglée à la position 1, 2, 3, 4 et 5. Les illustrations ci-dessous montrent les positions 1, 2 et 3. Les numéros plus petits correspondent à un réglage de sangle plus long.



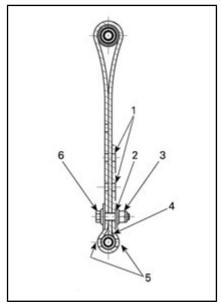
SANGLE D'ARRÊT, POSITION 1 (1ER TROU, PLUS LONGUE)

- 1. 1er trou de l'extrémité
- 2. Vers l'arrière
- 3. Embout de la sangle touchant l'axe de sangle
- 4. Deux trous laissés libres entre la tête de vis et l'écrou
- 5. Vers l'avant



SANGLE D'ARRÊT, POSITION 2 (2E TROU)

- 1. Trou libre
- 2. 2e trou de l'extrémité
- 3. Vers l'arrière
- 4. Embout de la sangle touchant l'axe de sangle
- 5. Deux trous laissés libres entre la tête de vis et l'écrou
- 6. Vers l'avant



SANGLE D'ARRÊT, POSITION 3 (3E TROU)

- 1. Trous libres
- 2. 3e trou de l'extrémité
- 3. Vers l'arrière
- 4. Embout de la sangle touchant l'axe de sangle
- 5. Deux trous laissés libres entre la tête de vis et l'écrou
- 6. Vers l'avant

REMARQUE: Le raccourcissement de la sangle d'arrêt peut réduire le confort. Si le transfert de poids ressenti est trop important, essayez de le corriger en réglant d'abord les blocs de couplage. Installez toujours le boulon de sangle d'arrêt le plus près possible de l'arbre inférieur.

Lorsque vous conduisez la motoneige dans une neige épaisse, il peut être nécessaire de modifier la longueur de la sangle d'arrêt et/ou de changer de position de conduite, de modifier l'angle de la chenille par rapport à la neige. L'habitude du conducteur à effectuer ces réglages et l'état de la neige orienteront le choix vers la combinaison la plus efficace.

Généralement, une sangle d'arrêt plus longue donne de meilleures performances dans la neige épaisse sur un terrain plat.

Précharge du ressort arrière

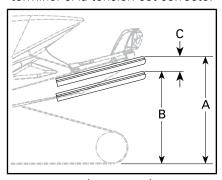
La tension du ressort arrière influence le confort, la hauteur de conduite et la compensation de charges.

Par ailleurs, la tension du ressort arrière transfère plus ou moins de poids sur l'avant de la motoneige. Par conséquent, le poids appliqué sur les patins est plus ou moins élevé. Ce réglage influence les performances de déplacement dans une épaisse couche de neige, les efforts nécessaires pour changer de direction et la maniabilité.

Un faible abaissement de la suspension dans des conditions de conduite très difficiles indique un bon choix du réglage des ressorts.

ACTION	CONSÉQUENCE
	Suspension arrière plus ferme
Augmentation	Partie arrière plus haute
de la tension	Meilleure capacité d'absorption des chocs
	Direction plus dure
	Suspension arrière plus molle
	Partie arrière plus basse
Diminution de la tension	Moins bonne capacité d'absorption des chocs
	Direction plus souple
	Meilleures performances et maniement plus aisé dans une épaisse couche de neige

Référez-vous à ce qui suit pour déterminer si la tension est correcte.



TYPIQUE — RÉGLAGE ADÉQUAT

- A. Suspension totalement étirée
- B. La suspension s'est enfoncée à cause du poids du conducteur, du ou des passagers et du chargement
- C. Distance entre les dimensions A et B, consultez le tableau ci-dessous

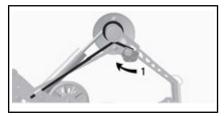
С	MESURE À PRENDRE
50 à 75 mm (2 à 3 po)	Aucun réglage nécessaire
Plus de	Réglage trop souple,
75 mm (3 po)	augmentez la tension
Moins de	Réglage trop dur, diminuez
50 mm (2 po)	la tension

REMARQUE: Si vous ne parvenez pas à atteindre la spécification avec les ressorts d'origine, consultez un concessionnaire Ski-Doo agréé pour obtenir d'autres ressorts.

AVIS Pour augmenter la précharge du ressort, faites tourner la came de réglage gauche dans le sens des aiguilles d'une montre. Faites tourner la came droite dans le sens inverse.

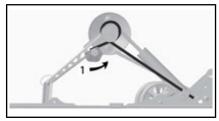
ATTENTION Ne réglez jamais les cames de précharge directement de la position 5 à la position 1 ou vice-versa.

Les cames de réglage comprennent 5 réglages différents, le réglage 1 est le plus mou.



TYPIQUE — CÔTÉ GAUCHE

1. Réglez la précharge des ressorts



TYPIQUE — CÔTÉ DROIT

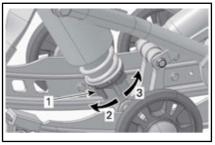
1. Réglez la précharge des ressorts

Précharge du ressort central

La tension du ressort central influe sur la dureté de la direction, le maniement et l'absorption des chocs.

En outre, le réglage de la tension du ressort central modifie la pression qui s'exerce sur la chenille, et cela a donc un effet sur les performances lors d'un déplacement sur une épaisse couche de neige.

ACTION	CONSÉQUENCE
	Direction plus souple
	Meilleure capacité d'absorption des chocs
Augmentation de la tension	Meilleurs démarrages sur épaisse couche de neige
	Meilleures performances et maniement sur épaisse couche de neige
	Direction plus dure
Diminution de la tension	Moins bonne capacité d'absorption des chocs
	Meilleure tenue de piste



AMORTISSEUR DE MANIABILITÉ - À CLIQUET DE RÉGLAGE

- 1. Cliquet de réglage de tension du ressort
- 2. Augmenter la tension
- 3. Diminuer la tension

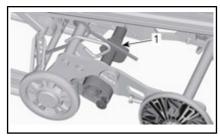
REMARQUE: Pour le dispositif de réglage de précharge de type came, utilisez l'outil de réglage de la suspension du kit d'outils.

Précharge du ressort d'extension de la suspension arrière

La précharge de ressort d'extension de suspension influence la capacité de marche arrière et le contact de la chenille avec le sol.

Réglez la précharge de ressort en tournant la came de réglage.

ACTION	CONSÉQUENCE
Augmentation de la tension	Surface des chenilles plus importante au sol
ue la tension	L'extension se soulève moins
Diminution de la tension	Meilleure capacité de marche arrière, en particulier dans une épaisse couche de neige
	L'extension se soulève plus

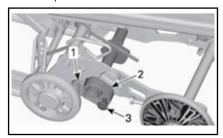


1. la précharge de came

Cliquet de stabilisation de l'extension de la suspension arrière

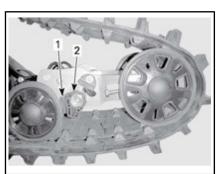
La came de stabilisation est utilisée pour contrôler la course d'extension de suspension.

Le réglage de came de stabilisation influence la maniabilité, l'adhérence et la capacité de marche arrière.



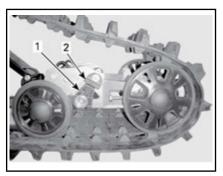
- 1. Butée d'arrêt
- 2. Came de stabilisation
- 3. Verrou

RÉGLAGE DU CLIQUET	CONSÉQUENCE	
À distance de	Permet le mouvement de l'extension de la suspension sur sa course complète	
la butée d'arrêt	Usage général	
	Bonne capacité de marche arrière	
	Bloque l'extension de la suspension en ligne avec les rails de la suspension	
Repose sur la butée d'arrêt	Meilleure traction, surface de contact des chenilles optimale	
	Meilleure capacité de remorquage	



SOULEVÉ PARTIELLEMENT

- 1. Cames de réglage
- 2. Butée d'arrêt inférieure



VERROUILLÉ

- Cames de réglage
 Butée d'arrêt supérieure

Comportement du véhicule en fonction du réglage de la suspension

PROBLÈME	MESURES CORRECTIVES
Déviation de la suspension avant.	Contrôlez l'alignement des patins et le réglage de la cambrure angulaire. Consultez un concessionnaire Ski-Doo agréé. Réduisez la pression des patins au sol. - Augmentez la charge du ressort central. - Réduisez la tension du ressort arrière.
La motoneige semble instable et semble pivoter autour de son centre.	Réduisez la pression du bras avant de la suspension arrière Réduisez la charge du ressort central. - Augmentez la précharge du ressort arrière.
La direction semble trop lourde.	Réduisez la pression des patins au sol Augmentez la charge du ressort central.
L'arrière de la motoneige semble trop rigide.	Réduisez la tension du ressort arrière.
L'arrière de la motoneige semble trop souple	Augmentez la précharge du ressort arrière.
L'amortisseur avant de la suspension arrière est souvent enfoncé à fond de butée	Allongez la sangle d'arrêt. Augmentez la précharge du ressort central.
La chenille patine trop au démarrage.	Allongez la sangle d'arrêt.

TRANSPORT DU VÉHICULE

Vérifiez si les bouchons du réservoir d'huile et du réservoir à carburant sont en place.

Les remorques à plan inclinable peuvent aisément être équipées d'un système de treuil afin d'assurer une sécurité maximale pendant le chargement. Ne conduisez jamais votre motoneige sur une remorque ou sur tout autre type de remorque ou de véhicule. Nombre d'accidents ont été causés suite à des manœuvres impliquant une remorque. Fixez solidement votre véhicule, à l'avant comme à l'arrière, même pour les courts trajets. Vérifiez si tout le matériel est correctement fixé. Couvrez la motoneige lors du remorquage afin d'éviter de l'endommager sur la route.

Veillez à ce que votre remorque soit conforme aux normes en vigueur. Vérifiez si l'attelage et les chaînes de sécurité sont en place et si les freins, les clignotants et les feux de gabarit fonctionnent correctement. Cette page est laissée intentionnellement en blanc

ENTRETIEN

PREMIÈRE INSPECTION

Le véhicule doit être inspecté par un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. La première inspection est très importante et ne doit pas être négligée.

REMARQUE: Cette inspection est aux frais du propriétaire du véhicule.

Date de l'inspection initiale	Signature du concessionnaire Ski-Doo agréé, de l'atelier de réparation ou de la personne
	Nom du concessionnaire Ski-Doo agréé, de l'atelier de réparation ou de la personne

PREMIÈRE INSPECTION (550F) APRÈS LES PREMIERS 500 km QU LES 10 PREMIÈRES HEURES (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE) Procéder à une inspection avant de faire démarrer le moteur Vérifier les codes d'erreur Inspecter le système d'échappement et vérifier l'absence de fuites Inspecter les conduits d'alimentation et les raccords Inspecter le câble d'accélérateur Inspecter la courroie d'entraînement Contrôler visuellement la poulie d'entraînement Serrer la vis de fixation de la poulie d'entraînement au couple spécifié Inspecter la poulie réceptrice Régler et aligner la chenille Vidanger l'huile de boîte de vitesses Vérifier le niveau de liquide de frein Inspecter le flexible de frein, les plaquettes et le disque Inspecter la suspension avant Inspecter la suspension arrière (y compris les sangles d'arrêt et les glissières) Régler la pompe à huile d'injection

PREMIÈRE INSPECTION (550F) APRÈS LES PREMIERS 1 500 km

Modèle avec boîte de vitesse : Vérifier le niveau d'huile

PREMIÈRE INSPECTION (600 HO E-TEC, 600 ACE ET 900 ACE) APRÈS LES PREMIERS 1 500 km

Modèle avec boîte de vitesse : Vérifier le niveau d'huile

Régler et aligner la chenille

Régler la chaîne d'entraînement

PREMIÈRE INSPECTION (600 ACE ET 900 ACE) APRÈS LES PREMIERS 3 000 km OU 1 ANNÉE D'UTILISATION (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)

Changer l'huile et le filtre moteur

PROGRAMME D'ENTRETIEN

L'entretien est très important pour maintenir le véhicule en bon état de marche. Un atelier de réparation ou une personne au choix du propriétaire peut maintenir, remplacer ou réparer les dispositifs et les systèmes antipollution. Ces instructions ne nécessitent pas de composants ou le service de BRP ou des concessionnaires Ski-Doo agréés. Bien qu'un concessionnaire Ski-Doo agréé ait une connaissance technique approfondie et des outils pour l'entretien de la motoneige Ski-Doo, la garantie relative aux systèmes antipollution n'est pas conditionnée à l'utilisation d'un concessionnaire Ski-Doo agréé ou de tout autre établissement avec qui BRP a une relation commerciale. Pour les demandes de garantie en lien avec les systèmes antipollution, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées aux systèmes antipollution aux concessionnaires Ski-Doo agréés. Pour plus d'informations, se reporter à GARANTIE LIÉE AUX EMISSIONS (EPA, E.-U.) du présent document. L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une demande de garantie peut être refusée si, entre autres choses, le propriétaire ou l'exploitant à causé le problème à cause d'un mauvais entretien ou utilisation. Suivre les instructions pour les exigences en carburant dans la sous-section Carburant de ce guide. Même si l'essence contenant plus de dix pour cent en volume d'éthanol est facilement disponible, l'EPA a publié une interdiction sur l'utilisation de l'essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol et elle s'applique à ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol avec ce moteur peut endommager le système antipollution. Le véhicule doit être entretenu conformément au calendrier d'entretien.

Le programme d'entretien ne dispense pas de faire l'inspection avant randonnée.

A AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu correctement conformément au programme et aux procédures d'entretien, celui-ci pourrait devenir dangereux à conduire.

Modèles 550F

TOUS LES 3 000 km OU TOUS LES ANS À LA PRÉSAISON (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE) Procéder à une inspection avant de faire démarrer le moteur Vérifier les codes d'erreur Charger la batterie (sur les modèles à démarreur électrique) Vidanger l'huile de boîte de vitesses Inspecter le flexible de frein, les plaquettes et le disque Vérifier la densité du liquide de refroidissement Inspecter la courroie d'entraînement

TOUS LES 3 000 km OU TOUS LES ANS À LA PRÉSAISON (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)

Contrôler visuellement et nettoyer la poulie d'entraînement

Serrer la vis de fixation de la poulie d'entraînement au couple spécifié

Nettoyer la poulie réceptrice

Inspecter le système d'échappement et vérifier l'absence de fuites

Régler et aligner la chenille

Inspecter la suspension arrière (y compris les sangles d'arrêt et les glissières)

Lubrifier la suspension arrière chaque fois que le véhicule est utilisé par temps humide (pluie, flaques)

Inspecter la suspension avant

Inspecter les extrémités et l'alignement des tiges de suspension

Inspecter les conduits d'alimentation et les raccords

Inspecter et ajuster la pompe d'injection d'huile

Nettoyer, inspecter et régler les carburateurs

Inspecter la courroie du ventilateur du moteur

Remplacer les bougies d'allumage après avoir fait démarrer le moteur avec les anciennes bougies afin de brûler l'excès d'huile de stockage

Régler l'orientation du faisceau de phare

TOUS LES 6 000 km OU TOUS LES DEUX ANS (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)

Inspecter la crépine de la pompe à carburant et la remplacer si nécessaire

Remplacer le liquide de frein

Inspecter le câble d'accélérateur

Nettover et lubrifier le démarreur à rappel

Régler le dispositif d'arrêt du moteur

Lubrifier la boîte de vitesses et les cannelures de l'arbre d'entraînement

Lubrifier les cannelures de l'arbre intermédiaire

Modèles 600 HO E-TEC

TOUS LES 3 000 km OU TOUS LES ANS À LA PRÉSAISON (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)

Procéder à une inspection avant de faire démarrer le moteur

Vérifier les codes d'erreur

Charger la batterie (sur les modèles à démarreur électrique)

Vidanger l'huile de carter de chaîne

Inspecter le flexible de frein, les plaquettes et le disque

Vérifier la densité du liquide de refroidissement

Inspecter la courroie d'entraînement

Contrôler visuellement et nettoyer la poulie d'entraînement

Nettoyer la poulie réceptrice

Inspecter le système d'échappement et vérifier l'absence de fuites

Serrer les vis ou les écrous des tubulures d'échappement au couple spécifié

Régler et aligner la chenille

Inspecter la suspension arrière (y compris les sangles d'arrêt et les glissières)

Lubrifier les suspensions avant et arrière chaque fois que le véhicule est utilisé par temps humide (pluie, flaques)

Inspecter la suspension avant

Inspecter l'alignement des tiges de suspension

Inspecter les conduits d'alimentation et les raccords

Régler l'orientation du faisceau de phare

TOUS LES 6 000 km OU TOUS LES DEUX ANS (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)

Inspecter la crépine de la pompe à carburant et la remplacer si nécessaire

Remplacer le liquide de frein

Inspecter le câble d'accélérateur

Nettover et lubrifier le démarreur à rappel

Lubrifier les cannelures de l'arbre intermédiaire

90 _____

TOUS LES 10 000 km OU TOUS LES TROIS ANS (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)

Remplacer les bougies

Inspecter la crépine de la pompe à carburant et la nettoyer si nécessaire

TOUS LES 5 ANS

Remplacer le liquide de refroidissement

Remplacer le filtre à carburant en ligne

Modèles 600 ACE et 900 ACE

TOUS LES 3 000 km OU TOUS LES ANS (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)

Procéder à une inspection avant de faire démarrer le moteur

Vérifier les codes d'erreur

Charger la batterie (sur les modèles à démarreur électrique)

Inspecter les protections thermiques

Vidanger l'huile de boîte de vitesses

Inspecter le flexible de frein, les plaquettes et le disque

Vérifier la densité du liquide de refroidissement

Inspecter la courroie d'entraînement

Contrôler visuellement et nettoyer la poulie d'entraînement

Serrer les vis ou les écrous des tubulures d'échappement au couple spécifié

Nettoyer la poulie réceptrice

Vérifier l'absence de fuites aux joints et garnitures du moteur

Inspecter le système d'échappement et vérifier l'absence de fuites

Régler et aligner la chenille

Inspecter la suspension arrière (y compris les sangles d'arrêt et les glissières)

Lubrifier les suspensions avant et arrière. Ajouter de l'huile à chaque fois que le véhicule est utilisé par temps humide (pluie, flaques)

Inspecter la suspension avant

Inspecter les extrémités et l'alignement des tiges de suspension

Inspecter les conduits d'alimentation et les raccords

Régler l'orientation du faisceau de phare

TOUS LES 6 000 km, TOUS LES ANS OU À LA PRÉSAISON (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)

Changer l'huile et le filtre moteur

TOUS LES 6 000 km OU TOUS LES DEUX ANS (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)

Remplacer le filtre de sortie de la pompe à carburant

92 _____

TOUS LES 6 000 km OU TOUS LES DEUX ANS (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)

Remplacer le liquide de frein

Inspecter les glissières de la poulie d'entraînement et les rampes et les remplacer au besoin.

Remplacer le joint torique de la poulie d'entraînement

Lubrifier les cannelures de l'arbre intermédiaire

TOUS LES 10 000 km OU TOUS LES TROIS ANS (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)

Remplacer les bougies

TOUS LES 5 ANS

Remplacer le liquide de refroidissement

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

La présente sous-section reprend les instructions pour effectuer les opérations d'entretien de base.

AVERTISSEMENT

Couper le moteur et enlever le capuchon du cordon coupe-circuit, puis suivre les procédures d'entretien suivantes. Si on ne suit pas les procédures d'entretien appropriées, on risque d'être blessé par des pièces chaudes ou mobiles, l'électricité, des produits chimiques, etc.

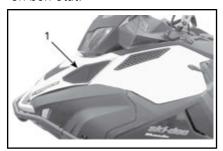
AVERTISSEMENT

S'il s'avérait nécessaire de déposer un système de verrouillage (p. ex. des pattes de verrouillage, fixations autobloquantes, etc.) lors d'opérations de démontage/remontage, jours le remplacer par un neuf.

Préfiltre du silencieux d'admission d'air

Vérification du préfiltre du silencieux d'admission d'air

Veillez à ce que le préfiltre du silencieux d'admission d'air soit correctement installé, qu'il soit propre et en bon état.



Préfiltre

Pour déposer le préfiltre, simplement l'extraire.

Pour installer un préfiltre, le repousser en position en veillant à ce qu'il soit correctement fixé.

Liquide de refroidissement du moteur (Sauf 550F)

A AVERTISSEMENT

Ne jamais ouvrir le capuchon du réservoir de liquide de refroidissement lorsque le moteur est chaud.

Niveau du liquide de refroidissement du moteur

Le réservoir de liquide de refroidissement du moteur se trouve derrière le flanc droit supérieur. Reportez-vous au paragraphe COMMA-NDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPE-MENTS pour la procédure de dépose.

La ligne de niveau du liquide de refroidissement moteur froid est juste au-dessus du collier de serrage.

Vérifiez le niveau de liquide de refroidissement à la température ambiante, bouchon retiré. Le liquide doit se trouver sur la ligne Cold level (moteur froid) du réservoir.

REMARQUE: Lorsque vous vérifiez le niveau de liquide de refroidissement à basse température, il peut être légèrement en dessous de la ligne COLD LEVEL.

Pour ajouter du liquide de refroidissement, retirez la fixation avant du réservoir de liquide de refroidissement et tirez légèrement le réservoir vers l'avant pour laisser de la place pour le bouchon.

Si vous devez ajouter une grande quantité de liquide de refroidissement ou remplir entièrement le système, adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.



TYPIQUE

1. Réservoir de liquide de refroidissement

Liquide de refroidissement recommandé

LIQUIDE	DE REFRO	IDISSEMENT
Produit recommandé	Finlande, Norvège et Suède	ANTIGEL À LONGUE DURÉE DE VIE (N/P 619 590 204)
par BRP	Tous les autres pays	ANTIGEL À LONGUE DURÉE DE VIE (N/P 219 702 685)
Alternative ou si non disponible	-	Mélange d'eau distillée et d'antigel (50 % d'eau distillée et 50 % d'antigel).

AVIS Un mélange de 50 % d'antigel et de 50 % d'eau distillée renforcera l'efficacité de refroidissement. Utiliser de l'eau du robinet à la place de l'eau distillée contribuerait à former des dépôts dans le circuit de refroidissement et à réduire l'efficacité antigel. Cela pourrait entraîner une surchauffe du moteur.

Afin d'éviter que l'antigel ne se dégrade, utilisez systématiquement la même marque. Ne mélangez jamais des marques différentes à moins que le système de refroidissement ne soit complètement rincé et rempli de nouveau.

AVIS Pour prévenir la formation de rouille ou le gel dans les régions froides, remplissez toujours le circuit avec 50 % d'antigel et 50 % d'eau distillée. De l'antigel pur gèlera à une température plus élevée que le mélange eau/antigel optimal. Utilisez systématiquement de l'antigel à base d'éthylène glycol contenant des inhibiteurs de corrosion spécifiquement recommandés pour les moteurs en aluminium.

Huile moteur (600 ACE / 900 ACE)

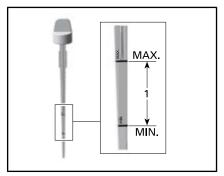
Vérification du niveau d'huile à moteur

AVIS Vérifiez le niveau toutes les 10 heures de fonctionnement et faites l'appoint si nécessaire. Ne pas trop remplir. Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur. Essuyer toute huile répandue.

Placez le véhicule sur une surface plane et procédez comme suit pour vérifier le niveau d'huile :

- Faites démarrer le moteur et laissez-le atteindre sa température normale de fonctionnement. Le moteur est à sa température normale lorsque le radiateur arrière se réchauffe, ce qui indique que le thermostat est ouvert.
- Laissez le moteur fonctionner au ralenti pendant 30 secondes de plus.

- 3. Arrêter le moteur.
- Déposez le protège-courroie de distribution, reportez-vous à COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENTS.
- 5. Retirez la jauge du tube de remplissage puis essuyez-la.
- 6. Enfoncez complètement la jauge dans le tube.
- Retirez-la de nouveau et lisez le niveau d'huile. Le niveau d'huile doit être entre les repères MIN et MAX comme illustré; ajoutez de l'huile si nécessaire.



1. Niveau d'huile entre MIN et MAX

ATTENTION L'huile moteur peut être brûlante.

A AVERTISSEMENT

Essuyer tout déversement d'huile. L'huile chaude est hautement inflammable.

Échappement

Vérification du système d'échappement

Le tuyau d'échappement arrière doit être centré et la sortie doit se trouver dans la coque. Vérifiez l'absence de rouille ou de fuite dans le système d'échappement. Veillez à ce que toutes les pièces soient bien fixées en position.

Vérifiez l'état des ressorts de retenue et remplacez-les si nécessaire

Le système d'échappement est conçu pour réduire le bruit et améliorer l'ensemble des performances du moteur. Toute modification risque de le rendre non conforme à la loi en vigueur.

AVIS Le retrait, la modification ou la détérioration de l'un des éléments du système d'échappement peut occasionner des dégâts sérieux au moteur.

Bougies

L'inspection ou le remplacement des bougies d'allumage peut être effectué par un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. L'inspection ou le remplacement des bougies exige des connaissances techniques approfondies en raison de la technologie d'injection directe de carburant E-TEC. Bien que ce ne soit pas obligatoire, il est recommandé qu'un concessionnaire Ski-Doo agréé procède à l'inspection et au remplacement des bougies.

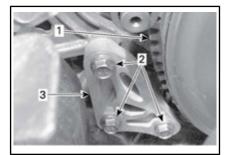
Dispositif d'arrêt du moteur (600 HO E-TEC)

Réglage du dispositif d'arrêt du moteur

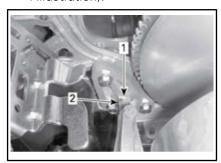
Le dispositif d'arrêt du moteur se trouve sur le support moteur avant gauche, devant la poulie d'entraînement.

- Enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.
- Déposez le flanc inférieur gauche, reportez-vous à CARRO-SSERIE
- Déposez le protège-courroie de distribution, reportez-vous à la rubrique DÉPOSE DU PRO-TÈGE-COURROIE

4. Desserrez les trois vis maintenant le dispositif d'arrêt du moteur au support du moteur, juste assez pour autoriser un jeu vertical (1/2 à 1 tour).

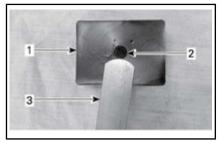


- Poulie d'entraînement
- 2. Vis du dispositif d'arrêt du moteur
- 3. Dispositif d'arrêt du moteur
- Insérez une jauge d'épaisseur de 0,5 mm dans l'ouverture du dispositif d'arrêt du moteur (voir l'illustration).

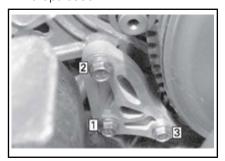


- 1. Ouverture
- 2. Jauge d'épaisseur
- Placez la jauge d'épaisseur entre le dispositif d'arrêt du moteur et la butée en caoutchouc (sur le moteur).

REMARQUE: N'insérez pas la jauge d'épaisseur trop profondément, car elle passera sur la bosse à la surface de la butée en caoutchouc et modifiera l'ajustement. Voir l'illustration.



- 1. Butée d'arrêt de caoutchouc
- 2. Pare-chocs
- 3. Jauge d'épaisseur
- Serrez les vis au couple spécifié, dans l'ordre représenté.
 Veillez à ne pas pincer la jauge d'épaisseur.



ORDRE DE SERRAGE

COUPLE DE SERRAGE DES VIS DU DISPOSITIF D'ARRÊT DU MOTEUR

10 N•m ± 2 N•m

AVIS La poulie peut être sérieusement endommagée si le dispositif d'arrêt du moteur et ses vis ne sont pas correctement installés.

Liquide de frein

Liquide recommandé

Utiliser uniquement du liquide pour frein DOT 4 provenant d'un contenant scellé. Un récipient entamé peut être contaminé ou peut avoir absorbé de l'humidité atmosphérique.

A AVERTISSEMENT

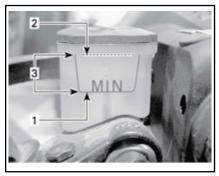
Utiliser uniquement du liquide pour frein DOT 4 provenant d'un contenant scellé. Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, ne pas utiliser de liquide autre que celui recommandé et ne pas mélanger différents liquides pour le remplissage.

AVIS Le liquide de frein peut endommager des pièces peintes et en plastique. Manipulez-le avec précaution. Rincez bien ce que vous renversez.

Vérification du niveau de liquide de frein

Placer le véhicule sur une surface de niveau.

Contrôlez le niveau dans le réservoir de liquide de frein. Ajoutez du liquide du type recommandé, si nécessaire.



- 1. Minimum
- 2. Maximum
- 3. Plage de fonctionnement

ATTENTION Évitez d'avoir du liquide de frein sur la peau ou dans les yeux - cela peut occasionner de graves brûlures. En cas de contact avec la peau, rincez abondamment. En cas de contact avec les yeux, rincez abondamment à l'eau claire pendant au moins 10 minutes, puis

consultez immédiatement un médecin.

Huile de la boîte de vitesses

Huile de boîte de vitesses recommandée

HUILE DE BOÎTE DE VITESSES RECOMMANDÉE

HUILE SYNTHÉTIQUE D'ENGRENAGES XPS (75W 140) (N/P 293 600 140)

AVIS La boîte de vitesses de la présente motoneige a été élaborée et validée avec de l'huile pour synthétique XPS™ pour boîte de vitesses. BRP recommande fortement de toujours utiliser son huile synthétique XPS pour boîte de vitesses. Les dégâts provoqués par une huile qui n'est pas adaptée à la boîte de vitesses ne seront pas couverts par la garantie limitée de BRP.

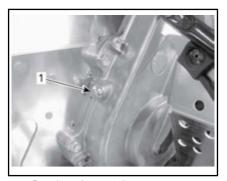
Accès à la boîte de vitesses

Déposez les panneaux latéraux supérieur et inférieur, reportez-vous à la sous-section *COMMANDES*, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT.

Vérification du niveau d'huile de la boîte de vitesses

Le véhicule étant sur une surface plane, vérifiez le niveau d'huile en retirant le bouchon de contrôle sur le côté gauche de la boîte de vitesses.

Le niveau d'huile doit atteindre le bord inférieur de l'orifice fileté.



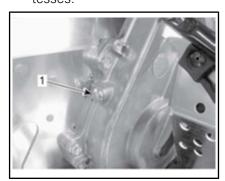
- 1. Bouchon de contrôle
- Remettez le bouchon de contrôle en place et serrez-le au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE DU BOUCHON DE CONTRÔLE

10 N•m ± 1 N•m

Ajoutez de l'huile de boîte de vitesses

 Déposez le bouchon de contrôle situé à gauche de la boîte de vitesses



- 1. Bouchon de contrôle
- 2. Retirez le bouchon de remplissage.



TYPIQUE

- 1. Bouchon de remplissage
- Versez l'huile recommandée dans la boîte de vitesses par le biais de l'orifice de remplissage jusqu'à ce que l'huile sorte de l'orifice du bouchon de contrôle.
- 4. Remettez le bouchon de contrôle en place et serrez-le au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE DU BOUCHON DE CONTRÔLE

10 N • m + 1 N • m

Courroie d'entraînement

Inspection de la courroie de distribution

Contrôlez l'absence de craquelures, d'effilochage ou d'usure anormale (usure inégale, d'un côté seulement, dents manquantes, tissu craquelé). Une usure anormale pourrait provenir d'un mauvais alignement de la poulie, d'un régime trop élevé avec une chenille gelée, de démarrages rapides sans période de préchauffage, de roues rouillées ou abîmées, de présence d'huile sur la courroie ou d'une courroie déformée. Consultez un concessionnaire Ski-Doo agréé.

Courroie de distribution de rechange

Une courroie de distribution de rechange peut être stockée dans la boîte de rangement.

Remplacement de la courroie de distribution

Dépose de la courroie d'entraînement

- Déposez le protège-courroie de distribution, reportez-vous à COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENTS.
- 2. Insérez L'OUTIL D'OUVER-TURE DE POULIE RÉCEPTRICE (N/P 529 017 200) (ou l'écarteur de la poulie réceptrice fourni dans le kit d'outils) dans l'orifice fileté du moyeu de réglage.



OUTIL D'OUVERTURE DE POULIE RÉCEP-TRICE



ÉCARTEUR DE COURROIE INSTALLÉ SUR LE MOYEU DE RÉGLAGE

- 3. Vissez l'outil pour ouvrir la poulie réceptrice.
- 4. Retirez la courroie en la faisant glisser sur la partie supérieure

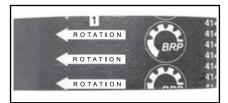
de la poulie réceptrice puis sur la poulie d'entraînement.

Installation de la courroie d'entraînement

- Si nécessaire, ouvrez la poulie réceptrice, reportez-vous à DÉ-POSE DE LA COURROIE DE DISTRIBUTION ci-dessus.
- 2. Faites glisser la courroie sur la poulie d'entraînement puis sur la poulie réceptrice.

AVIS Ne forcez pas et n'utilisez pas d'outils pour mettre la courroie en place. Vous risquez de sectionner ou casser des éléments dans la courroie.

REMARQUE: La durée de vie de la courroie de distribution est optimale lorsque les flèches de la courroie sont installées dans le sens de rotation.



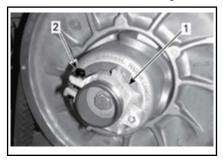
- 1. Doivent être dans le sens de rotation
- 3. Dévissez et retirez l'écarteur de la poulie réceptrice.
- Faites tourner plusieurs fois la poulie réceptrice pour installer correctement la courroie entre les roues.
- Si une nouvelle courroie a été installée, ajustez-en la hauteur. Reportez-vous à RÉGLAGE DE LA HAUTEUR DE LA COUR-ROIE DE DISTRIBUTION ci-dessous.
- Installez le protège-courroie et fermez le flanc. Reportez-vous à COMMANDES, INSTRUME-NTS ET ÉQUIPEMENTS.

Réglage de la hauteur de la courroie de distribution

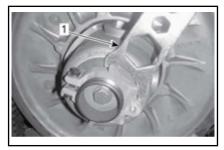
La hauteur de la courroie de distribution doit être vérifiée à chaque installation d'une nouvelle courroie.

Pour régler la hauteur de la courroie de distribution, procédez comme suit :

- Enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.
- 2. Déposez le protège-courroie.
- 3. Dévissez la vis de serrage.



- 1. Moyeu de réglage
- 2. Vis de serrage
- 4. À l'aide de l'outil de réglage de la suspension fourni dans le kit d'outils, faites tourner l'anneau d'un quart de tour à la fois puis faites tourner la poulie réceptrice de manière à installer correctement la courroie entre les roues de la poulie.



1. Outil de réglage de la suspension

REMARQUE: L'anneau de réglage a un filet à pas qauche.

Répétez l'étape 4 jusqu'à ce que la surface externe de la courroie de distribution vienne à ras du bord de la poulie réceptrice.

REMARQUE: La rotation de l'anneau dans le sens inverse à celui des aiguilles d'une montre abaisse la courroie dans la poulie. La rotation de l'anneau dans le sens des aiguilles d'une montre remonte la courroie dans la poulie.

 Serrez fermement la vis de serrage. Si possible, serrez au couple spécifié à l'aide d'une clé dynamométrique.

COUPLE DE SERRAGE DE LA VIS DE SERRAGE

5.5 N•m ± 0.5 N•m

- 6. Installez le protège-courroie.
- 7. Installez le flanc.

REMARQUE: Ce réglage est correct comme ajustement préliminaire pour la plupart des modèles. Dans certains cas, au démarrage du moteur, le véhicule peut « ramper », ce qui indique que la courroie est trop tendue.

Si le véhicule « rampe », diminuez la hauteur de la courroie de distribution à partir du réglage préliminaire. Répétez la procédure jusqu'à ce que le véhicule ne « rampe » plus.

Actionnement de la marche arrière

REMARQUE: La marche arrière peut ne pas s'enclencher ou peut être dure à enclencher si la courroie est placée trop haut dans la poulie réceptrice. Si l'enclenchement de la marche arrière est difficile, vérifiez le réglage de la courroie de distribution. Abaissez la courroie de

distribution dans la poulie réceptrice si nécessaire.

Poulie d'entraînement

Réglage de la poulie d'entraînement

Toutes les poulies d'entraînement sont étalonnées en usine pour un fonctionnement au niveau de la mer.

Modèles 550F et 600 ACE

Non réglable.

Modèles 600 HO E-TEC

La poulie d'entraînement des modèles 600 HO E-TEC est entièrement réglable.

A AVERTISSEMENT

Enlever le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur avant de procéder à tout réglage. Le véhicule doit stationner dans un endroit sûr et non sur la piste.

La poulie d'entraînement est réglée en usine afin de transmettre la puissance maximale au régime prédéfini. Des facteurs tels que la température ambiante, l'altitude ou l'état du sol peuvent faire varier ce régime moteur critique et affecter l'efficacité de la motoneige.

La poulie réglable permet d'établir un régime moteur maximal afin d'obtenir une puissance maximale.

Les vis d'étalonnage doivent être réglées de sorte que le régime moteur maximum réel corresponde au régime de la puissance maximum.

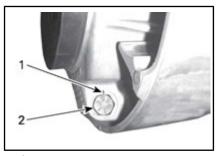
MOTEUR	RÉGIME DU MOTEUR À PUISSANCE MAXIMALE	
600 HO E-TEC	8 100 tr/min (± 100)	

REMARQUE: Utilisez un tachymètre numérique de précision pour le réglage du régime moteur. Le réglage n'a d'effet que sur les régimes élevés.

Les six positions sont numérotées de 1 à 6.

Les vis d'étalonnage possèdent six réglages différents indiqués par des numéros inscrits sur leur tête.

Le réglage consiste à aligner le numéro de la vis avec le repère sur la poulie.



RÉGLAGE DE LA POULIE

- 1. Repère
- 2. Numéro

Chaque position modifie le régime moteur maximal d'environ 200 tr/min.

Les numéros du bas diminuent le régime moteur par 200 tr/min, et ceux du haut l'augmentent par 200 tr/min.

Exemple:

Des vis de d'étalonnage placées sur la position 4 qui passent à 6 augmentent le régime maximal du moteur de 400 tr/min.

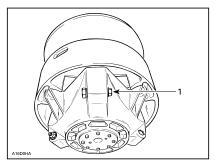
Procédure

Desserrez l'écrou de blocage juste assez pour pouvoir sortir la tête de la vis d'étalonnage de la poulie et l'amener à la position souhaitée. Ne retirez pas entièrement l'écrou de blocage.

Placez les 3 vis sur la même position.

Serrez les écrous de blocage à 10 N•m ± 2 N•m.

AVIS Ne retirez pas complètement la vis d'étalonnage pour ne pas faire tomber les rondelles internes. Réglez toujours les 3 vis d'étalonnage et vérifiez qu'elles ont toutes les trois le même réglage.



TYPIQUE

 Desserrez seulement assez pour permettre la rotation de la vis d'étalonnage

A AVERTISSEMENT

Ne JAMAIS démonter ni modifier la poulie d'entraînement.

Tout montage incorrect ou toute modification peut provoquer l'explosion de la poulie en raison de la tension provoquée par la vitesse de rotation.

Consulter votre concessionnaire Ski-Doo agréé pour effectuer l'entretien ou la réparation de la poulie d'entraînement. Une réparation ou un entretien incorrects peuvent affecter les performances et réduire la durée de vie de la courroie. Toujours respecter les calendriers d'entretien.

A AVERTISSEMENT

Ne JAMAIS faire tourner le moteur :

- Sans que les protections et le protège-courroie soient fermement installés.
- Lorsque le capot et/ou les flancs sont ouverts ou déposés.

Ne JAMAIS essayer de régler les pièces mobiles pendant que le moteur tourne.

Chenille

Inspection de la chenille

A AVERTISSEMENT

Toujours retirer le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur avant de procéder à un entretien ou à un réglage, sauf mention contraire. Le véhicule doit stationner dans un endroit sûr et non sur la piste.

Enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.

Soulevez l'arrière de la motoneige et faites-la reposer sur un pont mécanique large doté d'un panneau déflecteur arrière. Lorsque le moteur est à l'arrêt, faites tourner la chenille à la main et vérifiez son état général. Si elle est usée ou coupée, ou si des fibres de la chenille sont exposées, ou si vous remarquez des inserts ou guides absents ou endommagés, contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé.

Motoneiges dotées de produits améliorant la traction

Si votre motoneige est équipée d'une chenille à crampons agréée BRP, EFFECTUEZ UNE INSPEC-TION VISUELLE DE VOTRE CHE-

NILLE AVANT CHAQUE UTILISA-TION

Recherchez les défauts tels que :

- Des perforations de la chenille
- Des déchirements de la chenille (particulièrement autour des trous de traction dans le cas de chenilles munies de crampons)
- Des patins cassés ou déchirés laissant apparaître des parties de tiges
- Un décollement du caoutchouc
- Des tiges cassées
- Des crampons cassés (chenille à crampons)
- Des crampons pliés (chenille à crampons)
- Des crampons manquants
- Des crampons qui sont arrachés de la chenille
- Des guides de chenille manquants
- Vérifiez également si l'écrou de chaque crampon est serré au couple recommandé.

Sur les chenilles à crampons agréées, remplacez immédiatement les crampons cassés ou endommagés. Si votre chenille montre des signes de détérioration, elle doit être remplacée immédiatement. En cas de doute, demandez à votre concessionnaire

A AVERTISSEMENT

Toute utilisation du véhicule alors que la chenille ou des crampons sont endommagés pourrait entraîner une perte de contrôle, pouvant occasionner des blessures graves ou mortelles.

Pour des renseignements complets sur les produits améliorant la traction, reportez-vous à la section intitulée PRODUITS AMÉLIORANT LA TRACTION dans la section INFOR- MATIONS DE SÉCURITÉ au début du présent guide du conducteur.

Tension et alignement de la chenille

REMARQUE: La tension et l'alignement de la chenille sont liés. Ne réglez pas l'un sans vérifier l'autre.

A AVERTISSEMENT

Afin d'éviter toute blessure corporelle grave à proximité de la motoneige :

- Ne JAMAIS rester derrière ou à proximité d'une chenille en mouvement.
- Toujours utiliser un pont mécanique large pour motoneige doté d'un panneau déflecteur arrière s'il faut faire tourner la chenille.
- Lorsque la chenille ne repose pas sur le sol, faire fonctionner la motoneige à la vitesse la plus faible possible.

La force centrifuge pourrait provoquer, au niveau de la sortie du tunnel, l'expulsion violente et puissante de débris, de morceaux de chenille déchirée ou d'une chenille complète.

Vérification de la tension de la chenille

REMARQUE: Conduisez la motoneige dans la neige 15 à 20 minutes avant de régler la tension de la chenille.

- Enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.
- Soulevez l'arrière du véhicule et placez un support pour qu'il ne touche plus le sol.

ATTENTION Utilisez des techniques de levage adaptées,

notamment en utilisant la force de vos jambes. N'essayez pas de soulever l'arrière du véhicule si c'est au-delà de vos forces.

- 3. Laissez la suspension arrière se détendre complètement.
- 4. Utilisez le TENSIOMÈTRE (N/P 414 348 200)



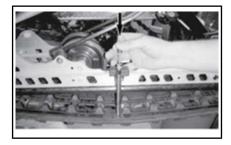
5. Réglez la flèche à l'aide du joint torique inférieur.

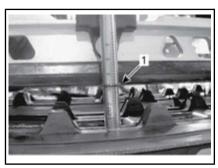
FLÈCHE
40 mm à 50 mm



RÉGLAGE DE LA FLÈCHE

- Joint torique inférieur réglé selon les spécifications
- 6. Placez le joint torique supérieur à 0 kgf.
- 7. Placez le tensiomètre sur la chenille, à mi-chemin entre les roues folles avant et arrière.
- 8. Poussez le tensiomètre vers le bas jusqu'à ce que le joint torique inférieur (flèche) soit aligné avec le bas de la glissière.





- Joint torique de flèche aligné avec la glissière
- Lisez la valeur de charge enregistrée par le joint torique supérieur sur le tensiomètre.



VALEUR DE CHARGE

- 1. Joint torique supérieur
- La valeur de charge doit être conforme au tableau suivant.

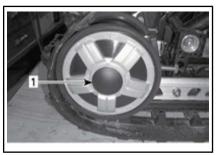
SPÉCIFICATIONS DE RÉGLAGE DE CHENILLE	
RÉGLAGE DE LA FLÈCHE DE CHENILLE	40 mm à 50 mm
VALEUR DE CHARGE DE LA CHENILLE	7,3 kgf

11. Si la valeur affichée ne correspond pas aux spécifications, réglez la tension de la chenille Reportez-vous à RÉGLAGE DE LA TENSION DE LA CHENILI F.

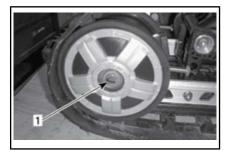
AVIS Une trop forte tension entraîne une perte de puissance et des forces excessives sur les pièces de la suspension.

Réglage de la tension de la chenille

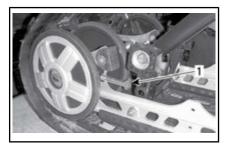
 Enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur. 2. Retirez les enjoliveurs des roues arrière (le cas échéant).



- 1. Cache de roue folle arrière droite
- Desserrez les boulons de retenue de la roue intermédiaire arrière.



- 1. Boulon de roue folle arrière droite
- 4. Serrez ou desserrez les 2 vis de réglage pour augmenter ou diminuer la tension de la chenille.



- 1. Vis de réglage droite
- Si vous ne parvenez pas à la régler correctement, contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé.
- 6. Serrez les boulons de retenue à la valeur spécifiée.

COUPLE DE SERRAGE

48 N•m + 6 N•m

 Vérifiez l'alignement des chenilles conformément aux indications ci-dessous.

Alignement de la chenille

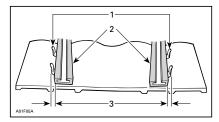
A AVERTISSEMENT

Avant de contrôler l'alignement de la chenille, vérifier qu'elle est exempte de particules qui risqueraient d'être expulsées lors de la rotation. Tenir ses mains, ses pieds, ses outils et ses vêtements éloignés de la chenille. Soulever systématiquement la motoneige sur un pont mécanique large doté d'un panneau déflecteur arrière. Vérifier que personne ne se trouve à proximité directe de la motoneige. Ne jamais faire tourner les chenilles rapidement.

La force centrifuge pourrait provoquer, au niveau de la sortie du tunnel, l'expulsion violente et puissante de débris, de crampons endommagés ou desserrés, de morceaux de chenille déchirée ou d'une chenille complète.

Démarrez le moteur et accélérez légèrement pour faire tourner la chenille. Cette opération doit durer environ 5 secondes.

Contrôlez le centrage de la chenille ; distance égale des deux côtés entre les bords des guides de chenille et les glissières.



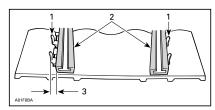
- 1. Guides
- 2. Glissières
- 3. Égale distance

En cas de décalage, procédez à l'alignement comme suit :

A AVERTISSEMENT

Toujours retirer le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur avant de procéder à un entretien ou à un réglage, sauf mention contraire. Le véhicule doit stationner dans un endroit sûr et non sur la piste.

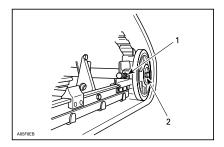
- Enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.
- Desserrez les boulons de retenue de la roue intermédiaire arrière.
- Serrez le boulon de réglage du côté où la glissière est la plus éloignée des guides de la chenille.



- 1 Guides
- 2. Glissières
- 3. Serrez de ce côté
- 4. Serrez les écrous de blocage
- Serrez les boulons de retenue des roues intermédiaires à 48 N•m ± 6 N•m.

A AVERTISSEMENT

Veiller à ce que toutes les fixations soient correctement serrées afin d'éviter le desserrage d'une roue intermédiaire ou le blocage de la chenille.



TYPIQUE

- 1. Écrou de blocage
- 2. Boulons de fixation
- Démarrez le moteur et faites tourner la chenille lentement pour contrôler de nouveau l'alignement.
- 7. Replacez la motoneige sur le sol.
- Remettez les enjoliveurs des roues arrière en place (le cas échéant).

Suspension

État de la suspension arrière

Contrôlez visuellement tous les éléments de la suspension y compris les glissières, ressorts, roues, etc.

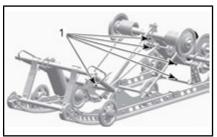
REMARQUE: En conduite normale, la neige lubrifie et refroidit les glissières. Une conduite intensive sur glace ou neige agglomérée entraîne un réchauffement excessif et une usure prématurée des glissières.

État de la sangle d'arrêt de suspension

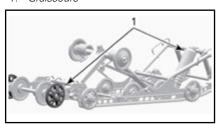
Contrôlez la présence éventuelle d'usure et de craquelures sur la sangle d'arrêt, ainsi que le serrage des boulons et écrous. S'ils sont desserrés, vérifiez si les trous ne sont pas déformés. Remplacer au besoin. Serrez l'écrou à un couple de 9 N•m ± 1 N•m.

Lubrification de la suspension arrière

Lubrifiez la suspension arrière au niveau des raccords de graissage à l'aide de la GRAISSE POUR SUS-PENSION (N/P 293 550 033). Reportez-vous au *CALENDRIER D'ENTRETIEN* pour les fréquences d'entretien.



1. Graisseurs



1. Graisseurs

État de la direction et de la suspension avant

Inspectez la direction et la suspension avant afin de vérifier si les composants sont bien fixés (bras de direction, bras de suspension, biellettes, biellette de direction, jambe de patin, etc.). Contactez un conce-

ssionnaire Ski-Doo agréé en cas de besoin.

Lubrification de la suspension avant

Lubrifiez la suspension avant au niveau des raccords de graissage à l'aide de la graisse pour suspension synthétique (N/P 293 550 033).

4 à 5 mouvements de pistolet de graissage sont généralement suffisants.

REMARQUE: Si trop de graisse est injectée, le surplus sortira au niveau des leviers de direction et des jambes de patin. Essuyez tout excès de graisse et évitez les contacts avec d'autres pièces.



CÔTÉ GAUCHE ILLUSTRÉ

- 1. Graisseur
- 2. Bras de direction

Patins

Usure et état des patins et des lisses

Contrôlez l'état des patins et des carbures de lisses de patins. En cas d'usure, contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé.



Des patins et/ou des lisses trop usés peuvent nuire au contrôle de la motoneige.

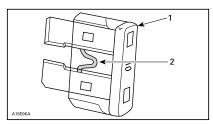
Fusibles

Vérification des fusibles

Le système électrique est protégé par des fusibles.

Vérifiez l'état des fusibles et remplacez-les si nécessaire.

Tirer sur le fusible pour l'extraire du porte-fusible. Vérifier si le filament est fondu.



- 1. Fusible
- 2. Vérifier s'il est fondu

A AVERTISSEMENT

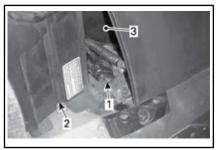
Ne pas utiliser de fusible d'une valeur supérieure.

A AVERTISSEMENT

Si le fusible a brûlé, la source du dysfonctionnement doit être définie et corrigée avant le redémarrage de l'appareil. Contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé.

Emplacement des fusibles 550F

Le fusible de 20 A du système de charge se trouve à gauche du véhicule, entre le réservoir de carburant et le silencieux d'admission d'air primaire.



- 1. Fusible de 20 A du système de charge
- 2. Silencieux d'admission d'air primaire
- 3. Réservoir d'essence

Autres modèles

La boîte à fusibles se trouve derrière la garniture du siège avant, au niveau de la partie inférieure avant gauche du siège.

Reportez-vous à l'étiquette placée à l'intérieur du couvercle de la boîte à fusibles ou à la sous-section SPÉCIFICATIONS pour l'identification des fusibles.

Pour accéder à la boîte à fusibles, enlevez avec précaution la garniture du siège de son support en aluminium en tirant simultanément vers le bas et de côté sur la languette en plastique.



TYPIQUE - LANGUETTE D'EXTRACTION



1. Boîte à fusibles

Fermez la garniture en replaçant la languette dans le profilé en aluminium.

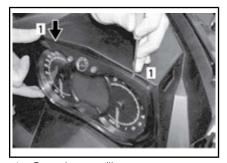
Feux

Vérifiez toujours le bon fonctionnement de l'ampoule après le remplacement.

Remplacement des ampoules de phare

AVIS Ne jamais toucher la partie en verre d'une ampoule aux halogènes avec les doigts nus, car cela en réduit la durée de vie. Si on y a touché, la nettoyer avec de l'alcool isopropylique pour enlever le film gras laissé par les doigts.

 À l'aide d'un petit tournevis, libérez les attaches de l'indicateur multifonction.

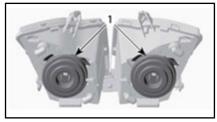


1. Patte de verrouillage

2. Tirez doucement sur l'indicateur multifonction et écartez-le.

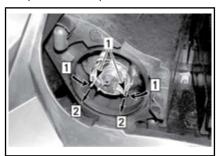


 Débranchez le connecteur de l'ampoule grillée. Retirez la gaine en caoutchouc.



1. Gaines en caoutchouc

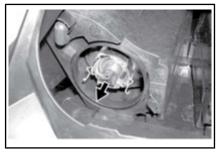
 Appuyez et tirez simultanément sur les deux côtés du ressort de maintien pour le libérer du support de l'ampoule.



Étape 1 : Appuyez sur les côtés Étape 2 : Tirez pour libérer

1. Clip de retenue

 Retirez l'ampoule et remplacezla. Remettez en place les pièces correctement.



RETIREZ L'AMPOULE ET REMPLACEZ-LA

Réglage du faisceau du phare

Retirez l'indicateur multifonction, reportez-vous à *CHANGEMENT DE L'AMPOULE DES PHARES*. Tournez le bouton pour régler la hauteur du phare.



TYPIQUE

1. Boutons

Remplacement des ampoules de feu arrière

 Tirez avec précautions sur le bloc optique de feu arrière des 2 côtés en même temps de manière égale

AVIS Si le bloc optique de feu arrière n'est pas enlevé perpendiculairement à son support, les axes de montage pourraient se casser et il faudrait remplacer le bloc optique.



AVIS Ne sortez pas trop le logement du feu arrière pour éviter d'endommager le câblage

- 2. Retirez la douille de la lampe de l'ensemble de feu arrière.
 - 2.1 Tournez la douille dans le sens antihoraire.
 - 2.2 Retirez la douille.
- 3. Remplacez l'ampoule.
- 4. Fixez la douille dans l'ensemble de feu arrière.
- 5. Remettez l'ensemble de feu arrière en place.

SOINS DU VÉHICULE

Soins d'après-utilisation

Retirez la neige et la glace de la suspension arrière et avant, de la chenille, de la mécanique et des patins.

A AVERTISSEMENT

S'assurer que le capuchon du cordon coupe-circuit est enlevé du commutateur de coupure du moteur avant de se placer devant le véhicule, de s'approcher de la chenille ou des éléments de la suspension arrière.

Couvrez toujours votre motoneige si vous la laissez à l'extérieur la nuit ou si vous ne l'utilisez pas pendant une longue période. Vous pourrez ainsi la protéger du froid et conserver son aspect.

Nettoyage et protection du véhicule

Nettoyez le véhicule avec un mélange d'eau et de détergent léger. Utilisez exclusivement des chiffons microfibres ou équivalents.

AVIS Il est nécessaire d'utiliser des chiffons microfibres, ou équivalents, sur le pare-brise et le capot pour éviter de les rayer.

Pour enlever les traces de graisse, d'huile et de saleté, utilisez du produit nettoyant BRP HEAVY DU-TY (N/P 293 110 001).

AVIS N'utilisez pas ce détergent sur les étiquettes ou le vinyle.

Pour enlever la saleté résistante de toutes les surfaces en plastique et en vinyle, utilisez du produit nettoyant XPS MULTI-PURPOSE (N/P 219 701 709).

AVIS Ne nettoyez jamais les pièces en plastique ou le capot avec un détergent concentré, un dégraissant, un diluant à pein-

ture, de l'acétone, des produits contenant du chlore, etc.

Cirez les zones peintes du véhicule afin de les protéger.

REMARQUE: N'appliquez de la cire que sur les parties brillantes.

ENTREPOSAGE

Pendant l'été, ou si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus de trois mois, il faut stocker la motoneige correctement.

ENTREPOSAGE

Nettoyage du véhicule

Protégez le circuit de carburant en ajoutant du produit stabilisateur au carburant conformément aux recommandations du fabricant

Faites tourner le moteur après avoir ajouté le produit au carburant

Modèles 550F: lubrifiez le moteur. Consultez la *PROCÉDURE DE LUBRIFICATION DU MOTEUR (550F)* dans la présente sous-section

Modèles 600 HO E-TEC : lubrifiez le moteur. Consultez la *MODE ENTREPOSAGE DU MOTEUR (E-TEC)* dans la présente sous-section

Lubrifiez le pivot de la manette de frein

Inspectez et lubrifiez la suspension arrière

Chargez la batterie tous les mois afin de la maintenir à pleine charge pendant l'entreposage

Bourrez le silencieux d'échappement de chiffons

Soulevez l'arrière du véhicule jusqu'à ce que la chenille ne touche plus le sol. Ne réduisez pas la tension de la chenille

ATTENTION Utilisez un dispositif de levage adapté ou demandez de l'aide pour limiter l'effort dans la mesure du possible. Si vous n'utilisez pas de dispositif de levage, utilisez des techniques de levage adaptées, notamment en utilisant la force de vos jambes. N'essayez pas de soulever l'arrière du véhicule si c'est au-delà de vos forces.

AVIS La motoneige doit être entreposée dans un endroit frais et sec et recouverte d'une bâche opaque, mais qui laisse circuler de l'air. Vous protégerez ainsi les plastiques et le vernis des saletés.

Lubrification du moteur

Procédure de lubrification du moteur (550F)

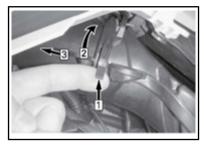
AVIS Du stabilisateur devrait être ajouté au carburant avant de lubrifier le moteur, pour assurer la protection du carburateur contre les dépôts polluants.

Les organes internes du moteur doivent être lubrifiés pour les protéger contre toute corrosion éventuelle pendant l'entreposage.

Procéder comme suit :

- Placez le véhicule dans une zone bien ventilée et faites démarrer le moteur.
- Une fois qu'il a démarré, laissezle tourner au ralenti jusqu'à ce qu'il atteigne sa température de fonctionnement.
- Arrêtez le moteur.
- 4. Retirez le silencieux d'admission d'air primaire comme suit :
 - 4.1 Déposez le panneau gauche. Reportez-vous à la section COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT.
 - 4.2 Déposez le protège-courroie. Reportez-vous à la section *COMMANDES*, *INSTRUMENTS ET FOUIPEMENT*.
 - 4.3 Soulevez la languette à l'arrière du tube de raccordement.
 - 4.4 Faites pivoter l'adaptateur dans le sens inverse à celui des aiguilles d'une

montre et sortez-le légèrement du silencieux primaire.

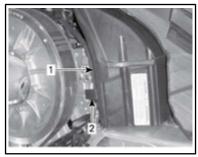


TYPIQUE

Étape 1 : Languette à soulever Étape 2 : Adaptateur à faire pivoter

Étape 3 : Extraire

4.5 Appuyez sur la languette de verrouillage qui maintient le silencieux d'admission d'air primaire et extrayez le silencieux de la plaque d'adaptateur.



- 1. Silencieux d'admission d'air primaire
- 2. Languette de verrouillage du silencieux d'admission primaire
- 5. Faites redémarrer le moteur et laissez-le tourner au ralenti.
- Injectez de l'huile de stockage dans chaque corps de carburateur/papillon jusqu'à ce que le moteur cale, ou jusqu'à ce qu'une quantité suffisante huile ait pénétré dans le moteur (environ 1/2 bidon).
- Moteur à l'arrêt, déposez les bougies d'allumage et pulvérisez DE L'HUILE DE STOCKAGE XPS (SAUF AUX ÉTATS-UNIS)

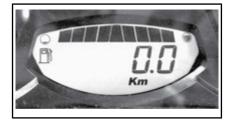
- (N/P 413 711 600) ou DE L'HUILE DE STOCKAGE XPS (ÉTATS-UNIS UNIQUEMENT) (N/P 413 711 900) dans chaque cylindre.
- Actionnez 2 ou 3 fois le démarreur du moteur pour lubrifier les cylindres.
- Réinstallez les bougies et le silencieux d'admission d'air primaire.

Mode entreposage du moteur (E-TEC)

Comme les autres moteurs, le moteur E-TEC doit être correctement lubrifié afin que ses composants internes soient protégés pendant l'entreposage. Le système E-TEC inclut une fonction de lubrification intégrée du moteur qui peut être initiée par le conducteur.

Pour enclencher la procédure, procédez comme suit :

- 1. Placez le véhicule dans un endroit bien aéré.
- Une fois qu'il a démarré, laissezle tourner au ralenti jusqu'à ce qu'il atteigne sa température de fonctionnement.
- 3. Appuyez plusieurs fois sur le bouton SET (S) jusqu'à ce que l'odomètre s'affiche (distance totale parcourue).



REMARQUE: Le mode entreposage ne fonctionne pas dans d'autres modes (distance A, distance B et compteur horaire).

 Appuyez plusieurs fois rapidement sur le commutateur de feux de route/feux de croisement (HI/LOW) puis,

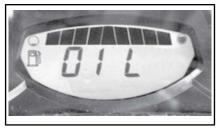
simultanément, enfoncez et maintenez le bouton SET jusqu'à ce que APPUYEZ SUR « S » soit affiché.

REMARQUE: Il est essentiel dans cette procédure d'actionner plusieurs fois d'affilée le commutateur de feux de route/feux de croisement (HI/LOW) avant d'enfoncer le bouton SET.



- Lorsque l'indicateur affiche « APPUYEZ SUR S », relâchez tous les boutons.
- Appuyez sur le bouton SET et maintenez-le enfoncé pendant 2 - 3 secondes.

L'indicateur affichera « OIL » lorsque le moteur entame la procédure d'entreposage (stockage d'été).



Ne touchez à rien pendant le cycle de lubrification du moteur.

Le moteur augmentera son régime jusqu'à environ 1 600 tr/min, ensuite la pompe à huile projettera de fines particules d'huile dans le moteur pendant 30 - 60 secondes. Une fois le cycle terminé, le moteur s'arrêtera tout seul.

Retirez la clé D.E.S.S..

AVIS Ne faites pas démarrer le moteur pendant la période d'entreposage.

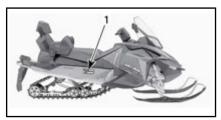
Cette page est laissée intentionnellement en blanc

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

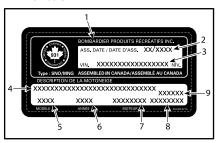
Étiquette contenant la description du véhicule

L'autocollant de description du véhicule est située sur le côté droit du tunnel.



TYPIOUF

 Étiquette contenant la description du véhicule



ÉTIQUETTE CONTENANT LA DESCRIP-TION DU VÉHICULE

- 1. Nom du fabricant
- 2. Date de fabrication
- 3. NIV (Numéro d'Identification du Véhicule)
- 4. Nom de modèle et d'ensemble
- 5. Numéro de modèle
- 6. Année du modèle
- 7. Type de moteur
- 8. Poids du véhicule (modèles européens)
- Puissance du moteur (modèles européens)

Numéros d'identification

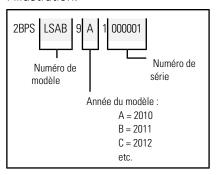
Les principaux composants de votre motoneige (moteur et châssis) sont identifiés par différents numéros d'identification. Il sera utile de les avoir en main lors d'une réclamation de garantie ou pour retrouver la motoneige en cas de

perte. Le concessionnaire Ski-Doo agréé a besoin de ces numéros pour répondre correctement aux réclamations de garantie. Il vous est vivement recommandé de noter les numéros d'identification de votre motoneige et de les transmettre à votre compagnie d'assurance.

NIV (numéro d'identification du véhicule)

Le NIV figure sur l'autocollant contenant la description du véhicule. Voir ci-dessus. Le NIV est également gravé sur le tunnel à proximité de l'autocollant reprenant la description du véhicule.

Le numéro du modèle et l'année du modèle font partie des informations contenues dans le NIV. Voir l'illustration.



Numéro d'identification du moteur

Reportez-vous aux illustrations suivantes pour localiser le numéro d'identification du moteur selon le moteur applicable.



MOTEUR 550F

1. Numéro d'identification du moteur



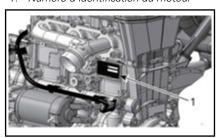
TYPIQUE - MOTEUR 600 HO E-TEC

1. Numéro de série du moteur



MOTEUR 600 ACE

1. Numéro d'identification du moteur



MOTEUR 900 ACE

1. Numéro d'identification du moteur

VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS)

MODÈLE		550F	600 HO E-TEC	600 ACE	900 ACE
VALEURS DES ÉMISSI	ONS SONORES	ET DES VIBRA	TIONS ¹	,	
Bruit	Niveau de puissance acoustique (L _{WA})	101,1 dB à 3 400 tr/min (incertitude (K _{wa}) 3 dB)	96,7 dB @ 4 050 tr/min (incertitude (K _{WA}) 3 dB)	90,4 dB @ 3 625 tr/min (incertitude (K _{WA}) 3 dB)	92,7 dB @ 3 625 tr/min (incertitude (K _{WA}) 3 dB)
bruit	Pression acoustique (L _{pA})	88 dB à 3 400 tr/min (incertitude (K _{WA}) 3 dB)	86 dB à 4 050 tr/min (incertitude (K _{WA}) 3 dB)	80 dB à 3 625 tr/min (incertitude (K _{WA}) 3 dB)	80 dB à 3 625 tr/min (incertitude (K _{WA}) 3 dB)
Vibration	Système main-bras	2,63 m/s ² à 3 400 tr/min (incertitude 1 315 m/s ²)	<2,5 m/s² à 4 050 tr/min	<2,5 m/s² à 3 625 tr/min	<2,5 m/s² à 3 625 tr/min
	Tout le corps sur le siège	<0,5 m/s² à 3 400 tr/min	<0,5 m/s ² à 4 050 tr/min	<0,5 m/s ² à 3 625 tr/min	<0,5 m/s ² à 3 625 tr/min

^{1 :} Les valeurs d'émission de bruit et de vibration sont mesurées conformément à la norme EN 15997:2011 sur une surface pavée, au point mort ou sans ceinture.

La déclaration de conformité CE n'apparaît pas dans cette version du guide du conducteur.

Veuillez vous reporter à la version imprimée qui accompagnait votre véhicule.

ddd2009-001 FR

MOTEURS CERTIFIÉS EPA

Informations sur les émissions du moteur

Responsabilité du fabricant

À compter des moteurs année modèle 2007, les fabricants de motoneiges et de moteurs de motoneiges doivent déterminer les niveaux d'émissions d'échappement pour chaque catégorie de puissance des moteurs et faire certifier ces derniers par l'Environmental Protection Agency (EPA) (agence de protection environnementale) des États-Unis. Une étiquette d'information anti-émissions, indiquant les niveaux d'émission et les spécifications du moteur, doit être placée sur chaque véhicule au moment de sa fabrication.

Responsabilité du concessionnaire

Durant toute intervention sur une motoneige Ski-Doo certifiée qui comporte une étiquette d'information antiémissions, les réglages doivent être maintenus dans les spécifications d'usine communiquées.

Le remplacement ou la réparation de tout organe lié aux émissions doit être effectué d'une manière qui maintient les niveaux d'émissions dans les limites définies par les normes d'agrément prescrites.

Les concessionnaires ne doivent pas modifier le moteur de quelque manière que ce soit qui altérerait la puissance ou permettrait aux niveaux d'émissions de dépasser les spécifications d'usine prédéterminées.

Les exceptions comprennent les modifications prescrites par le fabricant, notamment les réglages relatifs à l'altitude.

Responsabilité du propriétaire

Le propriétaire/opérateur doit faire entretenir le moteur pour maintenir les niveaux d'émissions dans les limites définies par les normes d'agrément prescrites.

Le propriétaire ou le pilote ne doit pas, et ne doit laisser personne, modifier le moteur de quelque manière que ce soit qui altérerait la puissance ou permettrait aux niveaux d'émissions de dépasser les spécifications d'usine prédéterminées.

Réglementation des émissions par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA)

Toutes les nouvelles motoneiges Ski-Doo fabriquées par BRP sont certifiées par l'EPA comme étant conformes aux exigences des régulations de lutte contre la pollution atmosphérique des nouveaux moteurs de motoneiges. Cette certification dépend du respect des normes établies par l'usine lorsque certains réglages sont effectués. Pour cette raison, la procédure définie en usine pour les interventions faites sur le produit doit être minutieusement respectée et, dans la mesure du possible, viser à maintenir l'intention initiale de la conception.

Les responsabilités énumérées cidessus sont d'ordre général et ne constituent en aucun cas une liste complète des règles et régulations relevant des exigences de l'EPA sur les émissions de gaz d'échappement pour les motoneiges. Pour plus de détails en la matière, prendre contact avec les organismes suivants:

Courrier:

U.S. Environmental Protection Agency Certification Division Gasoline Engine Compliance Center 2000 Traverwood Drive Ann Arbor MI 48105 USA

Site Web:

www.epa.gov/otaq

SYSTÈME DE SÉCURITÉ À ENCODAGE NUMÉRIQUE RADIOFRÉQUENCE (CLÉ D.E.S.S. RF)

Ce dispositif est conforme aux normes de la FCC partie 15 et aux CNR applicables aux appareils radio exempts de licence d'Industrie Canada.

Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes: (1) cet appareil ne doit pas provoquer d'interférence et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences susceptibles d'entraîner un fonctionnement indésirable.

Les changements ou modifications effectués sans l'autorisation expresse de la partie responsable de la conformité peuvent annuler le droit d'usage de l'équipement.

Numéro d'enregistrement CI : 12006A-M01456

ID FCC: 2ACERM01456

Nous, la partie responsable de la conformité, déclarons sous notre responsabilité exclusive que l'appareil est en conformité avec les dispositions de la directive du Conseil suivante : 2014/53/EU. L'appareil concerné par la présente déclaration est en conformité avec les exigences essentielles et toute autre exigence pertinente. Le produit est en conformité avec les directives, normes harmonisées et réglementations suivantes :

directive sur les équipements radio (RED) 2014/53/EU et normes harmonisées :

EN 300 330-2, EN 60950-1

FICHE TECHNIQUE

SYSTÈME	MODÈLES	
MOTEUR	550F	
Type de moteur	Rotax® 552, refroidi par ventilateur axial, cylindres à valve Reed	
Cylindres	2	
Cylindrée	553,4 cm³	
Alésage	76 mm	
Course	61 mm	
Régime du moteur à puissance maximale	6 800 tr/min	
Carburation	2 x VM-30	
Système d'échappement	Un tuyau d'échappement calibré, silencieux à chicanes	
Huile d'injection	HUILE D'INJECTION XPS (N/P 293 600 117) ou un produit équivalent	
Capacité du réservoir d'huile moteur	2,8 L	
Carburant recommandé	Essence sans plomb normale (teneur maximale de 10 % d'éthanol)	
	Indice d'octane AKI de 87 affiché à la pompe (RON+MON)/2 (carburant SANS éthanol)	
Indice d'octane minimum.	92 RON (carburant SANS éthanol)	
Reportez-vous à la section SPÉCIFICATIONS CARBURANT	Indice d'octane AKI de 91 affiché à la pompe (RON+MON)/2 (carburant pouvant contenir un MAX de 10 % d'éthanol)	
	95 RON (carburant pouvant contenir un MAX de 10 % d'éthanol)	
Contenance du réservoir d'essence	45 L	

SYSTÈME	MODÈLES	
MOTEUR	600 HO E-TEC	
Type de moteur	Rotax [®] 593, refroidi par liquide avec valve Reed, 3D-R.A.V.E.	
Cylindres	2	
Cylindrée	594,4 cm³	
Alésage	72 mm	
Course	73 mm	
Régime du moteur à puissance maximale	8 100 tr/min	
Système d'injection de carburant	Injection directe E-TEC	
Système d'échappement	Un tuyau d'échappement calibré, silencieux à chicanes	
Huile à moteur	HUILE SYNTHÉTIQUE 2 TEMPS XPS (N/P 293 600 132) ou un produit équivalent	
Capacité du réservoir d'huile moteur	2,8 L	
Liquide de refroidissement	Mélange d'éthylène glycol avec de l'eau (50 % d'antigel, 50 % d'eau distillée). Finlande, Norvège et Suède : Utilisez de L'ANTIGEL LONGUE DURÉE(F) (N/P 619 590 204) Tous les autres pays : Utilisez de L'ANTIGEL LONGUE DURÉE (N/P 219 702 685) ou un liquide de refroidissement spécialement conçu pour les moteurs en aluminium	
Type de carburant recommandé	Premium sans plomb (carburant SANS éthanol et carburant pouvant contenir un MAX de 10 % d'éthanol)	
Indice d'octane minimum. Reportez-vous à la section SPÉCIFICATIONS CARBURANT	Indice d'octane AKI de 91 affiché à la pompe (RON+MON)/2	
Contenance du réservoir d'essence	95 RON 45 L	

SYSTÈME	MODÈLES		
MOTEUR	600 ACE		
Type de moteur	Rotax 602, refroidi par liquide, 4 temps, D.O.H.C., carter sec		
Cylindres	2		
Cylindrée	600 cm ³		
Alésage	74 mm		
Course	69,7 mm		
Régime du moteur à puissance maximale	7 250 tr/min		
Système d'injection de carburant	Multipoint EFI, corps de papillon 46 mm		
Système d'échappement	Un tuyau d'échappement avant double, silencieux à chicanes		
Huile à moteur	HUILE SYNTHÉTIQUE XPS 4 TEMPS (N/P 293 600 112) ou huile synthétique SAE 0W40 API SM		
Capacité du réservoir d'huile moteur	Vidange d'huile, 2,1 L		
Liquide de refroidissement	Mélange d'éthylène glycol avec de l'eau (50 % d'antigel, 50 % d'eau distillée). Finlande, Norvège et Suède : Utilisez de L'ANTIGEL LONGUE DURÉE(F) (N/P 619 590 204) Tous les autres pays : Utilisez de L'ANTIGEL LONGUE DURÉE (N/P 219 702 685) ou un liquide de refroidissement spécialement conçu pour les moteurs en aluminium		
Carburant recommandé	Essence sans plomb normale (teneur maximale de 10 % d'éthanol)		
	Indice d'octane AKI de 87 affiché à la pompe (RON+MON)/2 (carburant SANS éthanol)		
Indice d'octane minimum.	92 RON (carburant SANS éthanol)		
Reportez-vous à la section SPÉCIFICATIONS CARBURANT	Indice d'octane AKI de 91 affiché à la pompe (RON+MON)/2 (carburant pouvant contenir un MAX de 10 % d'éthanol)		
	95 RON (carburant pouvant contenir un MAX de 10 % d'éthanol)		
Contenance du réservoir d'essence	45 L		

SYSTÈME	MODÈLES		
MOTEUR	900 ACE		
Type de moteur	Rotax 903, refroidi par liquide, 4 temps, D.O.H.C., carter sec		
Cylindres	3		
Cylindrée	899 cm³		
Alésage	74 mm		
Course	69,7 mm		
Régime du moteur à puissance maximale	7 250 tr/min		
Système d'échappement	Un tuyau d'échappement avant, silencieux à chicanes		
Huile à moteur	HUILE SYNTHÉTIQUE XPS 4 TEMPS (N/P 293 600 112) ou huile synthétique SAE 0W40 API SM		
Capacité du réservoir d'huile moteur	Vidange d'huile, 3,3 L		
Liquide de refroidissement	Mélange d'éthylène glycol avec de l'eau (50 % d'antigel, 50 % d'eau distillée). Finlande, Norvège et Suède : Utilisez de L'ANTIGEL LONGUE DURÉE(F) (N/P 619 590 204) Tous les autres pays : Utilisez de L'ANTIGEL LONGUE DURÉE (N/P 219 702 685) ou un liquide de refroidissement spécialement conçu pour les moteurs en aluminium		
Système d'injection de carburant	Multipoint EFI, corps de papillon 46 mm		
Carburant recommandé	Essence sans plomb normale (teneur MAXIMALE de 10 % d'éthanol)		
	Indice d'octane AKI de 87 affiché à la pompe (RON+MON)/2 (carburant SANS éthanol)		
Indice d'octane minimum.	92 RON (carburant SANS éthanol)		
Reportez-vous à la section SPÉCIFICATIONS CARBURANT	Indice d'octane AKI de 91 affiché à la pompe (RON+MON)/2 (carburant pouvant contenir un MAX de 10 % d'éthanol)		
	95 RON (carburant pouvant contenir un MAX de 10 % d'éthanol)		
Contenance du réservoir d'essence	45 L		

SYSTÈME		IE	MODÈLES	
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT		MENT	Tous les modèles	
		550F	eDrive II LC	
	Туре	600 HO E-TEC	TRA III™	
	Туре	600 ACE	eDrive II LC	
Poulie		900 ACE	eDrive II	
d'entraînement		550F	2 600 ±100 tr/min	
	Mise en	600 HO E-TEC	3 000 tr/min (± 100)	
	prise	600 ACE / 900 ACE	2 200 tr/min (± 100)	
Type de poulie	réceptri	ce	QRS	
	WT	550F	7	
Namahua da	WT	600 HO E-TEC	8	
Nombre de dents de la	WT	600 ACE	7	
roue d'entraînement	WT	900 ACE	CE 8	
a critainomont	SWT	600 HO E-TEC	8	
	SWT	900 ACE	8	
Huile de boîte	Huile de boîte de vitesses		HUILE SYNTHÉTIQUE D'ENGRENAGES XPS (75W 140) (N/P 293 600 140)	
Capacité en hi vitesses	Capacité en huile de la boîte de vitesses		700 ml	
Largeur	WT		500 mm	
nominale de chenille	SWT		600 mm	
Longueur	WT		392 cm	
nominale de chenille	SWT		396 cm	
Hauteur du	WT		38,1 mm	
profil de chenille	SWT		31,8 mm	
Tension de	Flèche		40 mm à 50 mm	
chenille	Force (1)	7,3 kgf	

SYSTÈME		MODÈLES	
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT (suite)		Tous les modèles	
Alignement	t de la chenille	Distance égale entre les bords des guides et les glissières.	
SYSTÈME [DE FREINAGE	Tous les modèles	
Système de	e freinage	Hydraulique, frein type REV-XP	
Liquide de	frein	DOT 4	
SUSPENSIO	ON	Tous les modèles	
Suspension	ı avant	XU-LTS	
Amortisseu	r avant	Contrôle du mouvement	
Course max	k. suspension avant	150 mm	
Suspension arrière		SC-5U	
Amortisseur avant		Contrôle du mouvement	
Amortisseur arrière		HPG	
Course max. suspension arrière		340 mm	
SYSTÈME É	ÉLECTRIQUE	550F	
Sortie systè	ème d'éclairage	340 W à 6 000 tr/min	
Ampoule feux de route/croisement		2 x 60/55 watts (H-4)	
Ampoule de feu arrière		2 x P 21/5 W	
	Туре	NGK BR9ECS ⁽²⁾ ou équivalent	
Bougie	Écartement des électrodes	0,45 mm ± 0,05 mm (non réglable)	
Fusibles		Reportez-vous à la section <i>FUSIBLES</i>	

SYSTÈME		MODÈLES	
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		600 HO E-TEC	
Sortie systèm	e d'éclairage	12 V / 1 200 W	
Ampoule feux	de route/croisement	2 x 60/55 watts (H-4)	
Ampoule de fe	eu arrière	P 21/5 W	
	Туре	NGK PZFR6F ⁽²⁾ ou équivalent	
Bougie	Écartement des électrodes	0,75 mm ± 0,05 mm (non réglable)	
	F 1 : Batterie	30 A	
	F 2 : Démarrage	5 A	
	F 3 : Siège chauffant	20 A	
Fusibles/	F 4 : Ventilateur	15 A	
relais/ condensateur	F 5 : Suspension pneumatique	15 A	
	F 6 : GPS et chargeur	10 A	
	R1:	Relais d'accessoires	
	R 2 :	Relais du ventilateur	

SYSTÈME		MODÈLES	
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		600 ACE	
Sortie système d'éclairage		12 V / 650 W	
Ampoule fe	ux de route/croisement	2 x 60/55 watts (H-4)	
Ampoule de	e feu arrière	2 x P 21/5 W	
	Туре	NGK-MR7Bi-8 ⁽²⁾ ou équivalent	
Bougie	Écartement des électrodes	0,8 mm	
	F 1 : Batterie	30 A	
	F 2 : Relais/bouton de démarrage	5 A	
	F 3 : Solénoïde de démarrage	10 A	
	F 4 : Ventilateur	15 A	
Fusibles	F 5 : Circuit intégré hybride	10 A	
	F 6 : Circuit intégré hybride/indicateur	10 A	
	F 7 : Prise de courant avant et chauffages	10 A	
	F 8 : Éclairage	20 A	
	F 10 : Prise de courant arrière	5 A	
	F 11 : Compresseur	15 A	
	R1:	Relais de fonctionnement	
Relais	R 2:	Relais de charge	
TiGIGIS	R 3:	Relais de charge	
	R 4 :	Relais du ventilateur	

SYSTÈME		MODÈLES		
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		900 ACE		
Sortie système d'éclairage		650 W à 6 000 tr/min		
Ampoule feux	de route/croisement	2 x 60/55 watts (H-4)		
Ampoule de f	eu arrière	LED W 2,6 W / 139 m		
	Туре	NGK-MR7Bi-8 ⁽²⁾ ou équivalent		
Bougie	Écartement des électrodes	0,8 mm		
	F1 : Batterie	30 A		
	F2 : Relais/bouton de démarrage	5 A		
	F3 : Solénoïde de démarrage	10 A		
	F4 : Ventilateur	15 A		
Fusibles et relais	F5 : Circuit intégré hybride	10 A		
	F6 : Circuit intégré hybride/indicateur	10 A		
	F7 : Prise de courant avant et chauffages	10 A		
	F8 : Éclairage	20 A		
	F10 : Prise de courant arrière	5 A		
	F11 : Compresseur	15 A		
	R1 :	Relais de fonctionnement		
	R2 :	Relais de charge		
	R3 :	Relais de charge		
	R4 :	Relais du ventilateur		

SYSTÈME POIDS ET DIMENSIONS		ΛE	MODÈLES Tous les modèles	
		S		
	WT	550F	270 kg	
	WT	600 ACE	285 kg	
	WT	600 HO E-TEC	286 kg	
Poids à vide	WT	900 ACE	298 kg	
	SWT	550F	314 kg	
	SWT	600 HO E-TEC	303 kg	
	SWT	900 ACE	316 kg	
Longueur	SWT	550F	339 cm	
hors tout du véhicule	Tous les autres modèles		324 cm	
Largeur hors	SWT	550F	115 cm	
tout du véhicule	Tous les autres modèles		107,6 cm	
Hauteur hors tout du véhicule	SWT	550F	142 cm	
	Tous les autres modèles		133 cm	
Écartement des patins			90 cm	
Largeur des patins			165 mm	

⁽¹⁾ Mesurez l'écart entre la glissière et l'intérieur de la chenille lorsque vous exercez une traction sur la chenille.

⁽²⁾ **Remarque** Ne tentez pas de régler l'entrefer de cette bougie.

DÉPANNAGE

DIRECTIVES DE DÉPANNAGE

LE DÉMARREUR ÉLECTRIQUE NE FONCTIONNE PAS.

- 1. Le commutateur d'arrêt d'urgence du moteur est désactivé (position OFF) ou le capuchon du cordon coupe-circuit n'est pas couplé au commutateur de coupure du moteur.
 - Placez le commutateur d'arrêt d'urgence du moteur sur ON ou installez le capuchon du cordon coupe-circuit (sur le commutateur de coupure du moteur).
- Manette d'accélérateur activée lors de la tentative de démarrage du moteur.
 - Relâchez la manette des gaz pour démarrer.

LE RÉGIME DU MOTEUR N'ATTEINT PAS LE POINT D'EMBRAYAGE (SAUF 550F).

- 1. La clé D.E.S.S. n'est pas reconnue. Le témoin D.E.S.S. clignote (bips courts lents/répétitifs).
 - Installez correctement le capuchon du cordon coupe-circuit.
 - Utilisez un capuchon de cordon coupe-circuit contenant une clé D.E.S.S. pour laquelle cette motoneige a été programmée.
- 2. L'ECM ne reconnaît pas la clé D.E.S.S. (600 ACE / 900 ACE).
 - Adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo agréé.

LE MOTEUR SURCHAUFFE (SAUF 550F)

- 1. Neige insuffisante ou neige durcie.
 - Circulez dans de la neige molle. S'il n'y a pas de neige molle à proximité, mettez-vous sur le côté, arrêtez le moteur et laissez-le refroidir. Une fois le moteur refroidi, rendez-vous le plus rapidement possible à un endroit où se trouve dans la neige molle.
- 2. Faible niveau de liquide de refroidissement.
 - Vérifiez le niveau du liquide de refroidissement, reportez-vous aux PROCÉDURES D'ENTRETIEN.
- 3. Échangeurs thermiques obstrués.
 - Nettoyez les échangeurs thermiques.

ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR

- 1. Utilisation de la clé d'apprentissage (600 ACE / 900 ACE).
 - Utilisez une clé normale.
- 2. Mode Sport non activé (600 ACE / 900 ACE).
 - Reportez-vous à ACTIVATION DU MODE SPORT dans MODES DE FONCTIONNEMENT.
- 3. Préchauffage du moteur en cours (E-TEC).
 - Faites circuler le véhicule à faible vitesse pendant quelques minutes.
- 4. Période de rodage du moteur inachevée (E-TEC).
 - Allez au terme de la période de rodage.

136	

5. Mauvais réglage de la poulie d'entraînement.

 Réglez la poulie d'entraînement, reportez-vous aux PROCÉDURES D'ENTRETIEN.

6. Entretien nécessaire des poulies motrices et réceptrices.

- Consultez un concessionnaire Ski-Doo agréé.

7. Courroie de distribution usée, trop fine.

- Si la courroie de distribution a perdu plus de 3 mm (1/8 po) sur sa largeur d'origine, cela entraîne une baisse des performances du véhicule.
- Remplacez la courroie de distribution.

8. Mauvais réglage de la chenille.

- Consultez la section ENTRETIEN ou consultez un concessionnaire Ski-Doo agréé pour aligner et régler la tension de la chenille.

9. Problème de soupapes RAVE (E-TEC).

 Adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour la maintenance, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

RETOURS DE FLAMME DANS LE MOTEUR

1. Le moteur tourne en surchauffant.

- Reportez-vous à la section SURCHAUFFE DU MOTEUR.

2. Mauvais réglage de l'allumage ou panne du système d'allumage.

 Adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour la maintenance, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

3. Fuite au système d'échappement.

 Adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour la maintenance, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

4. Pression de carburant trop faible.

 Adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour la maintenance, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

RATÉS D'ALLUMAGE DU MOTEUR

1. Présence d'eau dans l'essence.

- Vider le système d'alimentation et le remplir d'essence neuve.

2. Défaillance des soupapes RAVE (E-TEC).

 Faites inspecter le système de soupapes R.A.V.E. Adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour la maintenance, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

LES POIGNÉES CHAUFFANTES/CHAUFFAGES DE POUCES NE FONCTIONNE-NT PAS

- 1. Le régime moteur est trop bas.
 - Assurez-vous que le régime moteur est supérieur à 1 900 tr/min (600 ACE).

SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Témoin, messages et codes sonores

Le ou les témoins de l'indicateur vous informent d'une anomalie ou d'une condition particulière.



TYPIQUE — TÉMOINS

Le témoin peut clignoter seul ou en association avec un autre témoin.

Des signaux sonores (bips) seront émis pour attirer votre attention.

Consultez le tableau ci-dessous pour plus de détails.

REMARQUE: Certains des témoins repris dans la liste ne s'appliquent pas à tous les modèles.

VOYANT(S) ALLUMÉ(S)	SIGNAL SONORE	DESCRIPTION
	4 bips courts toutes les 30 secondes.	Le moteur est en surchauffe, réduisez la vitesse de la motoneige et conduisez sur de la neige molle ou arrêtez immédiatement le moteur et laissez-le refroidir. Vérifiez le niveau du liquide de refroidissement, reportez-vous à la section <i>ENTRETIEN</i> . Si le niveau du liquide de refroidissement est correct et que la surchauffe persiste, contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Ne faites pas fonctionner le moteur si le problème persiste.
		Réduisez la vitesse ou arrêtez le moteur. Laissez le moteur refroidir puis redémarrez. Si la surchauffe persiste, contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Ne faites pas fonctionner le moteur si le problème persiste.
	Bips courts se répétant rapidement	Surchauffe critique Arrêtez immédiatement le moteur et laissez-le refroidir. Vérifiez le niveau du liquide de refroidissement, reportez-vous à la section <i>ENTRETIEN</i> . Si le niveau du liquide de refroidissement est correct et que la surchauffe persiste, contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Ne faites pas fonctionner le moteur si le problème persiste.
		Surchauffe critique Arrêtez immédiatement le moteur et laissez-le refroidir. Si la surchauffe persiste, contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Ne faites pas fonctionner le moteur si le problème persiste. Ne faites pas fonctionner le moteur si le problème persiste.
	4 bips courts toutes les 5 minutes	Indique un état de tension de batterie faible ou élevée. Adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo agréé.
	4 bips courts	Défaillance du moteur, contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix dès que possible.

VOYANT(S) ALLUMÉ(S)	SIGNAL SONORE	DESCRIPTION
_	4 bips courts toutes les 5 minutes	Détonation du moteur (le régime est limité lorsque cette condition se produit). - Assurez-vous que le carburant recommandé est bien utilisé. - Vérifier la qualité du carburant et remplacez-le si nécessaire. - Si la défaillance persiste, contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.
_	4 bips courts toutes les 5 minutes	Le régime du moteur est limité pour le protéger lorsque certaines pannes se produisent.
_	Bips courts se répétant rapidement	Procédure d'arrêt forcé en raison d'une surchauffe du moteur ou d'un problème de la pompe à carburant ; enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur et contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.
D.E.S.S.MC	2 bips courts	Clé correcte, véhicule prêt à fonctionner.
	2 bips courts, se répétant lentement	Lecture de la clé impossible (mauvaise liaison). Vérifiez que la clé est propre et qu'elle est correctement installée.
	Bips courts se répétant rapidement	Clé non valide ou clé non programmée. Utilisez la clé adéquate pour le véhicule ou faites-le programmer.
(clignotant)	_	Problème de capteur du niveau de carburant.
_	_	Actionnement de la manette des gaz pendant une tentative de démarrage du moteur (le moteur se lance, mais ne démarre pas). Relâchez la manette des gaz pour démarrer.
_	_	Actionnement à fond de la manette des gaz pendant une tentative de démarrage du moteur (le moteur se lance, mais ne démarre pas). Relâchez la manette des gaz pour démarrer.

Cette page est laissée intentionnellement en blanc

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: MOTONEIGES SKI-DOO® 2018

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (**« BRP »**)* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2018 vendus par les concessionnaires BRP agréés (tel que défini ci-après) aux États-Unis et au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous. La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) la motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couvertes par cette garantie limitée. Prière de se reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES EXONÉRATIONS, LIMITES ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES PLUS HAUT QUI PEUVENT, PAR CONSÉQUENT, NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main-d'oeuvre);

144	

- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces ou d'accessoires n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BRP autorisé;
- Dommages entraînés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence ou une utilisation sur une surface autre que la neige ou non conforme aux opérations recommandées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au produit (voir le Guide du conducteur);
- Ingestion d'eau ou de neige ;
- Préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage excessif, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.
- Dommage suite à l'installation de clous sur les chenilles si l'installation n'est pas conforme aux instructions de BRP.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : la date de livraison au premier acheteur au détail ou; la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour les périodes suivantes :

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS pour une utilisation privée ou commerciale. Cependant, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1 er juin et le 1 er décembre d'une année donnée expirera au ³⁰ novembre de l'année suivante.

Pour les composants du système des gaz d'échappement, se reporter à *GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)* du présent document.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée audelà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS REQUISES PAR LA GARANTIE

L'exécution de la garantie n'est valable **que si** chacune des conditions ciaprès est remplie :

- La motoneige Ski-Doo 2018 a été achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BRP autorisé à distribuer des motoneiges Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue (« le concessionnaire BRP »).
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué, documenté et signé par l'acheteur;

- La motoneige Ski-Doo 2018 doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire BRP agréé;
- La motoneige Ski-Doo 2018 doit avoir été achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien périodique indiqué dans le Guide du conducteur doit être exécuté ponctuellement afin de maintenir la couverture de la garantie. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès l'apparition d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire Can-Am dans les trois (3) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre encouru par un concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture et dans les conditions de la présente garantie. Aucune réclamation de rupture de garantie ne peut être cause d'annulation ou de résiliation de la vente de la motoneige au propriétaire.

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante :

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Ski-Doo agréé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant :

Si le différend n'est toujours pas résolu, communiquer avec BRP en remplissant un formulaire de contact du client à www.brp.com ou communiquer avec BRP par la poste à l'une des adresses énumérées sous la rubrique NOUS JOINDRE de ce guide.

^{*} Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

^{© 2017} Bombardier Produits Récréatifs Inc. Tous droits réservés.

[®] Marque déposée de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP »)* garantit à l'acheteur et à chaque propriétaire ultérieur que ce moteur neuf, y compris toutes les parties de son système de contrôle des émissions d'échappement et son système de récupération des vapeurs d'essence, remplissent deux conditions :

- 1. Ils sont conçus, fabriqués et équipés de telle sorte qu'ils sont conformes au moment de la vente à l'acheteur final avec les exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.
- Ils sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication qui peuvent les empêcher de répondre aux exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.

Si la condition de garantie est remplie, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou composant avec un défaut de matériau ou de fabrication qui augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé pendant la période de garantie indiquée, sans frais pour le propriétaire, y compris les dépenses relatives au diagnostic et la réparation ou le remplacement des pièces liés aux émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour les demandes de garantie en lien avec les systèmes antipollution, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées aux systèmes antipollution aux concessionnaires Ski-Doo autorisés, sauf pour des réparations d'urgence tel que requis par l'article 2 de la liste suivante.

En tant que fabricant, certifiant, BRP ne refusera pas les demandes de garantie liées aux émissions basées sur une des situations suivantes :

- 1. Entretien ou autre service effectué par BRP ou par des installations BRP autorisées.
- Travaux de réparation de moteur/matériel qu'un opérateur a effectués pour corriger une situation urgente et dangereuse attribuable à BRP tant que l'opérateur tente de rétablir le moteur/matériel à sa configuration appropriée dès que possible.
- 3. Toute action ou inaction de l'opérateur sans rapport avec la demande de garantie.
- 4. Entretien qui a été effectué plus fréquemment que ce que BRP recommande.
- 5. Tout ce qui est de la faute ou de la responsabilité de BRP.
- 6. L'utilisation de tout carburant qui est couramment disponible lorsque le matériel fonctionne, sauf si les instructions écrites d'entretien de BRP affirment que ce carburant pourrait nuire au système de contrôle des émissions du matériel et l'opérateur peut facilement trouver le bon carburant. Voir les sections Renseignements sur l'entretien et Carburant.

Période de garantie liée aux émissions

La Garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante selon la première éventualité :

148	

	HEURES	MOIS	KILOMÈTRES
Composants liés aux émissions d'échappement	200	30	4 000
Composants liés au système de récupération des vapeurs d'essence	S. O.	24	S. O.

Composants couverts

La garantie relative aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance pourrait augmenter les émissions d'un polluant réglementé par un moteur, y compris les composants suivants :

- Pour les émissions d'échappement, les composants en lien avec les émissions comprennent des pièces de moteur liées aux systèmes suivants :
 - Système d'admission d'air
 - Système d'alimentation
 - Système d'allumage
 - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement
- 2. Les pièces suivantes sont aussi considérées comme des composants du système des gaz d'échappement :
 - Dispositifs de post-traitement
 - Soupapes de ventilation du carter
 - Capteurs
 - Unités de contrôle électronique
- 3. Les pièces suivantes sont considérées comme un composant du système de récupération des vapeurs d'essence :
 - Réservoir d'essence
 - Bouchon du réservoir
 - Conduite carburant
 - Raccords de canalisation de carburant
 - Fixations*
 - Soupapes de surpression*
 - Soupapes de régulation*
 - Solénoïdes de régulation*
 - Contrôles électronique*
 - Diaphragmes de commande du vide*
 - Câbles de commande*
 - Tringleries de commande*
 - Robinet de purge
 - Tuyaux de vapeur
 - Séparateur liquide/vapeur
 - Réservoir à charbon activé
 - Support de montage du réservoir à charbon activé
 - Port de connexion de purge du carburateur

4. Les composants en lien avec les émissions comprennent également toute autre pièce dont le seul but est de réduire les émissions ou dont la défaillance augmentera les émissions sans dégrader significativement les performances du moteur.

Limitation de la portée

En tant que fabricant, certifiant, BRP peut refuser les demandes de garantie liées aux émissions pour des défaillances qui ont été causées par un entretien ou une utilisation inapproprié de la part du propriétaire ou de l'exploitant, soit accidentellement pour lequel le fabricant n'a aucune responsabilité ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation relative à la garantie des émissions n'a pas à être honorée pour des défaillances qui ont été directement causées par l'abus de l'utilisateur du moteur/équipement d'une façon pour lequel il n'a pas été conçu et ne sont pas imputable au fabricant en aucune façon.

^{*}En relation avec le système de récupération des vapeurs d'essence

^{*} Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : MOTONEIGES SKI-DOO® 2018

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP »)* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2018 vendues par un distributeur ou un concessionnaire autorisé par BRP à distribuer des motoneiges Ski-Doo

(**« distributeur/concessionnaire Ski-Doo »**) hors du Canada, des États-Unis, des pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les états membres de l'Union Européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (**« EEA »**), la Turquie, des pays membres de la Communauté des États indépendants (**« CIS »**) (ce qui comprend l'Ukraine et le Turkménistan) et de la Turquie, contre tout défaut de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couvertes par cette garantie limitée. Prière de se reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) la motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER. LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET **EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES** DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. (POUR LES PRODUITS **VENDUS EN AUSTRALIE VOIR LA CLAUSE 4 CI-DESSOUS).**

Ni un distributeur/concessionnaire Ski-Doo, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- L'usure normale:
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main-d'oeuvre);
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et d'accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui, de son avis raisonnable, ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire Ski-Doo agréé;
- Dommages entraînés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la course ou une utilisation sur une surface autre que la neige ou non conforme aux opérations recommandées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un évènement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'introduction de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.
- Dommage suite à l'installation de clous sur les chenilles si l'installation n'est pas conforme aux instructions de BRP.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS pour une utilisation privée ou commerciale. Cependant, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1er juin et le 1er décembre d'une année donnée expirera au 30 novembre de l'année suivante.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée audelà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT

Rien dans ces modalités de la garantie devraient être utiliser pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la Competition and Consumer Act 2010 (Cth), y compris l'Australian Consumer Law ou tout autre loi, où de le faire serait contraire à cette loi, ou faire en sorte qu'une partie des présentes modalités soit non avenue. Les avantages qui vous sont donnés sous cette garantie limitée sont en plus des autres droits et recours que vous avez sous la loi australienne.

Nos produits viennent avec des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu l'Australian Consumer Law. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement pour une défaillance majeure et une compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également le droit d'avoir les produits réparés ou remplacés si les produits ne parviennent pas à être de qualité acceptable et que la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

L'exécution de la garantie n'est valable **que si** chacune des conditions ciaprès est remplie :

- La motoneige Ski-Doo 2018 a été achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire/distributeur Ski-Doo autorisé à distribuer des motoneiges Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo agréé;
- La motoneige Ski-Doo 2018 doit être achetée dans le pays ou l'union de pays où le propriétaire réside.
- L'entretien périodique indiqué dans le Guide du conducteur doit être exécuté ponctuellement afin de maintenir la couverture de la garantie. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès l'apparition d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire Ski-Doo dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice ; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que le délai de notification est soumise à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et (ou) de la maind'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire Ski-Doo et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions décrites ici. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation de rupture de garantie ne peut être cause d'annulation ou de résiliation de la vente de la motoneige au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante :

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Ski-Doo agréé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Dans l'éventualité d'un différend ou d'un conflit lié à cette garantie limité, BRP vous recommande de tenter de résoudre le problème au niveau du distributeur/concessionnaire Ski-Doo. Il est recommandé de parler du problème chez le distributeur/concessionnaire Ski-Doo agréé en présence du responsable de service ou du propriétaire.

Si le différend n'est toujours pas résolu, communiquer avec BRP en remplissant un formulaire de contact du client à www.brp.com ou communiquer avec BRP par la poste à l'une des adresses énumérées sous la rubrique NOUS JOINDRE de ce guide.

^{*} Pour le territoire couvert par cette garantie limitée, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou ses filiales.

^{© 2017} Bombardier Produits Récréatifs Inc. Tous droits réservés.

[®] Marque déposée de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : MOTONEIGES SKI-DOO® 2018

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP »)* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2018 vendues par un distributeur ou un concessionnaire autorisé par BRP à distribuer des motoneiges Ski-Doo

(« distributeur/concessionnaire Ski-Doo ») hors du Canada, des États-Unis, des pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les états membres de l'Union Européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« EEA »), la Turquie, des pays membres de la Communauté des États indépendants (« CIS ») (ce qui comprend l'Ukraine et le Turkménistan) et de la Turquie, contre tout défaut de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couvertes par cette garantie limitée. Prière de se reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) la motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DES GARANTIES EXPRESSES. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS.

Ni un distributeur/concessionnaire Ski-Doo, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

156		

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main-d'oeuvre);
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et d'accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui, de son avis raisonnable, ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire Ski-Doo agréé;
- Dommages entraînés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la course ou une utilisation sur une surface autre que la neige ou non conforme aux opérations recommandées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un évènement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'introduction de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations;
- Dommage suite à l'installation de clous sur les chenilles si l'installation n'est pas conforme aux instructions de BRP.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS pour une utilisation privée et DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS pour une utilisation commerciale. Ce-

pendant, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1er juin et le 1er décembre d'une année donnée expirera au 30 novembre de l'année applicable. Une motoneige est à usage commercial lorsqu'elle est destinée à générer des revenus ou utilisée en relation avec des postes ou emplois au cours de la période de garantie. Elle est aussi à usage commercial lorsque, à tout moment au cours de la période de garantie, elle comporte des étiquettes commerciales ou est immatriculée pour un usage commercial.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée audelà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

L'exécution de la garantie n'est valable chacune des conditions ci-après est remplie :

- La motoneige Ski-Doo 2018 a été achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire/distributeur Ski-Doo autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo agréé;
- La motoneige Ski-Doo 2018 doit être acheté dans l'EEE par un résident de l'EEE, dans le CEI par un résident de la CEI ou en Turquie par un résident de la Turquie; et
- L'entretien périodique indiqué dans le Guide du conducteur doit être exécuté ponctuellement afin de maintenir la couverture de la garantie. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès l'apparition d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire Ski-Doo dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que le délai de notification est soumise à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et (ou) de la maind'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire Ski-Doo et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions décrites ici. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation de rupture de garantie ne peut être cause d'annulation ou de résiliation de la vente de la motoneige au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise en dehors de l'EEE, CEI, ou en Turquie le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Ski-Doo agréé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Dans l'éventualité d'un différend ou d'un conflit lié à cette garantie limité, BRP vous recommande de tenter de résoudre le problème au niveau du distributeur/concessionnaire Ski-Doo. Il est recommandé de parler du problème chez le distributeur/concessionnaire Ski-Doo agréé en présence du responsable de service ou du propriétaire.

Si le différend n'est toujours pas résolu, communiquer avec BRP en remplissant un formulaire de contact du client à www.brp.com ou communiquer avec BRP par la poste à l'une des adresses énumérées sous la rubrique NOUS JOINDRE de ce guide.

^{*} Dans les pays membres de l'EEE, BRP European Distribution S.A. et d'autres filiales de BRP distribuent et offrent les services reliés aux produits.

^{© 2017} Bombardier Produits Récréatifs Inc. Tous droits réservés.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : MOTONEIGES SKI-DOO® 2018

MODALITÉS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE

Les modalités suivantes ne sont applicables qu'aux produits vendus en France :

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque c'est de sa responsabilité par le contrat ou réalisé sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- 1. Être conforme à l'usage normal de marchandises similaires à cet égard et, le cas échéant :
 - Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
- 2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

160 _____

[®] Marque déposée de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

BRP tient à vous informer que vos coordonnées seront utilisées afin de vous communiquer de l'information reliée à la sécurité ou à la garantie de vos produits. De plus, BRP et ses filiales pourraient utiliser les listes de clients afin de faire la distribution d'information de marketing et promotionnelle en référence à BRP et à des produits connexes.

Afin d'exercer votre droit de consultation, pour corriger votre information personnelle ou pour être retiré de la liste de diffusion de marketing direct, veuillez contacter BRP :

Par courriel: privacyofficer@brp.com

Par courrier: BRP

Conseiller juridique principal, protection des renseignements personnels

726, St-Joseph Valcourt QC Canada JOE 2L0

NOUS JOINDRE

www.brp.com

Amérique du Nord

565, rue de la Montagne, Valcourt (Québec) J0E 2L0 Canada

Sturtevant, Wisconsin, U.S.A. 10101 Science Drive Sturtevant, Wisconsin 53177 États-Unis

Sa De Cv, Av. Ferrocarril 202 Parque Ind. Querétaro, Lote2-B 76220 Santa Rosa Jáuregui, Qro., Mexique

Europe

Skaldenstraat 125 B-9042 Gent Belgique

Itterpark 11 D-40724 Hilden Allemagne

ARTEPARC Bâtiment B Route de la côte d'Azur, Le Canet 13590 Meyreuil France

Ingvald Ystgaardsvei 15 N-7484 Trondeim Norvège

Isoaavantie 7 PL 8040 96101 Rovaniemi

Formvägen 16 S-906 21 Umeå Suède

Avenue d'Ouchy 4-6 1006 Lausanne Suisse

Océanie

6 Lord Street Lakes Business Park Botany, NSW 2019 Australie

Amérique du Sud

Rua James Clerck Maxwell, 230 TechnoPark Campinas SP 13069-380 Brésil

Asie

15/F Parale Mitsui Building,8 Higashida-Cho, Kawasaki-ku Kawasaki 210-0005 Japon

Room Dubai, level 12, Platinum Tower 233 Tai Cang Road Xintiandi, Lu Wan District Shanghai 200020 PR Chine

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

Si vous changez d'adresse ou si vous êtes le nouveau propriétaire du véhicule, veuillez en aviser BRP :

- En contactant un concessionnaire Ski-Doo agréé.
- Amérique du Nord seulement : en appelant au 1 888 272-9222.
- En postant une des cartes de changement d'adresse des pages suivantes à l'une des adresses de BRP indiquée dans la rubrique NOUS JOINDRE du présent guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS: Si votre véhicule est volé, vous devez en aviser BRP ou un concessionnaire de Ski-Doo agréé. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

CHANCEL		

Cette page est laissée intentionnellement en blanc

CHANGEMENT D'ADRESSE 🔲	CH	IANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE 🔲	
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU	VÉHICUL	E	
Numéro de modèle	Numéro d	d'identification du véhicule (N.I.	.V.)
ANCIENNE ADRESSE OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :		NOM	
	N°	RUE	APP.
	VILLE	ÉTAT/PROVINCE	ZIP/CODE POSTAL
	PAYS		TÉLÉPHONE
OUVELLE ADRESSE NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :		NOM	
	N°	RUE	APP.
	VILLE	ÉTAT/PROVINCE	ZIP/CODE POSTAL
	PAYS		TÉLÉPHONE
/00A2F	COURRIEL		
CHANGEMENT D'ADRESSE	CH	IANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE 🔲	
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU	VÉHICUL	 E	
		d'identification du véhicule (N.I	.V.)
ANCIENNE ADRESSE		•	•
OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :		NOM	
	N°	RUE	APP.
	VILLE	ÉTAT/PROVINCE	ZIP/CODE POSTAL
	PAYS		TÉLÉPHONE
OUVELLE ADRESSE NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :		NOM	
	N°	RUE	APP.
	VILLE	ÉTAT/PROVINCE	ZIP/CODE POSTAL
	PAYS		TÉLÉPHONE
V00A2F	COURRIEL		

CHANCEMEN	T D'ADDECCE/D	E DDADDIÉTAIDE

Cette page est laissée intentionnellement en blanc

CHANGEMENT D'ADRESSE	CHAI	— — — — — — — — — NGEMENT DE PROPRIÉTAIRE [
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU	VÉHICULE		
i LIIII			
Numéro de modèle	Numéro d'i	dentification du véhicule (N	I.I.V.)
ANCIENNE ADRESSE OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :		NOM	
	N°	RUE	APP.
	VILLE	ÉTAT/PROVINCE	ZIP/CODE POSTAL
OUNTELL F ADDESSE	PAYS		TÉLÉPHONE
OUVELLE ADRESSE NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :		NOM	
	N°	RUE	APP.
 	VILLE	ÉTAT/PROVINCE	ZIP/CODE POSTAL
	PAYS		TÉLÉPHONE
V00A2F	COURRIEL		
CHANGEMENT D'ADRESSE	CHAI	NGEMENT DE PROPRIÉTAIRE [
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU Numéro de modèle			 . .V.)
ANCIENNE ADRESSE		,	,
OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :		NOM	
	N°	RUE	APP.
 	VILLE	ÉTAT/PROVINCE	ZIP/CODE POSTAL
OUNTLE ADDESSE	PAYS		TÉLÉPHONE
OUVELLE ADRESSE NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :		NOM	
	N°	RUE	APP.
 	VILLE	ÉTAT/PROVINCE	ZIP/CODE POSTAL
 	VILLE	ÉTAT/PROVINCE	ZIP/CODE POSTAL TÉLÉPHONE

CHANGEMENT	D'ADRESSE/DE	PROPRIETAIRE

Cette page est laissée intentionnellement en blanc

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

NOTES

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE	
NOTES	

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

NOTES	

CHANGEMENT	D'ADRESSE/DE	E PROPRIÉTAI	IRE		
NOTES					



619 900 933

FAIT AU / MADE IN CANADA

OPERATOR'S GUIDE, SKANDIC SERIES/ FRENCH GUIDE DU CONDUCTEUR, SÉRIE SKANDIC / FRANÇAIS

U/M:P.C.

^{8MC} ET LE LOGO BRP SONT DES MARQUES DE COMMERCE DE BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. OU DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES. ©2017 BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. TOUS DROITS RÉSERVÉS. IMPRIMÉ AU CANADA.